

**T.C.
DOKUZ EYLÜL ÜNİVERSİTESİ
EĞİTİM BİLİMLERİ ENSTİTÜSÜ
YABANCI DİLLER EĞİTİMİ ANABİLİM DALI
FRANSIZ DİLİ EĞİTİMİ BİLİM DALI
YÜKSEK LİSANS TEZİ**

**ÉTUDE DES STRATÉGIES
ARGUMENTATIVES DANS LE
DISCOURS JOURNALISTIQUE ET
FLE**

Gamze BEŞTAŞ

**İzmir
2013**

**T.C.
DOKUZ EYLÜL ÜNİVERSİTESİ
EĞİTİM BİLİMLERİ ENSTİTÜSÜ
YABANCI DİLLER EĞİTİMİ ANABİLİM DALI
FRANSIZ DİLİ EĞİTİMİ BİLİM DALI
YÜKSEK LİSANS TEZİ**

**ÉTUDE DES STRATÉGIES
ARGUMENTATIVES DANS LE
DISCOURS JOURNALISTIQUE ET
FLE**

Gamze BEŞTAŞ

**Danışman
Doç. Dr. Duygu ÖZTİN PASSERAT**

**İzmir
2013**

YEMİN METNİ

Yüksek lisans tezi olarak sunduğum « Étude des stratégies argumentatives dans le discours journalistique et FLE » adlı çalışmanın, tarafımdan, bilimsel ahlak ve geleneklere aykırı düşecek bir yardıma başvurulmaksızın yazıldığını ve yararlandığım eserlerin kaynakçada gösterilenlerden oluştuğunu, bunlara atıf yapılarak çalışmanın oluşturulduğunu belirtir ve bunu onurumla doğrularım.

07/03/2013

Gamze BEŞTAŞ

REMERCIEMENTS

En préambule de ce mémoire, qui n'aurait pas été possible sans l'intervention consciente de nombreuses personnes, d'abord je remercie Madame la Professeure, Duygu ÖZTİN PASSERAT, ma directrice de mémoire, qui m'a guidée dans mon travail pour trouver des solutions et continuer courageusement ce travail. Je tiens à remercier également son époux Monsieur Pascal PASSERAT, pour m'avoir consacré son temps à la relecture de mon mémoire.

J'exprime ma sincère gratitude à Monsieur Christian PLANTIN, directeur de recherche au CNRS et expert sur le sujet de l'argumentation, qui a bien voulu répondre patiemment et aimablement à mes nombreuses questions tout au long de mon stage à l'Université Lumière Lyon 2 et puis il a aussi consacré son précieux temps en m'apportant ses conseils avisés et son accueil bienveillant. Il a toujours su m'indiquer les bonnes directions à suivre pour mes recherches. Je remercie également l'ensemble de l'équipe d'ICAR/ENS pour m'avoir guidé dans mes recherches.

Je remercie tous mes professeurs du Département Français de la Faculté de Pédagogie de l'Université Dokuz Eylül d'Izmir.

Je n'oublie pas d'exprimer ma profonde reconnaissance à mes parents pour leur contribution, leur soutien et leur patience. Je tiens à remercier mon père Tanju BEŞTAŞ, pour m'avoir donné la chance de partir en France, aussi bien financièrement que moralement pendant mes études. Je remercie tout le reste de ma famille, avec une pensée toute particulière pour ma mère Şehnaz BEŞTAŞ, pour avoir su me remonter le moral pendant mes moments de découragement.

Je tiens à remercier mes amis Adama et Işın COULIBALY, ainsi que Talel ZAHAF pour leur grand soutien. Enfin je ne peux finir sans évoquer le rôle majeur de Muhammed Ali KOÇBAŞ, l'amour de ma vie, qui n'a jamais cessé de me soutenir dans les moments les plus difficiles.

Mais ces remerciements ne seraient pas complets, sans que je puisse les présenter chaleureusement aux membres du jury qui ont bien voulu accepter de valoriser ce travail.

ÖZET

Birçok farklı kültürü bir araya getiren küreselleşmenin bir sonucu olarak dünya küçülmüş ve bu farklı kültürler günlük yaşamımızda pek çok farklı dili konuşan kişilerle karşılaşmamıza zemin hazırlamıştır. Bu nedenle, sosyal hayatımızda, iletişim kurabilmek için bir ya da birden fazla yabancı dil konuşabilmek kaçınılmaz hale gelmiştir. İletişim, yalnızca bir araç değil, aynı zamanda da bir sosyalleşme olarak bir dünyadan başka bir dünyaya, bir kültürden diğerine, bir uygarlıktan başka bir uygarlığa açılan bir pencerenin sihirli anahtarı olmuştur.

Bir yabancı dili konuşmanın, bir turiste yol tarifi yapmanın ötesinde birçok işlevi vardır. Günümüzde, özellikle, aydın (entelektüel) ortamlar her an iç içe olan üniversite öğrencileri için, gündemi yakından takip etmek, etrafımızı çevreleyen dünyada neler olup bittiğinden haberdar olmak bir gereklilik haline gelmiştir.

Oldukça önemli bir yere sahip olsa da, iletişim günlük yaşamımızda tek başına yeterli olamamaktadır, sürekli bir değişim halindedir, bu nedenle iletişimi çözümlemek, artık gittikçe daha zor ve karmaşık bir hale gelmiştir. Dolayısıyla, yabancı dildeki, gerçek bir etkileşimi yaratmak için artık sözcüklerin ve tümcelerin yan ya da örtük anlamlarını okuyabilmek önem kazanmaya başlamıştır. Bu bağlamda, yabancı dil öğrenen biri için, tümce ötesi yapılar hâkim olarak okunan metnin anlamına ve tutarlılığına daha fazla boyut kazandırmak gerekmektedir.

Bu çalışmada, öğrencilerin, hem Fransızca metinlerdeki sözcüklerin örtük anlamlarını daha iyi anlayabilmelerine, hem de bu metinlerin kendi içindeki tutarlılığını daha iyi kavrayabilmelerine katkıda bulunacağını düşündüğümüz, Türkiye'nin Avrupa Birliği'ne üyeliği konusunda yazılmış köşe yazılarından oluşan gazete söylemini ve bu söylemde kullanılan gerekçelendirme tür ve stratejilerini inceleyeceğiz. Çalışmamızın bütüncesini Fransa'da en çok okunan, Le Monde, Le Figaro, Libération gazeteleri oluşturmaktadır. Gazete söylemini incelemek, öğrencilerin sadece sözcük dağarcığını geliştirmelerine yardımcı olmayacak, aynı zamanda onların, açıklayıcı metin ve gerekçelendirme metni gibi, farklı metin türlerinin özelliklerini daha iyi kavramalarını sağlayacaktır.

Diğer yandan, derslerde, materyal olarak gazete makale-metinlerinin kullanımı, öğrencilerin kendi eleştirel yaklaşımlarının gelişmesine katkıda bulunarak

yapacakları söylem çözümlemesinde de, destekleyici gerekçe ya da karşı-gerekçe yaratabilmelerine ortam hazırlayacaktır.

Güncel ve tartışmaya açık bir konu olarak Türkiye'nin Avrupa Birliği'ne üyeliği konusunda yazılmış bu gazete metnlerinin, dil öğretimi açısından, edimbilim veya deneme/yazım gibi derslerde kullanıldığında etkili bir araç olabileceğini düşünmekteyiz. Sonuç olarak, gazete söyleminde gerekçelendirme söylemi stratejilerinin incelenmesi, öğrencilerin bir yandan, yazılı ve sözlü anlatım yetilerini geliştirecek diğer yandan da, öğrencilerin, iletişim kurmanın, belki de, en önemli amacı olan karşımızdakini söylediklerimize inandırabilme ya da ikna edebilme yollarını öğrenmelerinde önemli bir rol oynayacaktır diyebiliriz.

Anahtar kelimeler: gazete söylemi, söylem çözümlemesi, gerekçelendirme söylemi stratejileri.

ABSTRACT

The world has become a big village due to globalization, where the mixing of sexes of the people gains more and more ground within the numerous societies which composes it, but also that cultural interbreeding invites each other regularly in our daily life in which the practice of one or several foreign languages has become unavoidable to communicate. Communication is also a mean of collectivization, a window opened to the world, as well as to other cultures, other civilizations and other social practices. Obviously, knowing a foreign language helps people to point the way to tourists, but it has many other benefits than that.

In spite of its importance, communication alone is not enough, because it develops and becomes more and more complicated to decipher, sometimes for better understanding. Since there is a real correlation during an exchange in foreign language, it is important to understand beyond words, to read beyond sentences; it is necessary to go beyond phrases, and to attach greater importance to the coherence and the sense of the text.

In this study, we offered to analyse journalistic discourse about the membership of Turkey in the EU in order to enable students to decipher French words better « between lines » and to arrest better parties linked to the text or else the consistent parties of the text,. To complete this analysis successfully, we chose, as corpus, certain French newspapers among the most reading materials. These types of articles will help enrich the vocabulary of the students, allow them to differentiate the purely explicative texts of argumentative texts, without forgetting that such journalistic documents develop their ability to take position and foster a critical attitude, which is very important to bring one against argumentation and to create scales needed for the mastery of the discourse analysis.

The membership of Turkey in the EU, a subject that often appears among the titles of French and Turkish mass media, could be an efficient tool for this purpose. Hence, a topic of study for our learners in lessons on how to write an essay during which they learn argumentative strategies in written and oral forms will enable them to learn how to convince the other side about their point of view.

Key words: journalistic analysis, the discourse analysis, argumentative strategies.

RÉSUMÉ

Dans un monde devenu un gros village du fait de la mondialisation, où la mixité des peuples gagne de plus en plus de terrain au sein des multiples sociétés qui le compose, mais aussi dans lequel les métissages culturels s'invitent régulièrement dans notre quotidien, la pratique d'une ou plusieurs langues étrangères est devenue inévitable pour communiquer. Communiquer, oui, mais pas uniquement, la communication est aussi un moyen de socialisation, une fenêtre ouverte sur le monde et sur l'Autre, sur d'autres cultures et d'autres civilisations ainsi que sur d'autres pratiques sociales.

Maîtriser une langue étrangère ne sert pas seulement à indiquer le chemin à des touristes, sa fonction est beaucoup plus importante et vaste. De nos jours, plus particulièrement pour les universitaires, il faut être à la page, être au courant de ce qui se déroule dans le monde afin de mieux comprendre ce qui nous entoure.

Malgré son importance, la communication seule n'est pas suffisante, car elle se développe et devient de plus en plus difficile à déchiffrer. Parfois pour mieux comprendre et pour qu'il y ait une réelle interaction pendant un échange en langue étrangère, il est important de comprendre au-delà des mots, de lire au-delà des phrases, il faut maîtriser la transphrastique, et donner plus de dimension à la cohérence et au sens du texte.

Dans cette étude, afin de permettre aux étudiants de mieux déchiffrer « entre les lignes » les mots français mais aussi de mieux appréhender les parties liées au texte ou encore les parties cohérentes du texte, nous nous proposons d'analyser le discours journalistique au sujet de l'adhésion de la Turquie à l'UE. Pour mener à bien cette analyse, nous avons choisi, comme corpus, certains journaux français parmi les plus lus. Ce genre d'articles ne peuvent qu'enrichir le vocabulaire des étudiants, leur permettre de distinguer les textes purement explicatifs des textes argumentatifs, sans oublier que ce genre de documents journalistiques développent leurs capacités à prendre position, ce qui fait naître chez eux un esprit critique, chose très importante pour apporter une contre-argumentation et créer un équilibre qui ne peut être que bénéfique pour la maîtrise de l'analyse du discours. L'adhésion de la Turquie à l'UE, sujet figurant souvent parmi les titres des médias français et Turcs, pourrait être un

outil efficace et de ce fait, un objet d'étude pour nos apprenants dans des cours de pragmatique, de dissertation etc. durant lesquels ils apprennent d'une manière écrite et orale, les stratégies argumentatives qui leur permettront d'améliorer leur façon de persuader et de convaincre l'autre.

Mots clés : le discours journalistique, l'analyse du discours, stratégies argumentatives

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	1
1. INTRODUCTION	1
DEUXIÈME PARTIE	5
2. THÉORIES DE L'ARGUMENTATION	5
2.1. Qu'est-ce que l'argumentation ?	5
2.2. L'argumentation dans l'antiquité	6
2.2.1. Qu'est-ce que la rhétorique?	7
2.2.2. Pourquoi l'argumentation peut-elle être conçue comme une conception de la rhétorique?	13
2.3. La théorie de l'argumentation selon Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca	14
2.4. Le modèle d'argumentation de Stephen Toulmin	16
2.5. La théorie de l'argumentation « la logique naturelle » selon Jean-Blaise Grize	18
2.6. L'argumentation comme approche « pragma-dialectique » de Grootendorst et comme « nouvelle dialectique » de van Eemeren	20
2.7. La théorie d'argumentation selon Oswald Ducrot et Jean Claude Anscombre	24
2.7.1. Quelques faits d'argumentation	24
2.7.2. Argumentation et acte d'inférer	26
2.7.3. L'argumentation dans la langue	28
2.7.4. Les niveaux de l'argumentation dans la langue	28
2.7.5. Le rôle des connecteurs sur la voie de l'argumentation	30
2.8. L'argumentation dans le discours	31
2.8.1. Le dispositif d'énonciation	32

2.8.2. Les fondements de l'argumentation.....	34
2.8.3. Les voies du logos et du pathos	38
2.8.4. Les genres de discours	45
2.9. La théorie d'argumentation, « l'approche textuelle de l'argumentation » selon Jean Michel Adam.....	46
TROISIÈME PARTIE	48
3. LES TYPOLOGIES ET LES STRATÉGIES D'ARGUMENTATION	48
3.1. La théorie d'argumentation interactionniste.....	48
3.2. Typologies des arguments	49
3.2.1 Typologies anciennes.....	49
3.2.1.1. Les topoï de la Rhétorique.....	54
3.2.1.2. Topiques, à l'époque de Cicéron (av. J.-C.)	54
3.2.2. Typologies modernes	55
3.2.3. Typologies contemporaines	57
3.2.3.1. Perelman, Olbrechts-Tyteca, <i>Traité de l'Argumentation</i> , 1958.....	57
3.2.3.2. Toulmin, Rieke, Janik, <i>Introduction au raisonnement</i> , 1984	59
3.2.3.3. Kienpointner, <i>Alltagslogik Logique quotidienne</i> , 1992	60
3.2.3.4. Douglas Walton, Chris Reed, Fabrizio Macagno <i>Argumentation schemes -Schèmes argumentatifs</i> , 2008	61
3.3. L'Initiation aux stratégies.....	62
3.3.1. Les stratégies argumentatives	64
3.3.1.1. Le type d'argument ou la stratégie argumentative ?.....	64
QUATRIÈME PARTIE	69
4. L'EUROPE ET LA TURQUIE VERS L'UNION EUROPÉENNE .	69
4.1. Qu'est-ce que l'Europe? Les définitions variées de L'Europe.....	69

4.2. Qu'est-ce que l'Union Européenne?	70
4.2.1. Les étapes chronologique de l'Union Européenne	70
4.3. L'U.E, comment fonctionne-t-elle ?.....	76
4.3.1. Institutions et organes de l'Union Européenne.....	76
4.3.1.1. Parlement européen.....	76
4.3.1.2. Conseil européen.....	77
4.3.1.3 Conseil de l'Union Européenne.....	77
4.3.1.4. Commission Européenne	79
4.3.1.5. La Cour de justice de l'Union Européenne.....	80
4.3.1.6. La Cour des comptes européenne	81
4.3.1.7. Le Comité économique et social européen (CESE).....	82
4.3.1.8. Le Comité des régions	82
4.3.1.9. La Banque centrale européenne (BCE)	83
4.3.1.10. La Banque européenne d'investissement.....	83
4.3.1.11. Le Fonds européen d'investissement (FEI)	84
4.3.1.12. Le Médiateur européen	84
4.3.1.13. Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	84
4.3.1.14. Les services interinstitutionnels.....	85
4.4. Le Processus d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.....	85
CINQUIÈME PARTIE	87
5. LE DISCOURS JOURNALISTIQUE COMME DISCOURS ARGUMENTÉ : ÉTUDE DE CAS	87
5.1. Le discours et l'analyse du discours.....	87
5.2. Le discours journalistique et l'argumentation	88
5.3. Le discours de l'argumentation en matière de l'adhésion de la Turquie de l'Union européenne : Étude d'articles choisis.....	93

5.3.1. « L'Élysée prêt au débat sur l'adhésion de la Turquie » (par Charles Jaigu, Le Figaro, 07.04.2009)	93
5.3.1.1. Les connaissances culturelles et encyclopédiques dans l'analyse de l'article	94
5.3.1.2. L'analyse argumentative de l'article.....	95
5.3.2. « La Turquie décrite comme un atout stratégique pour l'Europe » (par Natalie Nougayrède, Le Monde, 09.09.2009)	101
5.3.2.1. L'analyse argumentative de l'article.....	102
5.3.3. « Il faut tendre la main à la Turquie » (par Bernard Guetta, Libération, 14.10.2009)	106
5.3.3.1. Les événements à rappeler avant l'analyse de l'article.....	108
5.3.3.2. L'analyse argumentative de l'article, étude de cas	109
SIXIÈME PARTIE	116
6. ARGUMENTATION EN FLE	116
6.1. Argumentation et FLE	116
6.2. Comment le discours argumentatif de la presse peut-il enrichir l'enseignement du FLE ?	117
6.3. Proposition d'une fiche pédagogique	118
6.3.1. Plan de la leçon	119
SEPTIÈME PARTIE.....	124
7. CONCLUSION	124
Glossaire.....	126
BIBLIOGRAPHIE	132
SITOGRAFIE	135

INDEX DES TABLEAUX ET DES SCHÉMAS

Tableau 1	8
Tableau 2	9
Tableau 3	12
Tableau 4	36
Tableau 5	42
Tableau 6	55
Tableau 7	59
Tableau 8	60
Tableau 9	60
Tableau 10	61
Tableau 11	79
Tableau 12	92
Schéma 1	17
Schéma 2	20
Schéma 3	29
Schéma 4	47
Schéma 5	49
Schéma 6	89
Schéma 7	90
Schéma 8	105
Schéma 9	120

PREMIÈRE PARTIE

1. INTRODUCTION

De nos jours, on affirme très souvent qu'apprendre une langue étrangère est une fenêtre ouverte sur le monde. L'apprentissage des langues n'est pas seulement une étude comme les autres, aussi une extraordinaire connexion avec le monde qui nous entoure. C'est pourquoi, une personne qui connaît au moins une langue étrangère est supposée être plus riche que les autres. De plus, il est capital d'apprendre une ou plusieurs langue(s) étrangère(s) pour connaître d'autres cultures, d'autres civilisations ou d'autres littératures et ainsi enrichir sa propre culture générale. De ce point de vue, aujourd'hui, l'apprentissage des langues étrangères doit être compatible avec le phénomène complexe de la mondialisation.

Quand on pense à la notion de mondialisation, il n'est pas juste de dire qu'une langue est plus ou moins importante qu'une autre par contre, en tant que langue mondiale, le français, notre champs d'étude, est une langue d'enseignement et également une des rares langues apprises dans quasiment tous les pays du monde. Le français est à la fois une langue de travail et une langue officielle à l'ONU, dans l'Union européenne, à l'UNESCO, à l'OTAN etc. et de plusieurs instances juridiques internationales. Elle est considérée comme la langue de la diplomatie à travers le monde.

Au niveau européen, l'apprentissage du français devient une nécessité actuelle et une des tâches des enseignants du FLE est à coup sûr d'encourager les élèves à l'apprendre. Cette idée nous conduit tout naturellement à la réalisation de projets ayant des objectifs communs dans le domaine de l'enseignement de la langue française. Pour les enseignants, il ne suffit toutefois pas d'être persuadé de l'importance de cette langue, encore leur faut-il au moment de passer à l'action, mettre en place cet apprentissage, et là on se heurte généralement à certaines idées reçues voire préconçues qu'il convient de balayer au plus tôt. Un certain nombre d'enseignants ne se sont pas encore pleinement approprié le Cadre Européen Commun de Référence (CECR) pour les langues du Conseil de l'Europe (même si

celui-ci n'est pas uniquement un instrument d'évaluation) et peinent encore à passer de la logique de notation traditionnelle à une logique d'évaluation des compétences.

D'autre part, lorsqu'on consulte les manuels variés de l'enseignement de la langue française, on remarque souvent des méthodes semblables les unes aux autres. Quoi qu'il en soit, les cours (grammaire, lecture, écriture, même conversation etc.), ainsi que les méthodes utilisées dans les manuels de cet enseignement ne sont pas suffisants pour satisfaire les apprenants dans la pratique de cette langue. L'enseignant doit donc utiliser certaines stratégies pour encourager ses étudiants.

Le problème réside en premier lieu entre l'écart qui existe entre les textes disponibles et la réalité sur le terrain. En tant que croisement de la langue et de la culture dans un cadre pédagogique et parfaitement organisé, les documents authentiques peuvent être utilisés comme supports en cours de FLE. L'approche communicative a en effet promu ces types de documents au rang qui leur est dû dans un nouveau contexte de dimension plus internationale. De plus, il convient de donner de la variété dans les sujets traités remplaçant ainsi l'apprenant dans le contexte culturel, social et économique de la vie française. Ce type de contexte fournit à l'apprenant des repères qui lui permettent d'appréhender, au moins une facette de la vie quotidienne des français ou des francophones.

C'est encore l'enseignant qui va faire varier (multiplier) les points de vue, grâce à ces documents authentiques. Il faut aussi préciser que les documents authentiques sont avant tout des documents d'actualité. Ils peuvent refléter des événements quotidiens comme un accès à la culture cible. L'enseignant doit penser aussi aux besoins et aux niveaux des apprenants. Par exemple, un enseignant qui veut travailler des textes français avec un étudiant de niveau C1 selon le CECR (au niveau C1, l'apprenant peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours etc.) ne doit pas limiter son apprentissage à des formes linguistiques élémentaires. Il doit aussi savoir utiliser la langue dans toute une gamme de situations où la langue française peut être employée ainsi que dans toute une gamme d'objectifs de communication.

Ayant pour but une aide que nous voulons précieuse à l'enseignement du français, nous avons préparé ce travail en nous basant sur la théorie de l'argumentation et en l'appliquant à l'enseignement du français en nous appuyant sur le discours journalistique qui est un document authentique par excellence. Notre corpus repose ainsi sur quelques articles de trois journaux français parmi les plus connus « le monde, le figaro et libération » qui ont tous trois publiés en 2009 des articles sur l'adhésion de la Turquie à L'Union Européenne. Dans le choix des articles, le critère de base était de sélectionner des articles visant à mettre à disposition du lecteur certaines stratégies argumentatives utilisées dans le discours journalistique. Car, nous pensons que le sujet de l'adhésion de notre pays à L'Union Européenne et le discours journalistique comme document authentique permettront de développer chez l'apprenant un savoir-faire interprétatif en parallèle avec une acquisition dans le champ linguistique. De plus, ce corpus est largement relayé par des dispositifs modernes faisant appel aux ressources nouvelles de la vie moderne actuelle et nous donne un point de vue subjectif de la presse française.

Afin de mieux analyser et comprendre les argumentations faites par les journalistes ou par les politiciens, nous avons donné de brèves explications en respectant un ordre chronologique sur les événements qui figurent dans notre corpus, ainsi que les sigles et acronymes des différentes organisations qui œuvrent pour cette adhésion et qui nous semble indispensables de connaître pour notre étude afin d'en comprendre le déroulement complexe, comme « Union Européenne » (U.E), « Organisation du Traité de l'Atlantique Nord » (OTAN), « Organisation des Nations Unies » (ONU). Pour aborder ce sujet, nous avons commencé par les définitions théoriques de l'argumentation, du discours journalistique et des explications sur certaines notions comme L'Europe, les événements importants concernant le processus de l'adhésion de la Turquie à l'UE.

En résumé, la première partie sera consacrée à l'introduction de cette étude, alors que dans la deuxième partie, nous traiterons de la théorie de l'argumentation et de ses diverses définitions qui ont évoluées et se sont développées au cours de son évolution jusqu'à nos jours. Ensuite, dans la troisième partie, nous examinerons cette théorie plus en détail en nous inspirant des études de Plantin. En tant que sujet de notre corpus, l'Europe et La Turquie vers l'Union Européenne seront les bases dans

la quatrième partie de notre travail dans laquelle nous allons détailler les définitions variées sur ces sujets. Nous aborderons l'analyse de corpus, soit le discours journalistique, en constatant les stratégies argumentatives dans la cinquième partie. Pour finir, la sixième et dernière partie sera consacrée à la piste pédagogique et dans laquelle, nous proposerons une fiche pédagogique comprenant plusieurs activités, fondées sur les stratégies argumentatives et applicables aux apprenants de niveau C1 dans les cours de français.

DEUXIÈME PARTIE

2. THÉORIES DE L'ARGUMENTATION

2.1. Qu'est-ce que l'argumentation ?

La base de notre étude étant la théorie de l'argumentation, il convient dans un premier temps d'en établir sa définition : L'argumentation est l'art de soutenir une opinion dans le but d'obtenir l'adhésion de l'interlocuteur¹ (l'auditeur) ou dans le but de contredire son opinion, en le convainquant ou en le persuadant. Cette première définition en appelle deux autres qui sont, **convaincre** : obtenir l'adhésion de son interlocuteur en faisant appel à sa raison, en sollicitant ses facultés d'analyse et de raisonnement intellectuel et **persuader** : obtenir l'adhésion de son interlocuteur en faisant appel à sa sensibilité, en agissant sur ses sentiments et en suscitant en lui des émotions.

Comme on le constate, la théorie de l'argumentation repose principalement sur deux verbes: convaincre et persuader. De même, l'argumentation est un fait plus profond qu'il faut étudier dans son contexte, autrement dit dans le discours. Quelle qu'en soit le but, l'argumentation gagne son sens dans le discours qui est l'une des façons la plus active et évidente de la langue.

Quand on consulte le dictionnaire « Larousse », l'argumentation est définie comme « un ensemble d'arguments » ou « un ensemble de techniques discursives destinées à provoquer ou à accroître l'adhésion de l'interlocuteur aux thèses qui lui sont présentées ». Quant à « Le Robert Micro », l'argumentation est définie non de la même manière que celle de « Larousse » mais plutôt comme « un ensemble d'arguments tendant à une même conclusion ». Si nous suivons encore les définitions des dictionnaires de l'argumentation sur internet sur le réseau informatique « TLF² » qui est parmi les plus connus comme dictionnaire de la langue française, nous y lirons ces définitions:

¹ On appelle *interlocuteur* le sujet parlant qui reçoit des énoncés produits par un locuteur ou qui y répond. (V. ALLOCUTAIRE) (Dubois, et al., 2002 : 253)

² TLF² est l'abréviation du trésor de langue française informatisée sur le site de « <http://atilf.atilf.fr/> ».

L'argumentation est une « action d'argumenter; ensemble des raisonnements par lesquels on déduit les conséquences logiques d'un principe, d'une cause ou d'un fait, en vue de prouver le bien-fondé d'une affirmation, et de convaincre ».

Par ailleurs, avant de pouvoir argumenter, il nous faut un sujet et/ou une idée cohérente et c'est l'efficacité de l'argumentation qui va convaincre le récepteur ou pas, le but n'est pas seulement de faire croire ou de modifier l'opinion d'autrui mais d'apporter des raisons et raisonnements par la logique.

2.2. L'argumentation dans l'antiquité

Si l'on se réfère à l'époque de Socrate, d'Aristote ou de Cicéron, on va voir que tous les trois sont extrêmement capables d'élaborer une théorie de l'éloquence devant des interlocuteurs comme mode d'expression et moyen politique. À cette époque, la maîtrise du discours est devenue une nécessité pour les hommes politiques, essentiellement dans les débats au Sénat, et les prises de paroles pour séduire une opinion publique. Cette conception vénérable de l'enseignement de la logique, autrement dit la conception du rôle peut être expliquée par une approche argumentative comme la logique théorique. Celle-ci forme un ensemble de techniques essentiellement tributaires de l'antiquité grecque. Par cette optique, nous pouvons conclure que les techniques bien formées sont utilisées comme un moyen de réguler la vie sociale de l'antiquité.

Dans le modèle classique, la définition de l'argumentation est impensable sans la « logique³ ». Ce modèle classique de l'argumentation est défini comme “art de penser correctement” dans la rhétorique, ce qu'on appelle “art de bien dialoguer” dans la dialectique. Si l'on pense à l'étude de l'argumentation comme un art de bien utiliser la langue, alors l'argumentation peut être rattachée à la rhétorique.

Par exemple, dans un débat, le locuteur doit présenter une manière puissante et il le fait par ses paroles (peut être aussi par les écrits) qui sont puissantes à l'égard de la langue comme canal⁴ de communication. Pour renforcer cette idée citons une

³ On va élaborer la notion de logique en détail, dans les chapitres ultérieurs.

⁴ Voir le schéma de Roman Jakobson.

expression d'Aristote (1991 : 108-109) ; « ... le débat porte non pas sur la fin que l'on a en vue, mais sur les moyens qui conduisent à cette fin. (...) »

En tant que philosophe, Socrate fonde ses études de l'argumentation sur des connaissances de soi et des apparences, en ayant la volonté « de révéler l'être véritable derrière le paraître, d'introduire la réflexion dans le monde des opinions ». (Larocque, 1996 : 99)

Si l'on a recours à la phrase de Cicéron ; « l'argumentation est un mode de construction d'un discours en langue naturelle qui part de propositions non douteuses ou vraisemblables et en tire ce qui, considéré seul, paraît douteux ou moins vraisemblable » (Cicéron, 1990 : 19, Plantin, 2005 : 19) on rend compte que le discours qui contient des énoncés systématiques peut fournir une rationalité⁵.

2.2.1. Qu'est-ce que la rhétorique?

Il est temps maintenant d'approfondir l'argumentation par la rhétorique, mais avant de le faire il faut fournir une réponse à la question suivante « qu'est-ce que la rhétorique » ?

Historiquement on retrouve des traces de rhétorique remontant au Vème siècle A.J. en Sicile grecque. Les actes de discours de cette époque se faisaient le plus souvent devant un jury populaire. Donc, la rhétorique été utilisée pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie à travers la pratique de la parole publique. Elle relevait donc d'une nécessité sociale.

Les sophistes ont beaucoup contribué au développement de la rhétorique comme un art de bien parler ayant pour objectif de convaincre l'autre. Ils s'opposent ainsi à l'existence d'une seule vérité normée. Ils croient que les choses sont multiples et que la dialectique peut leur servir selon leurs besoins ou leurs désirs. « Le sophiste était une sorte d'avocat qui pouvait jouer sur les divers sens des mots et des concepts si cela servait sa thèse, qu'elle fut juste ou non ». (Tabet, 2003 : 5) Par cette phrase, on comprend qu'il n'est pas question de s'intéresser à la vérité ou à la validité d'un

⁵ Voir le schéma de Toulmin.

argument pour les sophistes. Ici, la persuasion perd un peu sa valeur aux dépens de son efficacité.

La rhétorique peut être divisée traditionnellement⁶ en cinq grandes parties reprises dans le tableau ci-dessous : (Molinié, 1992 : 24)

Tableau 1

LES CINQ PARTIES DE L'ART ORATOIRE
L'invention (inventio)
La disposition (dispositio)
L'élocution (elocutio)
L'action (actio)
La mémoire (memoria)

Comme l'illustre ce tableau, la rhétorique, autrement dit *l'art oratoire* contient cinq grandes parties pour sa production / réalisation. Le premier, **l'invention** est la partie essentielle dans laquelle l'orateur décide les sujets qu'il va aborder. En ce qui concerne notre travail, on peut dire que c'est la phase de découverte des arguments, c'est-à-dire, des preuves. Bien qu'elle ressemble à une articulation des phrases, « l'invention n'est ainsi pas complètement à l'écart de la recherche des mots, même si celle-ci relève plus pleinement de l'élocution. La qualité majeure de l'invention est évidemment le jugement⁷ ». (ibid. : 180)

⁶ C'est ce qu'on appelle dans le livre « Convaincre, Persuader, Délibérer » d'Emmanuelle Tabet (2003 :17)

⁷ « Les jugements déjà rendus et prononcés, que l'on appelle aussi les préjugés, constituent l'une des catégories des preuves extra-techniques, spécialement dans le genre judiciaire. Ce sont les arrêts rendus sur des causes semblables, ou sur la même cause dans un jugement précédent». (Molinié, 92: 190)

Etant donné que l'orateur est dominant dans cette partie, on peut y introduire les arguments traités par la rhétorique. Par exemple en tant qu'*arguments affectifs*, ils contiennent **l'éthos**⁸ qui implique directement l'orateur lui-même. Il s'agit de ses comportements, (sa culture, son éducation, sa vie professionnelle ou sa valeur morale) à savoir ; son image qu'il expose à la face de son auditeur, soit positive, soit négative. « Ethos est ce qui donne alors crédibilité au discours. (...) » (Aristote, 1991 : 34)

L'autre élément qui se trouve dans *les arguments affectifs*, est **le pathos**⁹. Il contient les passions, les émotions de l'orateur qui vise à créer des réactions (l'aversion, l'indignation, le calme ou l'amour...) chez ses auditeurs. Aristote (ibid. : 34) définit *le pathos* « ce que l'éthos fait accepter ».

Voici un tableau extrait du *Dictionnaire Rhétorique*, Molinié (1992 : 26), pour représenter *les lieux pathétiques* dans l'argumentation :

Tableau 2

Les lieux pathétiques, topique des arguments qui ont trait des passions, Aux Sentiments

COLÈRE DOUCEUR AMITIÉ HAINE CRAINTE CONFIANCE	HONTE-SENTIMENT DE L'HONNEUR OBLIGEANCE PITIÉ INDIGNATION ENVIE ÉMULATION
--	--

On note aussi dans la partie invention, le **logos**, qui se trouve dans le second type d'arguments catégorisés comme *arguments rationnels*. De ce fait le logos fait appel à la logique. Chez Aristote, « le logos repose essentiellement sur deux opérations qui

⁸ Partie de la rhétorique traitant du caractère de l'orateur et de ceux auxquels il s'adresse, de leur affectivité. (Dubois et al., 2002: 187)

⁹ En rhétorique, le pathos traite de l'emploi des figures propres à éveiller les passions, les émotions chez les auditeurs. (ibid. : 353)

sont, respectivement, l'enthymème et l'exemple. Le premier est un syllogisme¹⁰ incomplet et procède à la déduction. Comme syllogisme classique dans la rhétorique, voyons cet exemple très connu ; « Tous les hommes sont mortels, X est un homme, donc X est mortel ». (Amossy, 2006 : 9-10)

Dans cet exemple, Tabet (2003 : 21), décompose le syllogisme (le type de raisonnement) en trois étapes : en disant « tous les hommes sont mortels », on infère qu'il est question de la **prémisse majeure**, or « X est un homme » indique une **prémisse mineure**, « donc X est mortel » est la **conclusion**.

L'action de raisonner est considérée également comme *paralogisme* qui est accepté comme démonstration par le faux, contrairement au syllogisme. Dans ce cas-là, l'orateur fait de bon arguments en en utilisant des fallacieux.

Emmanuelle Tabet étudie le paralogisme sous ses deux formes : **formel ou informel**. Pour elle, dans ce qui est **informel** nous ne devons pas percevoir le raisonnement fait par des mauvaises argumentations. Le célèbre exemple pour cette forme est le suivant :

« Tout ce qui est rare est cher.

Un cheval bon marché est rare.

Donc un cheval bon marché est cher ». (ibid. : 22)

Ce qui est **formelle** ; peut apercevoir comme l'argumentation de transitivité de la relation suivante:

« Si $C = A$ et $A = B$, alors $C = B$ (conclusion)

Exemple : « Les amis de mes amis sont mes amis » (ibid. : 23)

Finalement, on comprend que le sophisme fonctionne selon la même logique et qu'il est réalisé volontairement par l'argumentateur.

Étant la première partie, l'invention peut finalement contenir *des arguments fallacieux*. Ce type d'arguments discutables, comportent certaines tournures de

¹⁰ « Il s'agit maintenant d'exposer, au sujet de l'accusation et de la défense, la nature et le nombre des propositions qui devront composer les syllogismes... L'enthymème est un syllogisme ». (Aristote, 1991 : 139, 261)

réalisation comme *la fausse cause, la généralisation abusive, l'ignorance de réfutation, des amalgames ou la démagogie*.

La deuxième, **la disposition** est essentielle pour bien ordonner les arguments dans le discours, c'est-à-dire son arrangement. Lors de l'argumentation, on peut parler de la disposition, surtout au sujet de l'arrangement des propositions, *des idées*. Pour que le discours soit efficace, il est nécessaire de faire un agencement selon un plan. « Il importe de noter que la disposition ne se réduit pas à l'observation de la suite des cinq grandes parties du discours (spécialement le discours judiciaire) : **exorde, narration, confirmation, réfutation, péroraison** ». (Molinié, 1992 : 119) D'après la rhétorique classique, le discours est divisé en cinq parties comme ci-dessous.

Voici les explications de ces parties faites par Emmanuelle Tabet:

- **L'exorde** : Il définit cette partie comme ce qui exprime *l'éthos de l'orateur*. « Il s'agit de l'introduction du discours, dont la fonction première est de capter d'entrée de jeu l'attention du public et de s'attirer sa sympathie (captatio benevolentiae) ». (Tabet, 2003 : 27)
- **La narration** : La définition de la narration que nous savons le mieux est de raconter. « C'est la partie du discours qui expose, qui raconte les faits. L'orateur s'efforce alors de répondre aux questions suivantes : qui ? quand ? avec qui ? où ? pourquoi ? » (ibid. : 27)
- **La confirmation** : Pour cette partie, on peut dire que l'orateur produit ses preuves à propos de son argumentation. « C'est la partie du discours où l'orateur énonce les preuves et les arguments factuels qui se dégagent directement de l'exposé des données formulé dans la narration. » (ibid. : 28)
- **La réfutation** : Quand l'orateur abat les arguments de son adversaire, il s'agit de la réfutation. Autrement dit, c'est de ne pas accepter les idées de l'autre.
- **La péroraison** : On peut expliquer la péroraison comme la partie dans laquelle l'orateur fait ressentir à ses auditeurs certains sentiments et ou c'est seulement à la fin du discours que l'auditeur se rend compte de la

conclusion. « C'est la conclusion du discours, qui récapitule l'ensemble des arguments et qui vise à émouvoir le public (en suscitant son admiration, sa pitié, son indignation...).» (ibid. : 28)

L'élocution étant la troisième partie, qui peut être acceptée comme le style que l'orateur utilise. Grace à cela, l'auditeur est séduit. «L'élocution est la mise en forme du discours, l'art de bien dire ». (ibid. : 30)

On utilise différents styles dans cette partie que nous pouvons examiner en trois catégories : « Le style bas ou simple, « le style moyen, (qui a pour but de plaire et use donc des figures de style) » et « le style élevé (style caractérisé par un vocabulaire choisi, un niveau de langue recherché et l'abondance des figures employées) ». (ibid. : 30)

Comme on vient de le dire, il existe plusieurs figures de style utilisées dans le discours. La figure est définie par les philosophes de l'époque classiques comme un *écart*. Voici un récapitulatif des sortes de figures de style dans un tableau :

Tableau 3

Les figures de diction	Les figures de sens	Les figures de construction	Les figures de pensée
Allitération Assonance Paronomase	Comparaison Métaphore Métonymie Synecdoque	Antanaclase Syllepse Anaphore Parallélisme Antithèse Oxymore Chiasme Gradation Asyndète Anacoluthie Hyperbate Hypallage Ellipse Périphrase	Ironie Litote Euphémisme Hyperbole Apostrophe Prosopopée Hypotypose Prétérition Allégorie

La Quatrième partie est **l'action** qui se base sur des attitudes de l'orateur au moment où il réalise son discours. Tabet (ibid. : 45), estime que « l'action est la partie de la rhétorique qui traite des techniques de l'oral, à savoir la prononciation du

discours, la gestuelle de l'orateur, son attitude physique, ses intonations, ses silences, l'expression de son visage, son recours éventuel aux larmes... »

Enfin, **la mémoire**, qui est le savoir du discours de l'orateur. Il fait de la mémorisation par exemple ; les mots, les phrases etc. S'il ne sait pas ce qu'il va dire durant le développement de son discours, s'il hésite, s'il s'embrouille, il est clair qu'il ne saura pas faire un discours efficace. « La mémoire est la partie de la rhétorique qui s'occupe des procédés mnémotechniques permettant à l'orateur de mémoriser son discours ». (ibid. : 45)

2.2.2. Pourquoi l'argumentation peut-elle être conçue comme une conception de la rhétorique?

Déjà, depuis Aristote (1991 : 21) l'argumentation a été considérée comme une attaque ou une défense. Comme l'argumentation, la rhétorique vise à persuader et à convaincre. Selon Aristote, dans l'argumentation; « on attaque et on se défend ». D'ailleurs, Aristote définit la rhétorique comme « la faculté de considérer pour chaque question, ce qui peut être propre à persuader ». (ibid. : 82)

Dans sa définition la plus simple, l'argumentation consiste à argumenter une idée, une thèse, ou n'importe quel sujet. Et ceci grâce aux aptitudes à bien utiliser la langue, c'est-à-dire les mots, les phrases, les paroles. Pour la rhétorique, on cherche une efficacité dans l'usage de la langue. Quand on dit de bien utiliser la langue, l'art de bien dire, les jeux de mots par exemple font automatiquement appel à la rhétorique. En argumentant, on joue aussi avec la langue comme la rhétorique avec son art de dire. On peut cependant rendre compte de l'utilisation différente de cet art, en le divisant en deux rubriques : une littéraire et une scientifique.

Aristote estime de sa part que : « La rhétorique s'occupe de ce qui est, dès lors que ce qui est pourrait être autre, ou même ne pas être, alors que la poétique s'intéresse à ce qui n'est pas, mais qui pourrait être ». (ibid. : 17)

D'autre part, la rhétorique ne se trouve pas seulement en littérature, de même, elle n'est pas exactement une science. La science vise à ce qui est et ce qui est vrai, non pas ce qui pourrait. En science, se trouve toujours une certaine logique. Par ailleurs, Aristote explique cette distinction par rapport à la logique : « La logique diminue quand la rhétorique augmente au point de finir par s'effacer dans la pure

fiction, sinon comme fiction, celle qui semble marquer de vraisemblance les actes de nos héros imaginaires ». (ibid. : 9)

2.3. La théorie de l'argumentation selon Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca

Convaincre et persuader sont les deux principaux verbes qui correspondent le mieux à la définition de l'argumentation, mais il existe cependant une série non exhaustive d'autres verbes qui ont plus ou moins un rapport avec cet art de l'argumentation tels : délibérer, attaquer, se défendre, réfuter, accuser ... Chacun de ces verbes contiennent dans leurs sens, une part d'argumentation, mais aussi, une argumentation prononcée dans leur production d'énoncés.

C. Perelman et L. Olbrechts Tyteca (2008 : 34-40) expliquent ces deux verbes différemment en traitant la théorie de l'argumentation. Quand on suppose que l'argumentation est une action liée à la logique, il est inévitable d'étudier d'une manière détaillée la signification des verbes persuader et convaincre :

« Pour qui se préoccupe du résultat, persuader est plus que convaincre, la conviction n'étant que le premier stade qui mène à l'action ¹¹ ». Pour Rousseau, ce n'est rien de convaincre un enfant « si l'on ne sait le persuader »¹². Par contre, pour ce qui est de se préoccuper du caractère rationnel de l'adhésion, convaincre est plus que persuader. Tantôt, ce caractère rationnel de la conviction tiendra aux moyens utilisés, tantôt aux facultés auxquelles on s'adresse ». (ibid. : 35)

On remarque une différence entre la définition de l'argumentation de Kant et de celle de Perelman et Tyteca. « La conviction et la persuasion sont pour Kant deux espèces de croyance. » (ibid. : 37) Kant utilise des notions comme subjectif et objectif, alors que Perelman et Tyteca font appel plutôt à l'utilisation du locuteur qui produit des verbes dans une situation d'action. On peut donc dire que la théorie de Perelman et Tyteca recourt aux compétences, à l'intelligence ou au désir qui changent d'après les individus.

« Quand elle est valable pour chacun, en tant du moins qu'il a de la raison, son principe est objectivement suffisant et la croyance se nomme conviction. Si elle n'a son fondement que dans la nature particulière du sujet, elle se nomme persuasion.

¹¹ Richard D.D. WHATELY, *Elements of Rhetoric*, Part 2: Of Persuasion, chap. I, § 1, p. 115. Cf. Charles L. STEVENSON, *Ethics and Language*, pp. 139-140.

¹² ROUSSEAU, *Emile*, liv. III, p. 203

La persuasion est une simple apparence, parce que le principe du jugement qui est uniquement dans le sujet est tenu pour objectif. Aussi un jugement de ce genre n'a-t-il qu'une valeur individuelle et la croyance ne peut-elle pas communiquer... Donc la persuasion ne peut pas, à la vérité, être distinguée subjectivement de la conviction, si le sujet ne se représente la croyance que comme un simple phénomène de son propre esprit; mais l'essai que l'on fait sur l'entendement des autres, des principes qui sont valables pour nous, afin de voir s'ils produisent exactement sur une raison étrangère le même effet que sur la nôtre est un moyen qui, tout en étant seulement subjectif, sert non pas à produire la conviction, mais cependant à découvrir la valeur particulière du jugement, c'est-à-dire ce qui n'est en lui que simple persuasion, si je m'en trouve bien, mais je ne puis, ni ne dois la faire valoir hors de moi¹³ ». (ibid. : 37)

Kant en fait une approche individuelle et philosophique mais logique. Il estime que le locuteur peut être convaincu ou persuadé à condition qu'il pense objectivement sur le sujet argumenté. Par exemple, si les idées du locuteur sont en accord avec celles de l'interlocuteur, on peut parler d'une adhésion. Cette adhésion de l'idée reflète les valeurs de jugements ou des croyances d'autrui.

Étant donné qu'on tombe toujours sur des valeurs de jugements, des idées ou sur des croyances d'autrui dans la vie quotidienne, l'argumentation déborde de « toutes parts la parole dont la vocation affirmée consiste à persuader, est inscrite à même le discours et participe des conversations les plus banales et des textes les moins engagés¹⁴ ». Ce point de vu nous fait remarquer que l'on peut appliquer une analyse argumentative *aux informations diffusées par les médias comme aux biographies d'hommes célèbres, aux récits fictionnels, aux discours électoraux, aux messages publicitaires et aux polémiques citoyennes* où l'on retrouve toujours un locuteur et un auditoire.

Perelman, accentue dans son traité, *l'auditoire comme construction de l'orateur* en proposant une détermination de ses origines psychologiques et aussi sociologiques. Il estime que les individus concrets (les auditoires) permettent d'une persuasion effective selon la construction des arguments du locuteur. Il note ensuite que « chaque orateur pense, d'une façon plus ou moins consciente, à ceux qu'il cherche à persuader et qui constituent l'auditoire auquel s'adressent ses discours. » (ibid. : 25) Il faut souligner ici le mot *conscient* qui est sur le texte/le contenu ou la

¹³ KANT, Critique de la raison pure, pp. 634-635.

¹⁴ C'est l'expression utilisée par Amossy (2006 :37).

parole de l'interlocuteur, autrement dit s'il considère ceux auxquels son discours s'adresse, la façon calculée pour ce texte ou cette parole n'est pas nécessaire.

Finalement, pour terminer le sujet de l'argumentation dans l'optique de la nouvelle rhétorique de Chaïm Perelman, notons que les moyens verbaux ont de l'importance à propos de l'action d'argumenter.

« Les moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur ses allocutaires en tentant de les faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement de susciter leur réflexion sur un problème donné. » (Amossy, 2006 : 37)

2.4. Le modèle d'argumentation de Stephen Toulmin

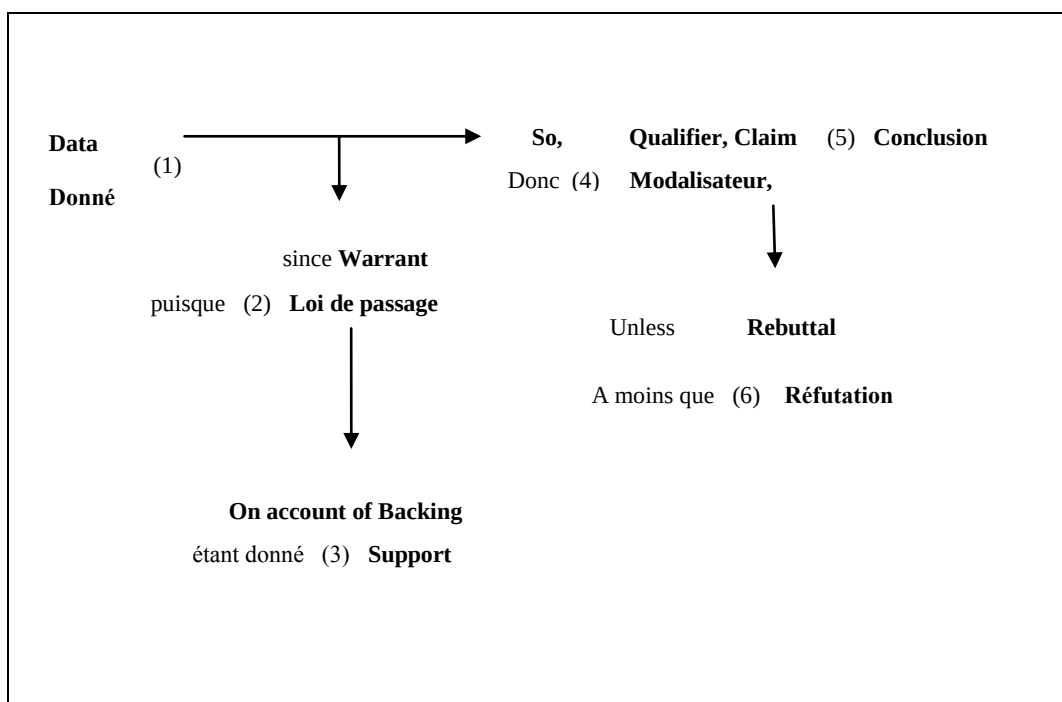
Dans l'optique de Toulmin, chaque énoncé contient sa donnée sous laquelle il y a des raisons de cas. Si un locuteur produit son discours à ses interlocuteurs directement, dans une ambiance où il existe tous les organes de sense (la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher), la linguistique perd sa valeur à propos du contexte d'argumentation dans de telle ambiance. Parce que dans ce cas les indices vont changer d'après les personnes et le discours trouve le sens dans une façon différente.

« Pour Toulmin (1958, chap. III), le discours suivant est un discours argumentatif élémentaire complet :

(1) Harry est né aux Bermudes ; or (2) les gens qui sont nés aux Bermudes sont en général citoyens britanniques, en vertu (3) des lois et décrets sur la nationalité britannique ; donc (4) probablement (5) Harry est citoyen britannique ; à moins que (6) ses parents n'aient été étrangers, ou qu'il n'ait changé de nationalité.

Cette organisation discursive correspond à la structure conceptuelle et relationnelle ci-dessous » (Plantin, 2005 : 20) :

Schéma 1



Si nous appliquons ce discours sur le modèle de Toulmin, nous constatons que chaque état correspond aux phases de ce modèle :

Donnée : La phrase « Harry est né aux Bermudes » correspond à la *donnée* (data en anglais) qui est définie comme une *information* ou une *chose connue*. Donc on peut tirer une conclusion de cette donnée.

Conclusion : « Harry est citoyen britannique », signifie une *affirmation*, autrement dit en anglais *claim*. D'ailleurs, « *to claim* relève de mettre en avant une prétention légitime, à un droit ou à une vérité ». (ibid. : 21)

Loi de passage : C'est de garantir quelque chose. Dans notre exemple, l'idée que « *puisque les gens nés aux Bermudes sont généralement citoyens britanniques* » montre un résultat, c'est-à-dire, l'autorisation en définissant la condition de l'état. Plantin (ibid. : 21), estime que « un warrant est une autorisation, une validation telle que peut l'effectuer une loi ou un supérieur hiérarchique ; c'est *bon pour* ». D'après lui, on peut l'appeler aussi « *argument* ».

Support : « *Étant donné les statuts et décrets suivants...* Backing provient de *to back*, signifiant *renforcer, étayer, appuyer*, dans un sens qui peut être ou strictement

matériel, ou intellectuel, *donner son aval, prendre en charge, assumer* (to endorse) ». (ibid. : 21)

Modalisateur : Comme le modalisateur *probablement*, signifie la restriction. De même, en anglais, *qualifier/to qualify* signifient une modification dans le sens. On entend par là, il n'y a pas de limitation, autrement dit les différences sont possibles. Selon Plantin (ibid. : 21), « on remarque que le modal *en général* qui affecte la loi de passage annonce celui qui se trouve dans la conclusion ».

Restriction, réfutation : « À moins que ses deux parents n'aient été étrangers ou qu'il n'ait été naturalisé américain », signifie la *réfutation* dans le schéma. Ici, il s'agit de l'opposition pour un état ou une contradiction en faisant l'argumentation.

2.5. La théorie de l'argumentation « la logique naturelle » selon Jean-Blaise Grize

La logique naturelle est un ensemble des schémas dans le discours qui est fondé sur la logique. Il est notamment question ici que le locuteur a recours au plan déterminé ou indéterminé pour construire sa logique.

On constate que la logique naturelle de Grize, est capable de se reproduire au regard des mécanismes logiques des interlocuteurs abstraits. Grize (in Doury et Moirand, 1996 :15) explique son point de vue comme :

« Fidèle à la tradition logique, j'ai parlé jusqu'ici de propositions et pas d'énoncés. Les premières comme les seconds expriment des contenus de jugement mais, dans un énoncé, le contenu de jugement est pris en charge par un sujet énonciateur. Il en résulte, d'une part, que ce qui importe c'est autant la valeur épistémique de l'énoncé que sa valeur de vérité et, d'autre part, que l'ordre dans lequel les énonciations sont produites n'est pas indifférent. »

Alors, on peut poser : A quoi sert le discours tenu par quelqu'un à quelqu'un d'autre? Comme élément de réponse nous pouvons penser aux images verbales (celles appelées *la schématisation* par Grize) car elles sont réalisées par l'aide d'une langue naturelle. La langue naturelle se revendique de quatre éléments chez Grize:

- i. « Elle résulte d'un comportement social.
- ii. C'est une composante d'un processus de communication.

- iii. Elle contient des marques du sujet énonciateur, c'est-à-dire qu'elle n'est pas faite de propositions vraies ou fausses, mais d'énoncés (utterances en anglais).
- iv. Elle est non formalisable au sens strict du terme, dans la mesure précisément où y sont présentes des marques des sujets.¹⁵»

Si l'on considère que l'argumentation nécessite d'être cohérente dans son contexte, pour mieux faire adhérer son interlocuteur, il est admissible de faire des opérations logiques dans le discours. Plantin (2005 : 30), dans son livre *Argumentation*, reprend l'explication de Grize (1990 : 65) sur la logique naturelle : il la définit comme « l'étude des opérations logico-discursives qui permettent de construire et de reconstruire une schématisation » D'après lui, l'argumentation est liée à l'interlocuteur, quant au locuteur, il utilise l'*alter ego* pour le persuader.

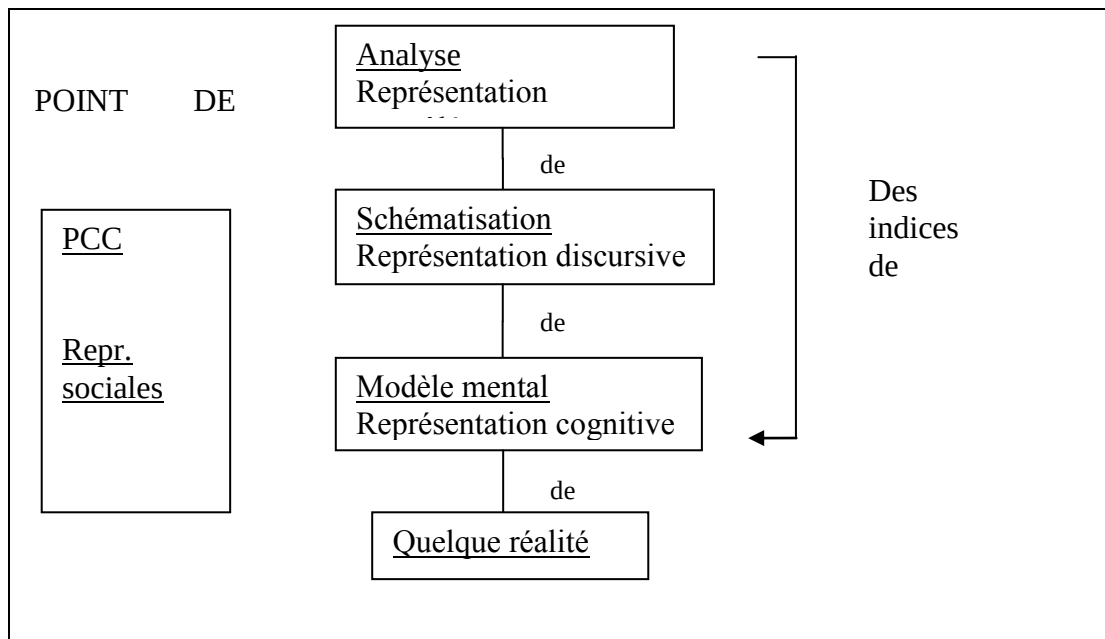
En partant d'une définition large, le terme schématisation, reprend un système ou un ensemble de systèmes afin d'en extraire l'essentiel, la substance. Plantin (2005 : 31-32), citant encore Grize (1990 : 37) nous dit:

« Schématiser [...] est un acte sémiotique : c'est donner à voir », d'où la métaphore de l'*éclairage*. Parmi les *images* ainsi proposées à l'auditeur, la logique naturelle s'intéresse particulièrement à l'image de l'objet de discours, à celle du locuteur, à celle de l'auditeur. Ici encore, les ponts ne sont pas coupés avec l'argumentation rhétorique » (voir par exemple la notion d'*éthos*, chap. 2.2.1.)

Afin de mieux comprendre le point de vue de Grize on a recours au schéma ci-dessous :

¹⁵ Cette citation est de « Papers on Social Representations - Textes sur les Représentations Sociales » (1021-5573) Vol. 2 (3), 1-159 (1993) sur le site ci-dessous :
« http://www.psych.lse.ac.uk/psr/psr1993/2_1993grize.pdf »

Schéma 2



Au début de schéma, Grize nous explique, qu'il convient de constater et finalement réussir à déchiffrer les différentes idées qui se trouvent dans l'esprit des sujets, ensuite il essaie de les rendre logiques en utilisant différents arguments, afin d'aboutir à une conclusion.

En tant que discours, la schématisation nous permet d'évoquer les parties liées du discours, qui sont harmonisées entre elles. Grâce à cela, l'interlocuteur imagine le monde réel lors de son interaction avec le locuteur.

Comme nous avons vu, la logique naturelle se base sur la *schématisation* qui est définie par Grize (1990 : 29), comme une « représentation discursive de ce dont il s'agit ». (Plantin, 2005 : 31)

2.6. L'argumentation comme approche « pragma-dialectique » de Grootendorst et comme « nouvelle dialectique » de van Eemeren

L'approche « pragma-dialectique » de Grootendorst, est fondée sur l'hypothèse qu'un idéal philosophique de caractère raisonnable doit être développé et, à partir de cet idéal, un modèle théorique pour le discours raisonné acceptable. D'autre part, la réalité raisonnée doit être étudiée empiriquement, de sorte qu'il devienne clair la manière dont le discours raisonné est, en fait, conduit. Puis les dimensions

normatives et descriptives doivent être liées ensemble en développant les instruments qui permettent d'analyser la pratique raisonnée -autrement dit l'argumentation- de la perspective de l'idéal projeté du discours raisonné.

À partir de ces idées, on peut dire que la théorie de Grootendorst contient des composants philosophiques, théoriques, empiriques, analytiques et pratiques.

L'approche pragma-dialectique manifeste la vie sociale et les sujets dialectiques par les paralogismes. Selon van Eemeren ;

« Si la violation est involontaire, parce qu'elle est le fruit d'une erreur, elle reste un paralogisme au sens pragma-dialectique du terme : bien que le procédé incriminé puisse sembler rhétoriquement efficace et dialectiquement acceptable aux yeux de son utilisateur. » (Doury, Moirand, 2004 : 60)

Nous pouvons examiner la théorie de Grootendorst et van Eemeren au travers de quelques extraits pris dans leur livre *Fallacies: Classical and Contemporary Readings* de Hansen et Pinto (1995)¹⁶:

a. Externalisation

D'après lui, l'action d'argumenter présuppose un point de vue pragmatique et au moins le potentiel pour s'opposer à ce point de vue. Afin de découvrir si les avis d'une personne semblent raisonnables et si son raisonnement tient la route, il doit les soumettre au scrutin du public.

Tandis que les croyances, inférences, interprétation, etc. sont certainement la base de l'argumentation (ainsi que d'autres activités discursives), la façon dont l'argument est exprimé et traité est canalisé par un système d'engagement et de responsabilité publics. Les motivations qu'ont les gens à tenir une position, une attitude peuvent parfois varier en fonction de la base qu'ils offrent et qu'ils acceptent pour leur défense.

Ce qui est en jeu dans l'étude de l'argumentation n'est pas tellement les dispositions psychologiques des argumentateurs, mais les positions prises par chaque

¹⁶ Les informations de cette approche de Grootendorst et van Eemeren étaient originellement en anglais, dans le livre *Fallacies: Classical and Contemporary Readings* de Hansen et Pinto (1995), la traduction est de notre fait.

partie dans le discours et selon si ces positions ont été exprimées directement ou indirectement.

b. Socialisation

Dans les approches qui considèrent l'argument comme étant seulement « Un Produit », les arguments sont typiquement vus comme une externalisation d'un processus individuel de pensée, avec des éléments de raisonnement tels que « les lieux principaux », « les lieux mineurs », et la « conclusion » du processus communicatif dans lequel ils se produisent. Puis, la question centrale revient à estimer si et comment ces éléments se lient ensemble pour valider la position de l'argumentateur.

Mais l'argumentation ne consiste pas en simple personnage tirant une conclusion: elle fait partie d'une procédure de discours dans laquelle deux ou plusieurs personnes essayent d'arriver à un accord. Le mode collaboratif durant lequel le protagoniste d'un point de vue dans une interaction fondamentalement dialogique répond, de manière réelle ou projetée, aux questions, objections, et contre arguments d'un adversaire dans l'argumentaire. C'est pourquoi dans l'approche pragma-dialectique l'argumentation est mise dans le contexte social d'un processus de résolution des problèmes.

c. Fonctionnalisation

Non seulement dans des approches logiques formelles et informelles aux arguments, mais également dans les études des erreurs et de l'argumentation pratique, l'argumentation est souvent décrite en termes purement structurels. Bien que les descriptions structurelles aient beaucoup d'atouts, elles tendent à ignorer le raisonnement fonctionnel de la conception structurelle du discours.

L'argumentation intervient en réponse, ou par anticipation, au désaccord et des justifications adaptés pour réaliser ce but dans un cas particulier. Le besoin d'argumentation, sa structure, et toutes les conditions de la justification sont adaptés à l'opposition, aux doutes, aux objections, et aux contre-propositions qui surviendraient. Une description et une évaluation appropriées de l'argumentation ne seront données que si le but pour lequel l'argumentation est proposée dans l'interaction est dûment pris en considération.

C'est pourquoi l'approche pragma-dialectique de l'argumentation se concentre sur sa fonction de contrôle de la résolution des désaccords.

d. Dialectique

Les analystes du discours et de la conversation se limitent généralement à décrire l'argumentation pendant que celle-ci se produit, sans souci de la façon dont elle doit se produire ou encore si elle est appropriée pour résoudre une divergence de vues. L'argumentation est appropriée seulement si elle est capable de s'adapter aux réactions critiques d'un juge rationnel. Afin de déterminer si c'est le cas, l'argumentation doit être regardée en tant qu'élément de discussion critique conduite conformément à une procédure problème-validation et par procédure de discussion validée par convention.

La problème-validité d'une procédure de discussion dépend de son efficacité à la réalisation d'une résolution au désaccord et son efficacité en promouvant le processus de résolution tout en évitant de « fausses » résolutions. La validité conventionnelle dépend de l'acceptabilité intersubjective de la procédure. La procédure fournit un ensemble de normes pour le jugement rationnel.

C'est pourquoi dans l'approche pragma-dialectique l'argumentation est mise dans la perspective dialectique d'une discussion critique.

Cette approche pragma-dialectique se sert de l'analyse pragmatique du discours et de l'analyse de conversation et analyse dialectique de philosophie rationaliste critique et de logique dialogique. Une telle approche nous permet de comprendre bien des paralogismes traditionnels avec clarté et cohérence.

La discussion critique, dans *Speech Acts in Argumentative Discussions* de Grootendorst et van Eemeren (1984), projette un point de vue analytique traité en quatre étapes (Doury, Moirand, 2004 : 48) :

- *L'étape de la confrontation* est liée au conflit d'opinions,
- *L'étape d'ouverture* se manifeste au moment où les points de départ de la discussion critique sont construits,
- Dans *l'étape argumentative*, on renforce les positions d'argumentation et on voit l'action d'attaquer –défendre- contrer les adversaires

- Et finalement la dernière ; *l'étape de conclusion* comporte le résultat de la discussion autrement dit c'est l'étape durant laquelle, la discussion critique se termine.

D'après van Eemeren, « dans le discours argumentatif quotidien, chaque argumentateur s'attend d'ordinaire à ce que son partenaire aspire à une forme de rationalité, et agisse en conséquence, quel que soit par ailleurs son désir de faire triompher sa propre position. » (ibid. : 59)

2.7. La théorie d'argumentation selon Oswald Ducrot et Jean Claude Anscombe

Ducrot et Anscombe, étudient l'argumentation d'après sa fonction dans la langue, autrement dit, *l'argumentation dans la langue* (ADL). Ils tirent ainsi la définition de l'argumentation par les *énoncés*¹⁷ qu'un locuteur utilise et par l'utilisation de ces énoncés. Dans un sens différent de celui d'Aristote, d'après Anscombe et Ducrot, l'argumentation n'englobe pas seulement des stratégies verbales qui visent à persuader, elle est, pour eux, un enchaînement d'énoncés menant à une certaine conclusion.

Pour eux, ADL est fondée sur une idée, soit des paroles utilisées comme prémisses ou conclusions dans les arguments. Il est important de noter que la nature de ces arguments n'est pas capturée selon les règles standards de logique. Ils estiment que le contenu, la condition de vérité et la parole produite dans un discours ne peuvent pas toujours être utilisés comme les arguments en faveur du même jeu des conclusions.

2.7.1. Quelques faits d'argumentation

Pour eux, « un locuteur (L) fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre un autre (ou un ensemble d'autres) E2 ». (Anscombe, Ducrot, 1997 : 8) Par exemple E1= *Il fait*

¹⁷ « Le mot énoncé désigne toute suite finie de mots d'une langue émise par un ou plusieurs locuteurs. Un énoncé peut être formé d'une ou plusieurs phrases ». (Dubois, et al., 2002 : 180)

beau, E2= *Sortons*, dans les discours *Sortons*, puis qu'*il fait beau* ou *il fait beau sortons donc*. Comme nous voyons ici, l'énoncé conclusion est purement implicite.

Ainsi dans le dialogue :

- « Veux-tu aller voir ce film avec moi ?
- Je l'ai déjà vu. » (Anscombe, Ducrot, 1997 : 163)

Dans cet exemple, il existe un argument qui va amener la réponse « Non » de par l'utilisation du mot *déjà*. Cet adverbe de temps indique que le film a été vu auparavant. Pour cette approche, il semble aussi utile de parler de la grammaire, par rapport à l'utilisation d'*énonciation*¹⁸ et à la présentation des arguments c'est-à-dire ; *l'acte d'argumenter*. C'est la raison pour laquelle, la grammaire est liée aux structures et aux productions des phrases, (dans cet exemple « déjà ») cela permet de mieux analyser l'argumentation ou des liens cohérents faits par le producteur dans un discours.

D'autre part, au terme de leur recherche, ils augurent cette théorie :

« Certains énoncés E1, tout en fournissant les meilleurs raisons du monde d'admettre d'autres énoncés E2, sont incapables, dans un discours, de se servir d'arguments en faveur de E2. » (ibid. : 8)

Nous sommes donc doublement d'accord avec eux comme le montre cet exemple tiré de nouveau d'Anscombe et de Ducrot (ibid. : 8) repris ci-dessous :

Une héroïne de Georges Brassens¹⁹ recrute sa clientèle à coup de « Mon chou, est-ce que je te tente ? » Malgré que cette interrogation soit une invitation, cependant dans un discours elle n'est pas idéale pour être utilisée comme l'argument. Son sens peut révéler une ambiguïté possible comme « viens chez moi » ou bien une question inverse comme « je ne te tente pas ? » d'où l'idée que des possibilités argumentatives de l'interrogation sont contraintes pas sa structure linguistique.

¹⁸ « L'énonciation est l'acte individuel de production, dans un contexte déterminé, ayant pour résultat un énoncé; les deux termes s'opposent comme la fabrication s'oppose à l'objet fabriqué. L'énonciation est l'acte individuel d'utilisation de la langue, alors que l'énoncé est le résultat de cet acte, c'est l'acte de création du sujet parlant devenu alors ego ou sujet d'énonciation ». (Dubois, et al., 2002 : 180)

¹⁹ Il est un poète et auteur-compositeur-interprète français (1921-1981).

Les exemples ci-dessus, nous illustrent que les séries argumentatives potentielles dans un discours ont une relation avec la structure linguistique des énoncés ou n'indiquent pas seulement un sens ou seulement une information. De même, nous concluons que le « non » et le « oui » qui créent une hésitation par l'interrogation, soit discursivement parlant, peuvent porter une valeur argumentative.

C'est encore le cas pour la conclusion r du premier élément des structures concessives p , alors même que q est très souvent absent, nous rappelons que p : une donnée ou une idée, q (pourtant/mais) : une ou un ensemble d'idées pouvant contredire la première donnée et r : la conclusion ou la morale de l'histoire.

2.7.2. Argumentation et acte d'inférer

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le chapitre précédant, au moment où le locuteur effectue son argumentation, il manifeste « un énoncé $E1$ (ou un ensemble d'énoncés) comme un argument devant autoriser un autre énoncé $E2$ explicite ou implicite ». (Anscombe, Ducrot, 1997 : 11)

Selon Anscombe et Ducrot, l'argumentation se trouve ainsi complètement au niveau de discours. Par contre, l'inférence, elle, correspond à des croyances liées à la réalité.

Sur quoi se fonde donc l'argumentation ?

En fait, lorsqu'on fait une argumentation, on accomplit deux actes : premièrement ; **l'énonciation de l'argument**, et deuxièmement ; **l'acte d'inférer**.

Cet acte d'inférer indique *le fait X* présenté en $E1$, ou composé par *l'énonciation de $E1$* . Alors, notons le célèbre exemple d'Anscombe et Ducrot (ibid. : 11) :

« Je ne suis pas si méchant que ça (= $E1$) : tiens, prends la voiture pour aller au cinéma (= $E2$), le fait X est constitué par le fait que le locuteur, en disant $E1$, donne une permission à son interlocuteur. D'autre part, dans l'enchaînement :

Tu es fatigué (= $E1$), tu devrais prendre des vacances (= $E2$), X est l'état de chose –la fatigue– signalé en $E1$. Dans ces deux cas, rien ne s'oppose à interpréter l'enchaînement comme l'accomplissement en $E2$ d'un acte d'inférer fondé sur $E1$. »

Mais, à cause de deux raisons que nous allons présenter ci-dessous, une telle solution ne peut pas se généraliser :

- i. Il existe des actes d'inférer qui sont possibles dans un dialogue, mais, dans cet état dialogique, ne peuvent exister dans un monologue :

« A : Pierre se doute que Marie est là.

B : Tiens, Marie est donc là ?

Ce dialogue, où B fait une inférence à partir du discours de A, ne peut cependant être étalé sous forme de monologue. On n'aura jamais :

- Pierre se doute que Marie est là, elle est donc là. » (ibid. : 12)

- ii. En sens inverse on peut présenter des argumentations qui ne correspondent à aucun acte d'inférer. C'est le cas quand certaines argumentations se forment par l'interrogation. En voici un exemple :

« J'hésite à acheter cette voiture (= E2) : est-ce qu'elle est économique à tous points de vue ? (= E1)

Étant une question et ne présentant donc d'autre fait que sa propre énonciation, E1 n'autorise que les actes d'inférer fondés sur cette dernière. Ainsi le dialogue :

- Est-ce que cette voiture est économique à tous points de vue ?
- Tu n'as donc pas consulté la fiche technique ?

Or dans l'argumentation prise en exemple, ce n'est pas l'énonciation de la question qui est argument, mais l'expression d'incertitude qui selon nous appartient au sens intrinsèque des questions. » (ibid. : 13)

Avant de finir ce chapitre, il faut préciser que la façon indirecte peut être en elle-même une argumentation, même en l'absence de l'inférence. Il est indirect par rapport à la description de Ducrot, à celle du connecteur pragmatique « mais pourtant ». D'après Anscombe et Ducrot (ibid. : 13) « en disant *p*, *mais pourtant q*, on imagine un énonciateur qui argumenterait de *p* à $\sim q$, et l'on s'oppose ensuite à lui en assertant *q*. » Pour mieux comprendre cet expression voyons le célèbre exemple :

« Il est petit, mais pourtant il est fort. » (ibid. : 13)

Par cet exemple, on imagine une personne qui en présente une autre basée sur sa petitesse et avec comme argumentation l'absence de force de cette dernière. Ce cas est assez probable dans la communication quotidienne et cette argumentation imaginée s'appuie sur une inférence possible. Anscombe et Ducrot (ibid. : 13) évaluent cet exemple comme l'inférence :

« Qui sous-tend la maxime selon laquelle *il ne faut jamais battre un plus petit que soi* : le plus petit est ici vu comme le moins fort. Mais on trouvera de nombreux *mais pourtant* où l'argumentation mise en scène par le locuteur ne correspond à aucune inférence plausible, en entendant par là que le locuteur ne suppose même pas que cette inférence puisse être faite. »

2.7.3. L'argumentation dans la langue

Dans ses études actuelles, Ducrot distingue les deux notions sur lesquelles il estime qu'il y a beaucoup de malentendus; l'une est *l'argumentation rhétorique* (AR), l'autre est *l'argumentation linguistique* (AL). Il propose qu'AL et AR soient deux expressions qui n'ont aucun rapport direct entre elles.

Il explique dans son exposé qu'AR est une activité verbale visant à faire croire quelque chose à quelqu'un. Cette activité est en effet un des objets d'étude traditionnels de la rhétorique. » (Doury, Moirand, 2004 : 18) Il défend que si *le faire croire* est question, *le faire faire* n'est pas pris en considération dans AR. Selon lui :

«... il y a bien évidemment d'autres moyens de faire faire quelque chose à quelqu'un que la stratégie un peu naïve consistant à lui faire croire qu'il est bon pour lui de faire cette chose (...), il y a bien d'autres moyens de faire croire que de parler. (...) »

Lorsqu'il s'agit d'AL, Ducrot parle de « l'enchaînement de deux propositions A et C, reliées implicitement ou explicitement par un connecteur du type de *donc*, *alors*, *par conséquent* (...) » (ibid. : 19) A indique *l'argument* et C la *conclusion*.

2.7.4. Les niveaux de l'argumentation dans la langue

Anscombe et Ducrot, eux-mêmes dans la lignée de travaux plus anciens, ont recours aux études sur la langue *naturelle ou artificielle* de Morris (1948), qu'il nous est indispensable d'évoquer dans cette partie de notre étude comme un sémanticien américain, sur *l'argumentation dans la langue*. Il est notamment question ici des phases successives. Au *niveau syntaxique*, où il est question de « grammaticalité » qui est *le mot clef* pour la détermination des règles d'après lesquelles certaines dispositions de symboles constituent ou ne constituent pas et aussi des séries bien formées de « phrases ». A un second niveau, *sémantique*, « vrai » et « faux » sont des notions primordiales. Par ailleurs, dans la terminologie de Morris, celui-ci donne lieu aux *signes avec leurs référents* qu'on appelle « designata », mais d'autre part, pour un logicien, ce qui manifeste la phrase c'est sa *valeur de vérité*. Cela permet de se

rendre compte des relations entre phrases à propos de leurs conditions de vérité. « Si telle phrase est vraie, alors telle autre l'est aussi. » (Anscombe, Ducrot, 1997 : 16)

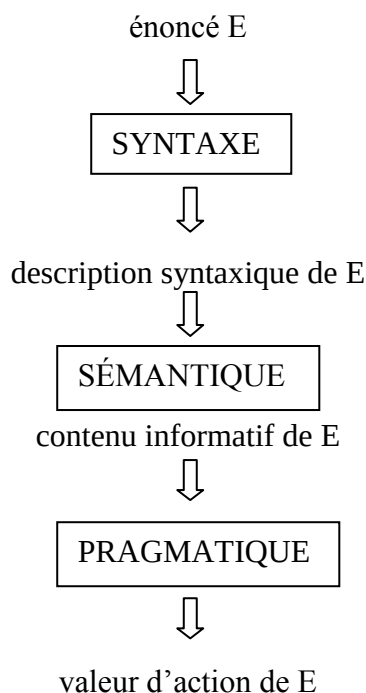
Quant au dernier niveau, *pragmatique*, il se compose tout le long de l'histoire, des relations entre plusieurs individus, autrement dit, le locuteur peut produire ces phrases à condition que ses interlocuteurs (*destinataires et auditeurs*) existent. Dans cette optique, il soulève quelques questions, comme ;

« Tel énoncé est-il approprié à telle situation? Serait-il, au contraire, hors de propos? Quels actes de parole permet-il d'accomplir (assertion, interrogation, ordre... etc.) ? Quelle réaction exige-t-il du destinataire? Une réponse, comme les questions? Une action, comme les ordres? ... » (ibid. : 16)

D'une part, quand on ignore le contenu informatif, la valeur pragmatique d'une phrase devient ambiguë et c'est la structure grammaticale qui la détermine.

Les considérations présentées ci-dessus pourraient se résumer dans le schéma (ibid. : 17) :

Schéma 3



Ducrot précise qu'AL est un moyen direct pour faire admettre une proposition *C* et sa justification, autrement dit « de vous montrer qu'elle est vraie ». Il estime que l'argumentation est faite par des propositions dont les connecteurs ou les topoï assurent la justification à travers les liaisons.

De par ce point de vue, on ne parle pas de *deux propositions syntaxiques mais de deux suites de propositions*, c'est-à-dire ; *deux paragraphes d'un article*. Ducrot ne s'oppose pas à cette idée, mais il cherche aussi à faire intervenir les *connaissances métalinguistiques des sujets parlants*.

2.7.5. Le rôle des connecteurs sur la voie de l'argumentation

Dernièrement, Ducrot (1980 : 14) fait l'appel aux connecteurs comme les manifestants de l'argumentation. Il base ses études principalement sur le connecteur « mais » mais aussi sur les connecteurs « car », « puisque ... ». Pour lui :

« Mais dire que les phrases argumentatives ont pour caractéristique d'obliger leur interprétant à spécifier la conclusion x dont elles parlent, cela revient à constater que le principe L²⁰ ne se surajoute pas à elles de l'extérieur, mais qu'elles contiennent en elles-mêmes une allusion à lui – ce qui ramène à notre formulation initiale : la valeur sémantique d'une phrase argumentative contient, entre autre choses, un ensemble d'instruction concernant la stratégie à suivre pour décoder ses énoncés. »

Par exemple, nous retrouverons une telle analyses de Ducrot dans *l'Argumentation dans le discours* d'Amossy (2006 : 171), pour les emplois de *mais* et de *car*. Suite à l'intervention de Lionel Jospin²¹ à l'Assemblée Nationale, faisant face aux accusations sur les actions terroristes de Hezbollah libanais :

« Équilibre? Oui. Impartialité? Sans doute. **Mais** autour de quelles valeurs, autour de quels objectifs, pour quelle dynamique? » (*Le Monde*, jeudi 2 mars 2000, p.8)... Équilibre et l'impartialité sont nécessaires et on pourrait en conclure qu'ils doivent guider la politique (P est vrai, on aurait tendance à en conclure r). Il ne faut cependant pas en tirer cette conclusion aussi hâtivement, car ce qui doit guider la politique, ce ne sont pas l'équilibre et l'impartialité en eux-mêmes et pour eux-mêmes, ce sont les valeurs et les objectifs qu'ils sont censés servir (il faut non-r plutôt que r, Q étant considéré comme un argument plus fort non pour non-r que P pour r).

Dans ce cas, le locuteur est manifesté non seulement en homme à principes, mais aussi en homme de raison par le fait de penser une question quand un problème se révèle. Lionel Jospin présente une affirmation en utilisant « mais », et aussi une concession par « sans doute, mais », Amossy (2006 : 172) évalue ce cas en disant

²⁰ Ducrot l'appelle comme la loi « quasi naturelle ».

²¹ Il est un homme politique français et de 1988 à 1992, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, au sein des gouvernements de Michel Rocard, Édith Cresson et Pierre Bérégovoy.

« ... la valeur d'impartialité se trouve ici remise en cause puisque l'équilibre à maintenir entre les parties pour servir la paix débouche paradoxalement sur la nécessité de la partialité. » C'est-à-dire, on veut accentuer l'action contre la violence quitte à manquer d'impartialité voire même à être partial sur le sujet en question, l'essentiel étant le but à atteindre.

D'ailleurs, les pragmaticiens estiment que le connecteur « car » est différent du connecteur « parce que » de par leur relation de causalité. Ils concluent que cette idée est un fait connu de *l'allocutaire*. D'après eux, « car » comporte deux actes d'énonciations successifs ; le premier est *P*, puis le second, qui justifie *P*, est *Q*. Alors, examinons une autre des déclarations de Lionel Jospin qui contient le connecteur « car » traitée encore une fois par Amossy (ibid. : 172) :

« **Car** cela ne renforce pas la position de la France d'être faible par rapport à la violence ou au fanatisme. » [...], Jospin réfute le contre-argument implicite selon lequel sa déclaration, en rompant l'équilibre et en perturbant les relations avec les Palestiniens, le Liban et les pays arabes, affaiblit la France et sa capacité à intervenir dans un conflit international au même titre que les autres grandes puissances. La réfutation se trouve dans la forme négative : « cela ne renforce pas la position de la France... » Le « car » introduit alors l'idée que le locuteur a choisi d'effectuer cet acte de parole qu'est le blâme du Hezbollah pour renforcer la France et non pour l'affaiblir. »

Comme le souligne cet exemple l'argumentation se forme par le jeu de mots. On veut dire que de *devenir fort* n'est pas possible lorsqu'on *est perçu comme faible* par les autres. Par ce point de vu, Amossy (ibid. : 172) affirme que ce principe logique est fondé :

« Sur un lieu commun moral (celui qui ne sait pas défendre ses principes ne sera pas respecté) », mais aussi « sur une estimation politique (les pays qui ne sauront pas endiguer la violence de fanatisme de tous bords –et ici, sous-entendu de l'islamisme, les forces chi'ites sont soutenues par l'Iran-, ne peuvent que s'affaiblir par leur complaisance)».

On voit très clairement que les connecteurs sont primordiaux au regard de rendre compte des faits implicites dans le discours et à la faveur des connecteurs on peut élaborer une série d'autres facteurs liés au sujet du discours.

2.8. L'argumentation dans le discours

Ruth Amossy contribue à l'approche rhétorique dérivée de la nouvelle rhétorique de Chaïm Perelman, mais elle l'a remanié en termes d'analyse de discours.

Dans son livre, elle consacre tout un chapitre spécifiquement consacré au doxa et indépendamment, d'autres de ses chapitres sur l'assistance, l'éthos²², le pathos et le logos, sur les enthymèmes et les analogies ou bien encore sur plusieurs manières pragmatiques d'analyse d'argumentation.

D'après Amossy (2006 : 37), l'argumentation est un moyen discursif par lequel le locuteur a pour but de convaincre ou persuader ses interlocuteurs. Ici le locuteur vise à faire adhérer à une idée ou à faire croire en une situation à qqn. l'argumentation met en lumière la pragmatique qui n'ignore pas la sémantique de se démarquer clairement des approches discursives courantes.

Amossy étudie l'argumentation dans la perspective aristotélicienne mais en ayant recours aux échanges concrets. Elle ne se limite pas aux interactions conversationnelles dans l'ouvrage de l'argumentation, qu'elle appelle « argumentation dans le discours », en faisant place à *l'analyse argumentative* dans le discours, autrement dit *l'analyse du discours* (AD). Elle se base sur les travaux sur « ADL » d'Anscombe et Ducrot quelle va adapter afin de circonscrire le champ de son étude. Amossy emprunte une approche contemporaine dans une perspective actuelle en traitant l'efficacité discursive et aussi l'axe temporel.

Elle propose l'analyse argumentative basée sur les principes *communicationnels*, *interactionnels*, *stylistiques* et *textuelles*. Dans son livre *Argumentation Dans le Discours*, Amossy divise l'ouvrage d'argumentation en quatre parties principales :

- i. « Le dispositif d'énonciation »
- ii. « Les fondements de l'argumentation »
- iii. « Les voies du logos et du pathos »
- iv. « Les genres de discours »

2.8.1. Le dispositif d'énonciation

La première partie, composée de chapitres tels « *l'adaptation à l'auditoire* » ou « *l'ethos oratoire ou la mise en scène de l'orateur* », sans entrer dans la difficulté

²² Pour avoir plus d'information sur l'éthos, voir le livre d'Amossy "Images de soi dans le discours" qui contient des analyses dans le rôle des stéréotypes et du doxa dans l'interaction entre l'orateur et le destinataire.

théorique que relève la multiplicité des chapitres, on partira de l'idée simple que tout dispositif d'énonciation contient une adaptation à l'auditoire (« *ethos* » en latin) ainsi que la mise en scène de l'orateur.

Selon Amossy (2006 : 42) « l'auditoire constitue une entité variable que le locuteur détermine lors qu'il choisit pour cible de son entreprise de persuasion un individu, un groupe restreint ou un vaste public. ». Nous en concluons que le discours argumentatif peut être accepté comme *dialogique* par rapport à l'existence des individus. Au regard de cette perception, il faut faire une distinction entre les deux notions que sont « dialogal » et « dialogique ». À partir de cela, Amossy (ibid. : 43) a recours aux études de Kerbrat-Orecchioni (1980 : 24) qui distingue entre quatre classes de récepteurs :

- Présent + « loquent ²³ » (échange oral quotidien) ;
- Présent + non-loquent (la conférence magistrale) ;
- Absent + loquent (la communication téléphonique) ;
- Absent + non-loquent (dans la plupart des communications écrites)

Le premier et le troisième cas indiquent du *dialogal* et les deux autres du *dialogique*. Mais tous quatre marquent l'action de l'argumentation. Différemment de ce propos, les anciens (aristotéliens) estiment que la rhétorique acceptée comme une pratique sociale se sépare de la dialectique. Rappelons que la dialectique antique était perçue comme un jeu dont le but consistait à prouver ou à réfuter une idée/ une thèse par les règles du raisonnement. Amossy considère qu'il y a une ressemblance entre le jeu *ping-pong* et l'échange argumentatif, au regard de leurs logiques et de leurs réalisations en face à face des adversaires.

Quant à l'*ethos*, Amossy (2006 : 45) illustre dans un exemple ce qui se joue dans l'interaction : « même lorsque je parle devant un groupe d'étudiants, ou avec un ami que je fréquente de longue date, je construis une image de mon auditoire qui ne se confond pas avec sa réalité empirique. » Dans cette optique, il s'agit de *l'image plus ou moins schématique qu'on élabore le sujet parlant*, pas la présence réelle du partenaire. De son côté, Barthes (1994 : 315) ajoute ; « l'orateur énonce une

²³ En latin, « celui qui parle ou celui qui converse ».

information et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela. » (Amossy, 2006 : 70) Par les études sur l'*ethos* dans les travaux d'Amossy, on se rend compte que l'image de l'orateur se concentre, au fond, sur *des éléments préexistant*. Entendu par-là les auditoires, autrement dit le public, qui perçoivent le locuteur avant qu'il ne parle et ils le valorisent d'après son autorité de statut ou de sa position.

2.8.2. Les fondements de l'argumentation

En deuxième partie, « les fondements de l'argumentation », nous trouvons des chapitres comme « le plausible et l'évident : doxa, inter-discours, topiques », et « enthymèmes et analogies ». Dès le chapitre premier, apparaît la *doxa* qui gagne en importance depuis l'apparition de la rhétorique (*art de persuader*) par rapport à sa fonction essentielle dans l'opinion commune. D'après les rhétoriciens, l'argumentation commence par le fondement de doxa dans une communication.

Quand nous parlons d'*une valeur de probabilité et non de vérité*, résume Amossy (2006 : 100), « la doxa se situe au fondement de la vraisemblance sur laquelle s'appuie le discours à visée persuasive. » Par le terme *plausible*, mentionné dans la deuxième partie de ce même chapitre, nous pouvons en tirer un sens commun à savoir, accepté par le public. D'ailleurs, Amossy (ibid. : 101) cite dans son livre la célèbre définition sur la *doxa* de Roland Barthes (1975 : 51) ; « c'est l'Opinion publique, l'Esprit majoritaire, le Consensus petit-bourgeois, la Voix du Naturel, la Violence du Préjugé. » Dans cette perspective, on peut dire que la *doxa* s'attache aux consciences et au pouvoir, quant à la bourgeoisie, elle utilise la *doxa* afin d'établir plus fortement sa domination.

Dans l'analyse argumentative, la *doxa*, peut-elle servir ce but? En fait, cela dépend de comment la *doxa* est considérée –soit comme un assemblage d'opinions communes ou soit comme un régime cohérent sous lequel se trouve une logique cachée. À cette étape, nous clarifierons les différents états possibles de la *doxa* en essayant d'expliquer quelques notions comme l'*inter-discours*, les *topiques* et les *stéréotypes*.

Après avoir élaboré la notion de « doxa », il apparaît qu'elle semble être une nécessité pour effectuer une analyse efficace de l'argumentation dans le discours.

Amossy (2006 : 109) confirme l'utilisation de la *doxa* dans *le discours social* ou dans *l'inter-discours* puisqu'on y observe « l'opinion publique, l'ensemble flou de croyances et les opinions qui circulent dans une collectivité ». Le discours social apparaît pour la première fois avec Claude Duchet dans les années 1970 par ses travaux sur la sociocritique. En 1989 cette notion est revue par Marc Angenot qui la définit comme « un objet composé, formé d'une série de sous-ensembles interactifs, d'éléments migrants, où opèrent des tendances hégémoniques et des lois tacites ». (Amossy, 2006 : 109, Angenot, 1988 : 86) Cette définition nous montre le discours particulier dedans lequel on peut observer comment *la logique globale* et *les éléments doxiques* apparaissent.

De même, Amossy (2006 : 110) ajoute que « les notions d'élément doxique et inter-discours permettent ainsi de marquer à quel point l'échange argumentatif est tributaire d'un savoir partagé et d'un espace discursif, tout en évitant de conférer à ces matériaux préexistants une trop grande systématité. »

Nous observons très souvent, les topiques (topoi) comme les *lieux communs* dans la rhétorique et ils sont acceptés comme méthodes dans l'argumentation basée sur la logique. « Aristote distinguait *les lieux communs*, qui peuvent servir indifféremment en n'importe quelle science et ne relèvent d'aucune ; et les lieux spécifiques, qui sont propres soit à une science particulière soit à un genre oratoire bien défini²⁴. » (Perelman, Tyteca, 2008: 112)

Par ailleurs, à une époque plus récente, les études de Perelman mettent en lumière des lieux communs en faveur de la théorie de l'argumentation. Il les examine eu égard *de la quantité, qualité, de l'ordre ainsi que de l'existant et de l'essence*.

Dans son livre, *Argumentation Dans Le Discours*, Amossy fait un résumé à propos de ce classement des lieux de Perelman. En voici le tableau (Amossy, 2006 : 112) :

²⁴ Aristote, Rhétorique, I, chap. 2, 1358 a; cf. Th. Viehweg, Topik und Jurisprudenz; Johannes Stroux, Römische Rechtswissenschaft und Rhetorik (en originel)

Tableau 4

Les lieux de la quantité	Quelque chose vaut mieux que quelque chose d'autre pour des raisons quantitatives. Ainsi, ce qui est admis par le plus grand nombre et meilleur que ce qui est admis par un petit nombre.
Les lieux de la qualité	Comme supérieure à la quantité : ainsi la valorisation de l'unique.
Les lieux de l'ordre	L'antérieur est supérieur au postérieur, le principe à l'effet, etc.
Les lieux de l'existant	Ce qui est vaut mieux que ce qui est seulement possible.
Les lieux de l'essence	Est préférable ce qui incarne le mieux une essence.

Quant aux stéréotypes, ils sont les traces mentales habituelles avec lesquelles nous affrontons un grand complexe et souvent transitoire du monde, pour le rendre compréhensible. Le stéréotype fait allusion à la tendance irréfléchie d'habitudes et il est perçu comme une dimension de clichés dans diverses cultures. Cette pratique tire ses racines profondes de l'histoire des cultures et elle est liée au développement du monde où les différentes cultures viennent bousculer les frontières habituelles et où la normalisation d'images et d'informations deviennent ordinaire, le stéréotype n'est plus un problème, au contraire son utilisation est devenu subtil. C'est avec Walter Lippmann qu'on a entendu, la première fois, parlé des stéréotypes, il a dans un premier temps, identifié la tendance de journalistes à généraliser les propos d'autres personnes basés sur leurs idées fixes. Il estime que :

« Si nous ne pouvons pas complètement comprendre les actes d'autres gens, avant que nous ne sachions qu'ils croient qu'ils savent, donc pour faire honneur nous devons estimer pas seulement les informations qui ont été à leur disposition, mais les esprits par lesquels ils l'ont filtré. »

Et ajoute-t-il, les stéréotypes « ... sont la forteresse de notre tradition et derrière ses défenses nous pouvons continuer de nous sentir le coffre-fort dans la position que nous occupons. » (Lippmann, 1921, chap. 7²⁵)

Le moment paraît opportun de se demander comment le stéréotype fonctionne dans l'argumentation ? Dans ce champ d'argumentation, Amossy (2006 : 123) nous explique le stéréotype comme « fonctionnel » et « constructif ». Même si un stéréotype peut servir à une argumentation, il ne sert pas à la persuasion.

« Si, en effet, l'allocutaire détecte aisément dans le discours des représentations sociales qui appartiennent au groupe adverse ou qui, pour une raison ou une autre, lui paraissent inadmissibles, la seule présence du stéréotype suffira à disqualifier les positions de l'argumentateur. » (ibid. : 123)

Amossy consacre son dernier chapitre aux *enthymèmes* (dérivé du syllogisme) et à l'*analogie* qui deux éléments primordiaux dans le fondement de l'argumentation. Aristote nous explique l'enthymème par :

« ... Si par exemple, on veut faire entendre que Dorius a vaincu dans un concours « avec couronne », il suffit de dire qu'il a gagné le prix aux jeux olympiques, et il n'est pas nécessaire d'ajouter que les jeux olympiques sont un concours avec couronne, car tout le monde le sait »

Entendu par-là que si l'auditeur a une quelconque connaissance sur les notions que le locuteur introduit dans son discours, il n'est alors pas nécessaire de les énoncer.

Sur l'enthymème, Grize (1992 : 21) fait appel à la déduction; « ... réduire les échanges verbaux à une suite logique de propositions, c'est gommer la logique des sujets dont relève le raisonnement en langue naturelle par opposition à la logique mathématique et extraire le discours de l'échange où il prend sens. (...) » D'autre part, Plantin (1995 : 253) nous dit que « ... la pragmatique et l'analyse de discours mettent en cause des procédures qui réduisent la complexité du langage naturel et font l'économie des données discursives de l'échange verbal. » (Amossy : 2006 : 128)

Ce point de vu indique que la pragmatique contient des choses concrètes dans le langage naturel, c'est-à-dire ; en tant qu'une branche de la linguistique, la pragmatique nous permet de voir des pratiques concrètes ou des valeurs observables

²⁵C'est nous qui avons traduit : Pour plus d'information, voir le site « <http://www.gutenberg.org/cache/epub/6456/pg6456.html> »

qui reflètent la cohérence du discours dans le contexte. Grace à cela, nous pouvons faire une analyse plus claire au regard des fondements logiques. Brièvement, l'extrait ci-dessus, nous permet de conclure que les syllogismes et les enthymèmes peuvent se révéler dans une analyse argumentative.

Pour l'analogie, Dominique Maingueneau (1991 : 246) affirme, qu'elle est « le rapport de la partie à la partie et du semblable au semblable » (Amossy, 2006 : 146) et accepté comme une méthode fondée sur le logos dans la rhétorique. Pour ce qui est de *l'exemple*, c'est une relation des objets ou des états entre *le familier* et *l'ancien*. Quand on veut faire une association d'idées, comme pour prouver quelque chose, on a souvent recours à l'analogie ou à l'exemple. Pour Aristote, il faut faire une distinction entre *l'exemple réel*, soit ancien, autrement dit qui est tiré du passé et entre *l'exemple fictif*, soit une imagination de l'orateur visant une cause (par exemple ; *l'analogue* ou *le récit*). Perelman (1977 : 119) fait l'appel à l'exemple par l'action d'argumenter ; « argumenter par l'exemple, c'est présupposer l'existence de certaines régularités dont les exemples fourniraient une concrétisation. » (Amossy, 2006 : 146)

Alors, à partir de ces idées, nous pouvons conclure que l'analogie est un ensemble des similarités et des liens entre les choses par lesquels on peut fonder ou bien évaluer des arguments. Dans ce cas, en fait la logique informelle nous aide dans l'évaluation des arguments par rapport à leur similarité qui représente la validité des analogies. (v. ch. 3)

2.8.3. Les voies du logos et du pathos

La troisième partie (*les voies du logos et du pathos*) contient plusieurs chapitres divisés par Amossy, mais parmi ceux-ci, nous allons n'en extraire que quelques-uns qui sont en adéquation avec notre étude, comme les *éléments de pragmatique pour l'analyse argumentative*, les *connecteurs*, le *pathos* ou le *rôle des émotions dans l'argumentation* ou encore *les figures*.

Nous avons déjà abordé le logos et le pathos au sujet de la rhétorique argumentative. D'après Amossy ces deux notions fondamentales dans l'argumentation le sont aussi bien dans la pragmatique ou encore dans la rhétorique.

Amossy précise que, pour constater l'interaction argumentative fondée sur la doxa, le modèle de l'enthymème ou de l'analogie n'est pas suffisant pour voir tout son fonctionnement. Dans notre chapitre sur les *éléments de pragmatique pour l'analyse argumentative*, nous allons exposer quelques instruments linguistiques et pragmatiques.

Étant donné que l'analyse argumentative, comme l'affirme Amossy (2006 : 158), « n'examine pas le lexique en soi et pour soi: elle se préoccupe de la façon dont le choix des termes oriente et modèle l'argumentation. », ce qui nous concerne seront *les choix lexicaux et leur poids argumentatif* dans une réaction réciproque, autrement dit *l'interaction donnée*. Pour éclaircir ou vulgariser ce sujet, Amossy (ibid. : 158) utilise une expression de Maingueneau (1991 : 33) : « Pour socialisme, liberté, démocratie », « le recours au dictionnaire de langue n'a pas grand intérêt : c'est presque uniquement par la prise en compte de l'inter-discours politique qu'on pourra circonscrire leur valeur. » Ici, on aperçoit qu'un inter-discours englobe les significations diverses, ainsi, les termes politiques ci-dessus, peuvent englober divers mouvements tout au cours de l'histoire. On peut leur attribuer d'autres significations également dans d'autres catégories de vocables.

Dans la situation d'interaction, le mot utilisé par un locuteur « est orienté vers l'autre », ajoute Amossy (2006 : 158), et ce mot intervient dans une situation où on constate des rapports fondés sur un consensus ou sur une polémique par les autres mots du discours.

Alors, est-ce que le choix du mot porte une valeur argumentative ?

À partir de cette question, Chaïm Perelman (1970 : 201-202) souligne « la valeur argumentative de ce qui apparaît non comme le résultat d'un choix prémédité, mais comme une utilisation « objective » répondant à un état de fait. » D'ailleurs, « l'innocence d'un terme dépend du degré de familiarité qu'il a acquis dans un milieu donné » ajoute Amossy (2006 : 158).

Par exemple l'expression « immigration sauvage » dans les affiches, « Halte à l'immigration sauvage ! » a pénétré dans la société et est devenue un énoncé collectif. De plus, cela exacerbe les « problèmes de l'immigration » par l'utilisation du mot « sauvage » autrement dit la « sauvagerie » (Amossy, 2006 : 159,

Guillaumin, 1984 : 47), en reflétant une idée négative. Ici on voit que les énoncés qui permet d'analyser ou bien de faire une description sur un fait et qui semblent ou pourrait sembler, comme « objectifs », peuvent porter le poids argumentatif. Dans cet exemple, on fait de l'argumentation par les énoncés mais en réalité, on s'attaque aux immigrés. Sur le même sujet dans le même genre de contre idée, voilà un intitulé du à Pierre Bousquet²⁶ (1974 : 68), dans la revue d'extrême droite *Militant* : « L'immigration sauvage, facteur de régression sociale » (Amossy, 2006 : 159). Ici on associe le mot *sauvage* avec celui de *régression* et cela permet de valider l'argumentation en quelque sorte.

D'après Amossy (ibid. : 160) :

« Certains lexèmes, qu'il s'agisse de verbes, de substantifs ou de qualificatifs, ont en soi une valeur axiologique (ils impliquent un jugement de valeur), en manifestant l'inscription de la subjectivité dans le langage (d'après Kerbrat-Orecchioni (1980) ces valeurs comme *négatif* ou *positif*). »

D'ailleurs, Amossy cite J.-M Gouvard (1998 : 52) estime que :

« En analyse de discours, la notion de modalité vise, comme en grammaire de la phrase, à cerner l'attitude que manifeste le locuteur à l'égard de son énoncé, mais en ne se limitant pas aux types de phrases. Les noms, les adjectifs et les compléments du nom, les verbes, les auxiliaires et les adverbes sont autant de formes linguistiques susceptibles de traduire ponctuellement telle ou telle valeur modale. ... »

Pour finir ce chapitre, nous allons à présent nous concentrer sur l'analyse de Marc Angenot (1997 : 181), qui traite les modes d'utilisation par son écrit *La Propagande socialiste de 1889 à 1914*, dans lequel il examine le terme « camarade » qui a un lien avec « citoyens », mais cependant, présente aussi une opposition :

« Camarade » - camarade de travail, camarade de chaîne, camarade de combat... - par son étymologie et les phrasèmes où il intervient, permet mieux de cibler le groupe spécifique des *membres du parti* qui, en tant que tels, sont plus congrûment « camarade de lutte » que les égalitaires « citoyens » d'une future « République sociale ».

Quand le terme n'est pas seulement une « simple formule de politesse du monde militant » il « conserve [...] une dénotation de solidarité amicale » marquée dans les textes polémiques qui y présentent que « les liens de sympathie « révolutionnaire » ne sont pas en cause » (ibid. : 182).

²⁶ Il a été en 1983, l'un des fondateurs du Parti nationaliste français (PNF) et meurt en 1991.

Il ne faut pas oublier l'époque à laquelle cette expression est produite au regard de l'analyse argumentative, parce qu'elle reflète assez bien les indices de la condition humaine par les mots utilisés.

Quant aux *connecteurs*, parmi les *éléments de pragmatique pour l'analyse argumentative*, ils sont les instruments de liaison dans la situation d'argumentation et ils ont été étudiés largement par certains linguistes. Notamment Maingueneau (1990) dans son livre *Pragmatique pour le discours littéraire*, les a étudié d'après leur fonction et Ducrot (1980) dans son livre *Les mots du discours* a surtout étudié les différences des connecteurs de cause comme *car*, *parce que* et *puisque*.

Comme nous venons de le préciser, les connecteurs jouent un rôle clef afin de marquer le rapport du sens entre les propositions. D'une part, Amossy (2006 : 170) indique que les connecteurs peuvent manifester une hétérogénéité, à côté d'une fonction argumentative, comme dans l'exemple ci-dessous :

« Les unités ainsi articulées sont de types divers, et on a souvent souligné leur hétérogénéité. Le connecteur peut opérer entre deux énoncés ; « j'ai bien reçu votre invitation, mais je ne serai plus à Paris à ces dates » entre deux lexèmes « il est intelligent mais paresseux », entre l'implicite et de l'explicite, entre énonciation et énoncé. »

De façon générale, on peut inférer que l'ouvrage de l'argumentation est une perception diverse par rapport à son utilisation. Mais brièvement, l'action d'argumenter, est à la base d'une forme de la logique et ce qui fonde la logique, ce sont les connecteurs logiques comme un lien ou un enchaînement entre les énoncés. Voici le tableau²⁷ qui montre les connecteurs logiques avec une optique large :

²⁷ Ce tableau est consultable sur le site web :
http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere/fichiers_commun/module7/connecteurs.html

Tableau 5
Les connecteurs logiques

Relation	Connecteurs
Addition	Et, de plus, puis, en outre, non seulement...mais, encore
Alternative	Ou, soit...soit, soit...ou, tantôt...tantôt, ou...ou, Ou bien, seulement...mais encore, l'un...l'autre, d'un côté...de l'autre
But	Afin que, pour que, de peur que, en vue de, de façon à ce que
Cause	Car, en effet, effectivement, comme, par, parce que, puisque, attendu que, vu que, étant donné que, grâce à, par suite de, eu égard à, en raison de, du fait que, dans la mesure où, sous prétexte que
Comparaison	Comme, de même que, ainsi que, autant que, ainsi...que, si...que, de la même façon que, pareillement, plus que, moins que, non moins que, selon que, suivant que, comme si
Concession	Malgré, en dépit de, quoique, bien que, alors que, quelque soit, même si, ce n'est pas que, certes, bien sûr, évidemment, il est vrai que, toutefois
Conclusion	En conclusion, pour conclure, en guise de conclusion, en somme, bref, ainsi, donc, en résumé, en un mot, par conséquent, finalement, enfin, en définitive
Condition, supposition	Si, au cas où, à condition que, pourvu que, à moins que, en admettant que, pour peu que, à supposer que, en supposant que, dans l'hypothèse où, dans le cas où, probablement, sans doute, apparemment
Conséquence	Donc, aussi, partant, alors, ainsi, par conséquent, si bien que, d'où, en conséquence, conséquemment, par suite, c'est pourquoi, de sorte que, en sorte que, de façon que, de manière que, si bien que, tant et
Classification, énumération	D'abord, tout d'abord, en premier lieu, premièrement, en deuxième lieu, deuxièmement, après, ensuite, de plus, quant à, en troisième lieu, puis, en dernier lieu, pour conclure, enfin
Explication	Savoir, à savoir, c'est-à-dire, soit
Illustration	Par exemple, comme, ainsi, c'est ainsi que, c'est le cas de, notamment, entre autre, en particulier

Justification	Car, c'est-à-dire, en effet, parce que, puisque, en sorte que, ainsi, c'est ainsi que, non seulement...mais encore, du fait de
Liaison	Alors, ainsi, aussi, d'ailleurs, en fait, en effet, de surcroît, de même, également, puis, ensuite
Opposition	Mais, cependant, or, en revanche, alors que, pourtant, par contre, tandis que, néanmoins, au contraire, pour sa part, d'un autre côté, en dépit de, malgré, au lieu de
Restriction	Cependant, toutefois, néanmoins, pourtant, mis à part, ne...que, en dehors de, hormis, à défaut de, excepté, sauf, uniquement, simplement
Temps	Quand, lorsque, comme, avant que, après que, alors que, dès lors que, tandis que, depuis que, en même temps que, pendant que, au moment où

Ainsi dans la partie d' « analyse de cas » de notre étude, nous allons traiter les connecteurs, en y appliquant le corpus choisi.

Tout le long de notre étude, nous avons eu l'impression que l'argumentation est fondée sur la persuasion ou la conviction, il est alors important de souligner qu'on a besoin de stratégies efficaces pour parvenir à cet objectif. En partant de cette constatation, Amossy traite *le pathos ou le rôle des émotions dans l'argumentation*. Comme nous avons déjà vu dans la rhétorique, l'ethos, le pathos ou le logos sont des acteurs qui ont le pouvoir de faire une négociation avec les auditeurs.

Amossy (2006 :179) indique que « si le logos concerne les stratégies discursives en tant que telles et l'ethos image du locuteur, le pathos a, quant à lui, directement trait à l'auditoire. » Aristote avait fait l'appel à la nécessité des motifs qui sont importants à l'égard des participants du discours ayant pour but d'agir sur les esprits (par exemple, le calme, la confiance, la colère, l'amitié, la haine etc. ...). Donc, le locuteur dose son discours argumentatif d'après certaines de ses connaissances sur ses auditeurs comme leur âge ou leur statut professionnel, social etc., pour qu'il puisse lui-même créer une situation accessible à leurs émotions.

Par exemple, dans le discours judiciaire ou délibératif, on prend des dispositions convenables et ici, ce qui est important, c'est à qui on s'adresse, parce que la passion « est ce qui, en nous modifiant, produit des différences dans nos jugements » (Aristote, 1991 :182) d'ailleurs, « elle peut peser sur les décisions du juge dans un

procès comme sur celles du citoyen dans la gestion de la *polis* ». (Amossy, 2006 : 180) En dernier, l'argumentation dans le discours, ne se détache pas de la rhétorique, en faisant place au pathos.

Les études récentes basées sur le discours authentique se concentrent sur les fonctions complexes d'*émotions dans l'argumentation*²⁸. La place des émotions dans l'argumentation a été relatée selon beaucoup de différentes façons, commencé par les premiers rhétoriciens et encore discuté de nos jours. Pour Aristote, ce qui est primordiale de prime abord est *la disposition dans laquelle il faut mettre l'auditoire pour réaliser un objectif de persuasion*.

Amossy (2006 : 187), elle, résume le fait d'émotion par: « Je ne peux empêcher mon indignation » ou « il s'écria avec indignation... » Et est donc à différencier de « ces pauvres enfants se trouvaient dans un état de misère affreux », qui ne dit pas l'indignation du locuteur mais vise à susciter celle-ci chez son auditeur. »

Dans son Analyse du discours, Amossy (ibid. : 187) propose deux cas de figures principaux : « celui où l'émotion est mentionnée explicitement, et celui où elle est provoquée sans être désignée par des termes de sentiment ».

Avant de conclure cette partie, il faut que nous reconsidérons la relation fondée entre l'usage *des figures* et le pathos. Amossy (ibid. : 203) présente un résumé de Roland Barthes, sur les figures dans son livre *Ancienne Rhétorique* :

« ... Par les figures nous pouvons connaître la taxinomie classique des passions [...] Par exemple : *l'exclamation* correspond au rapt brusque de la parole, à l'aphasie émotive ; [...] *l'ellipse*, à la censure de tout ce qui gêne la passion ; [...] la *répétition* au ressassement obsessionnel des « bons droits » ; *l'hypotypose*, à la scène que l'on se représente vivement, au fantasme intérieur, au scénario mental (désir, jalousie, etc.) » (Barthes, 1994 : 330-331)

Quant à Lamy, qui lie les figures avec la persuasion, vise à l'éloquence dirigée à l'imagination et au cœur plutôt qu'à la raison. D'après lui : « L'art d'aller à l'esprit par le cœur et d'aller au cœur par l'imagination, l'art de persuader, sans raison²⁹ » Ici,

²⁸ Pour plus d'informations, voir le livre de Christian Plantin (2010), « Les Bonnes Raisons des Émotions ».

²⁹ Cette citation se trouve sur le site <http://digitalcommons.unl.edu/modlangfrench/18>, voir la bibliographie de notre étude.

il explique le pouvoir évocateur de figures rhétoriques mais aussi comme Amossy (2006 : 203) affirme,

«Pour Lamy, les figures n'ont pas un effet pathémique intrinsèque, leurs vertus dépendent de la situation de discours. C'est parce qu'il s'agit de noircir le crime que l'antithèse apporte son secours, parce qu'il faut marquer l'horreur de la cruauté que l'exemple et la comparaison peuvent servir d'illustration. »

Finalement donc, nous pouvons conclure que les figures ont partie liée avec la raison et la passion, même si à dosage variable, ces figures sont aussi difficiles à mesurer dans l'argumentation.

2.8.4. Les genres de discours

Comme on le sait bien, l'argumentation ne doit pas être acceptée comme un type de discours, elle est l'une des manières ayant pour but de présenter -oralement ou par écrit- un point de vue dans le discours. Cependant, il ne s'agit pas d'argumenter dans chaque discours (par exemple une lettre amicale, une biographie, un reportage etc.). D'ailleurs, dans certains discours on peut parler d'une visée d'argumentation comme le discours polémique, le discours électoral etc.

Progressivement, dans les domaines de l'interaction ou de la science du langage, on élargit des études au fonctionnement argumentatif de genre en genre. «Le fonctionnement d'un discours et son emprise dépendent donc de l'espace social et institutionnel dans lequel s'effectue l'interaction» affirme Amossy (2006 : 216) qui étudie ce cas dans *les cadres formels et institutionnels*, et il ajoute ce qui est indiqué par le sociologue Pierre Bourdieu, en constatant que « la notion de *champ* englobe un milieu social qui comporte des enjeux et des intérêts définis, perçus par ceux qui ont « l'habitus » approprié, c'est-à-dire les dispositions acquises par un apprentissage explicite ou implicite leur permettant d'agir dans le champ en question». Selon Bourdieu, « les champs les plus divers –politique, religieux, philosophique, littéraire- obéissent tous à une logique générale commune, mais comportent chacun leur spécificité propre »

Amossy (ibid. : 217) définit le genre de discours comme :

« Un modèle discursif qui comprend un ensemble de règles de fonctionnement et de contraintes. Les genres sont reconnus et valorisés par l'institution selon des principes de hiérarchisation variables. Ils permettent de socialiser la parole

individuelle en la coulant dans des formes entérinées et répertoriées qui déterminent un horizon d'attente ».

Ce point de vue va nous amener, dans une étape ultérieure de notre étude, à examiner les stratégies argumentatives dans le discours journalistique et un peu le discours politique parmi les innombrables autres genres de discours.

2.9. La théorie d'argumentation, « l'approche textuelle de l'argumentation » selon Jean Michel Adam

Adam étudie la théorie d'argumentation, d'après la fonction qu'elle joue dans la cohérence textuelle. Il a une approche un peu différente de celle de van Eemeren et de Grootendorst, au regard du discours *ordinaire*, autrement dit, oral. Il suppose que les textes écrits peuvent être perçus comme *quotidiens*.

À l'inverse de ceux qui insistent pour travailler sur des formes orales dans la linguistique contemporaine, il tente de travailler sur des formes de l'écrit, d'après lui « sur de l'écrit oralisé (ex. discours politiques³⁰), de l'écrit soutenu fait pour l'oralisation (ex. textes de théâtre³¹) ou plus simplement de l'oral scripturalisé (ex. interview de presse écrite), voire stylisé (ex. style oralisé des romans) » (Doury, Moirand, 2004 :77-78).

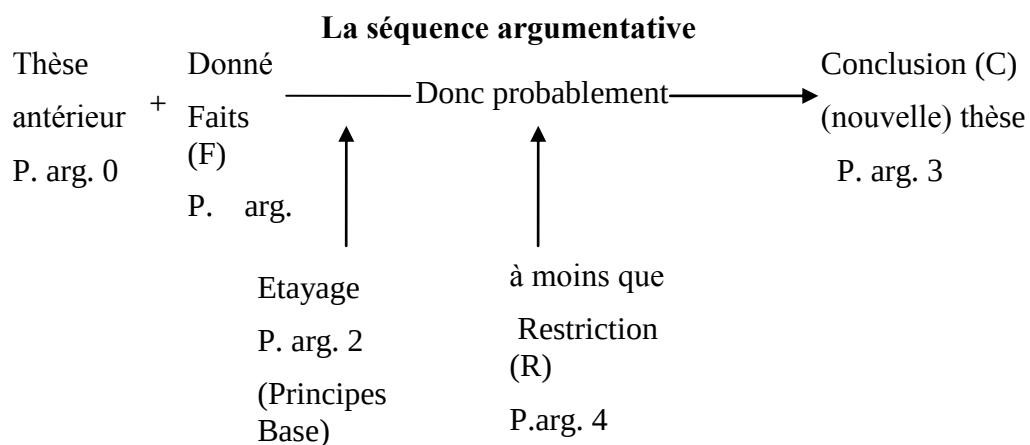
Ses recherches se trouvent dans la continuation de la linguistique et portent sur la théorie psycho-cognitive des schémas. Il propose un modèle de superstructure du texte argumentatif, inspiré par le schéma de Toulmin.

Voyons le schéma par lequel Adam présente la séquence argumentative prototypique complète dans sa forme complexe et dans lequel il trouve une place pour la contre-argumentation en deux points de la structure, au niveau des macro-propositions argumentatives P. arg. 0 et P. arg. 4 (Doury, Moirand, 2004 : 93) :

³⁰ Prononcé par le général de Gaulle sur le forum d'Alger le 4 juin 1958 ou au balcon de l'Hôtel de ville de Montréal, le 24 juillet 1967.

³¹ Éloges funèbres de Malraux.

Schéma 4



Dans ce schéma, existent deux niveaux :

- i. *Le niveau justificatif* (P. arg. 1 + P. arg. 2 + P. arg. 3): À ce niveau, le rôle de l'interlocuteur est faible. Ce qui est dominant, est la stratégie argumentative au moyen des connaissances rapportées.
- ii. *Le niveau dialogique ou contre-argumentatif* (P. arg. 0 et P. arg. 4): À ce niveau, l'argumentation est liée avec un contre-argumenteur (auditoire) réel ou potentiel. Ici on utilise la stratégie argumentative en visant à transformer des connaissances.

TROISIÈME PARTIE

3. LES TYPOLOGIES ET LES STRATÉGIES D'ARGUMENTATION

3.1. La théorie d'argumentation interactionniste

Plantin, contribue pour une bonne part à une riche étude sur la théorie de l'argumentation en esquissant sa brève histoire et ses différents types de réalisation. Il propose de traiter l'argumentation à l'aide des approches contemporaines mais en prenant toutefois les organisations classiques comme support.

Tout en ne s'opposant pas à la rhétorique traditionnelle d'Aristote, il opte cependant pour une « rhétorique argumentative » et pour « la rhétorique de l'argumentation ». Dans son ouvrage intitulé *Argumentation* il passe en revue l'évolution des théories sur ce sujet depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Ainsi dans cet ouvrage, à propos de la *rhétorique référentielle*, il dit (in Doury, Moirand, 2004 : 162-163) :

- Elle inclut une théorie des indices, pose le problème des objets, des faits, de l'évidence même si leur représentation adéquate ne peut se saisir que dans le conflit et la négociation des représentations,
- elle est *probatoire*, c'est-à-dire qu'elle vise à apporter sinon la preuve, du moins une meilleure preuve,
- elle est *polyphonique* ou *intertextuelle* ou *dialogique*, dans sa pratique de la réfutation,
- son objet privilégié est l'intervention institutionnelle planifiée,
- Son caractère éloquent est secondaire.

Plantin ajoute que la théorie de l'argumentation est celle de l'invention que ce qui a été fait dans la rhétorique, défini comme *l'invention* qui concerne l'étape de la détermination des arguments. C'est l'étape en même temps « que les notions de *topos* (loi de passage qui assure la transition d'argument à une conclusion, moyen d'inférence) et d'*enthymème* (passage argumentatif, mixte d'affects, de logique et de style) sont théorisées ». (ibid. : 163).

Plantin examine les types ou *les typologies* d'argumentation dans son nouveau dictionnaire, il les divise en trois parties selon leur époque d'apparition.

3.2. Typologies des arguments

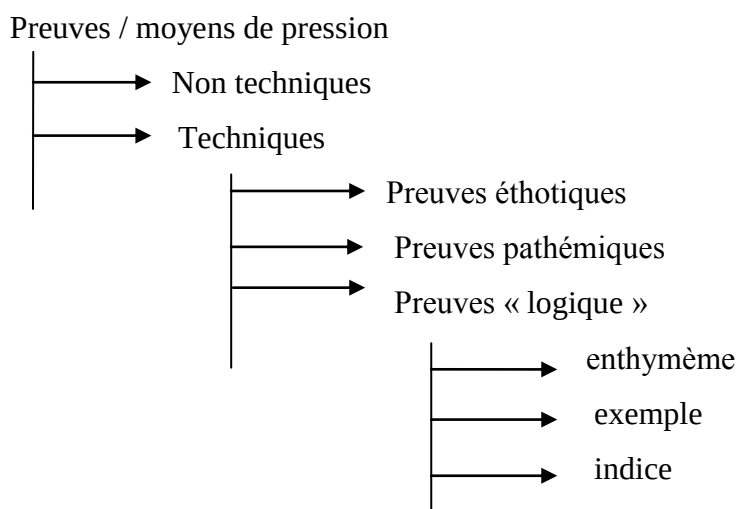
Dans l'argumentation, Plantin définit le mot *typologie* selon deux contextes. Le premier dans lequel il parle de typologie acceptée comme forme structurelle des passages argumentatifs « où une série de prémisses viennent soutenir une conclusion » et le deuxième, où il présente la typologie d'argumentation « pour désigner des ensembles de topoï liant l'argument à la conclusion selon un certain rapport sémantique ». (Plantin, à paraître: 469)

D'autre part, il est possible de voir plusieurs dizaines de *types ou topos* dans les typologies classiques. D'une façon générale, Plantin (ibid. : 469) affirme qu'« une typologie est un système de catégories emboîtées, où l'on peut distinguer un *niveau de base* (niveau1). (...) »

3.2.1 Typologies anciennes

Premièrement, il fait une distinction concernant l'époque d'Aristote (329 et 323 av. J.-C.), autrement dit la rhétorique. Plantin (à paraître : 472), estime qu'Aristote oppose la preuve rhétorique à la preuve scientifique, dont l'instrument est le syllogisme, et établit les distinctions suivantes entre les différents types de preuves rhétoriques:

Schéma 5



Le schéma ci-dessus, illustre simplement les preuves liées au *logos* qui se divisent en trois types:

L'enthymème, qui correspond à la déduction ;

L'exemple, qui correspond à l'induction ;

Les indices qui peuvent subdiviser en probables ou certains.

L'enthymème et l'exemple sont communs aux trois genres rhétoriques. Mais l'articulation de ces différents types de preuves et la cohérence du texte de la *Rhétorique* tel qu'il nous est parvenu est problématique (Plantin, à paraître : 473, McAdon, 2003,2004). Ces preuves liées au logos ont toutefois diverses variantes :

« (a) J'appelle *enthymème* le syllogisme rhétorique et *exemple* l'induction rhétorique (*Rhét.*, p. 128); (b) Les enthymèmes se tirant des vraisemblances et des signes, [...] (*Rhét.*, p. 133), (c) « On énonce les enthymèmes à partir de quatre sources : [...] le vraisemblable, l'exemple, la preuve et le signe » (*Rhét.*, p. 415).

Plantin s'intéresse aussi aux *lieux des topiques* qui comportent la déduction diverse syllogistique.

Comme nous l'avons déjà mentionné (v. ch. 2.2.1.), le syllogisme, au regard de sa définition générale, est une façon de fonder la logique. Plantin (à paraître : 286), définit *le syllogisme classique* comme « un discours composé de trois propositions, les « choses posées » sont les *prémisses* du syllogisme, « la chose différente qui en résulte nécessairement », la *conclusion*. » et d'après lui, on peut parler du syllogisme à condition que « le discours fait intervenir deux prémisses, et *d'inférence immédiate* si la prémisse est unique »

En adoptant une perspective traditionnelle, toutes ces questions font référence à la conduite de l'argumentateur en situation de discours. Les techniques, les efforts qui se font jour sur le fait de gagner la sympathie, le respect et la bienveillance de l'auditoire sont des **preuves éthotiques**. D'autre part, il existe des techniques qui permettent de former les **preuves pathémiques** qui constituent l'usage des émotions qui influencent la conclusion du débat et modélisent un ensemble de codes culturellement déterminés dans l'argumentation. Quant aux **preuves logiques**, elles

visent à expliquer quelque chose ou à informer les auditoires au cours de l'argumentation.

Plantin (ibid. : 409) appelle ces effets les moments stratégiques du discours :

« *L'introduction* est le moment *éhotique*, l'orateur se rend agréable au public ; *la narration et l'argumentation* sont les lieux du *logos*, il informe et argumente ; la *conclusion* ferme le discours sur une envolée *pathémique*, par laquelle il espère arracher la décision ».

Dans la rhétorique argumentative, il existe deux types de preuves : Celles **techniques** et celles **non-techniques**. Les premières dans lesquelles le discours joue un rôle important, relèvent de la rhétorique, et les autres ne concernent pas la rhétorique. Plantin (ibid. : 380), dans son dictionnaire, cite l'expression d'Aristote touchant aux techniques :

« Parmi les moyens de persuasion, les uns sont non-techniques, les autres techniques. J'appelle non-technique tout ce qui n'est pas fourni par nous, mais existait préalablement, comme les témoins, les dépositions obtenues sous la torture, les engagements écrits, etc. ; est technique tout ce qu'il est possible d'élaborer par la méthode et par nous-mêmes. Aussi, parmi ces moyens, les uns sont à utiliser, les autres à découvrir. » (Aristote, *Rhét.*, I, 2, 1355b35 ; p. 125).

La distinction faite entre technique et non-technique s'explique par les moyens de preuves liées à la logique, autrement dit au *logos* dans la rhétorique. Mais cette distinction peut être appliquée aussi aux moyens de preuves liées au *pathos* ou à l'*ethos*. De cette constatation, Plantin (à paraître : 381) s'adresse aux études de discours d'Amossy (1999), qui explique l'*éthos* technique et non-technique : « *L'éthos technique* est produit par le discours, il correspond à *l'image de soi* construite dans le discours, et *l'éthos non-technique* correspond à la *réputation* ».

Aristote (*Rhét.*, I, 2, 1355b35 ; p.125) explique **les preuves non-techniques** par des exemples comme « les témoignages, les aveux sous la torture, les écrits et autres du même genre » D'autre part, Quintilien (*I. O.*, V, p. 103), accepte comme non-techniques « les précédents judiciaires, les rumeurs, les tortures, les pièces, le serment, les témoins », et ajoute *les précédents, les rumeurs et les serments* à la liste d'Aristote. Cette liste des preuves non-techniques est très riche, donc, elle forme une liste ouverte, non exhaustive.

Par exemple, à une autre époque très ancienne et dans une culture actuellement disparue, le *miracle* était apporté comme preuve non-technique et Plantin ajoute de même, qu'au Moyen Âge, même le *jugement de Dieu* était l'une des façons non-techniques pour une vérité de se manifester: « Si l'accusé traversait le brasier et en sortait vivant, il était innocenté ; s'il mourrait, c'est qu'il était coupable et qu'il l'avait donc bien mérité. » Plantin, (à paraître : 382). Pour notre époque contemporaine, il donne comme exemples, les preuves apportées par la police scientifique, comme les tests ADN, les empreintes digitales, etc.

Certes, pour mieux comprendre les preuves, il faut regarder la rhétorique dans un cadre judiciaire et dans une perception générale, ce sont *les faits, les documents et les témoins* qui constituent les preuves et donc de ce point de vue, la cause peut être considérée comme *entendue*.

Actuellement, même si ces figures de preuves *factuelles* (non-techniques), se divisent en diverses parties, elles sont restées plutôt dans la rhétorique soit la catégorie judiciaire. Plantin ayant recours à Vidal (2000 : 56) nous dit : « quand une des parties disposait de preuves non-techniques l'affaire était claire pour les juges, et on n'avait besoin que de peu de paroles ». Dans son dictionnaire, Plantin fait une citation de Vidal (ibid. : 56), qui nous affiche le discours d'Antiphon, orateur dans la *Tétralogie*, dit-il : « les cas pour lesquels il y a accord sur les faits sont décidés par la loi et les juges, qui dirigent la vie de la cité, mais s'il y a désaccord, c'est à vous, citoyens, qu'il est donné de trancher »

On peut ainsi en conclure que la preuve acceptée comme *non-technique* joue un rôle important dans le domaine judiciaire.

Les preuves techniques : Autrement dit : « L'éthos, pathos logos », sont les instruments qui forment la persuasion dans la rhétorique. Aristote (*Rhét.* I, 2, 1356a1) traite les preuves discursives en les divisant selon trois types « techniques » (inhérentes au discours) : les premières sont établies dans le caractère (*éthos*) de l'orateur ; les deuxièmes dans la disposition de l'auditoire (*pathos*), les dernières enfin dans le discours lui-même, lorsqu'il est démonstratif, ou lorsqu'il paraît l'être (*logos*).

Vu que sa préoccupation première est d'une certaine manière de persuader, l'argumentation doit donner aux auditeurs des indices de vérité dans le discours. Les indices principaux sont constitués par les facteurs liés aux personnes engagées dans le débat, que ce soit par leur caractère ou par leur comportement. Lorsque l'argumentation se déroule dans une situation socialement et psychologiquement déterminée, elle engage pratiquement ceux qui y participent. Ici, *l'éthos* dont le rôle central de preuve au regard de décision, c'est-à-dire, le caractère du locuteur peut jouer le rôle technique des preuves dans le discours argumentatif.

Plantin (à paraître : 384) explique ce type de preuves, en ayant à nouveau recours à Aristote:

« Aristote affirme le primat du caractère (*éthos*) : « le caractère constitue, Pourrait-on presque dire, un moyen de persuasion tout à fait décisif » (*Rhét.*, I, 2,1356a10 ; p. 126), et met en garde contre le recours, trop efficace, au pathos : « Il ne faut pas dévoyer le juré en l'amenant à éprouver de la colère, de l'envie ou de la pitié. »

Bien qu'Aristote insiste sur le fait du primat de l'éthos, Cicéron et Quantilien s'accordent avec l'éthos comme ayant pour but de montrer la situation dominante du pathos. En adoptant cette position, Plantin (ibid. : 385) prouve la supériorité de pathos chez Cicéron dans la bouche de l'orateur Antoine :

« J'étais pressé d'en venir à un objet plus essentiel : Rien n'est en effet plus important pour l'orateur, Catulus, que de gagner la faveur de celui qui écoute, surtout d'exciter en lui de telles émotions qu'au lieu de suivre le jugement et la raison, il cède à l'entraînement de la passion et au trouble de son âme. Les hommes dans leur décision, obéissent à la haine ou à l'amour, au désir ou à la colère, à l'espérance ou à la crainte, à l'erreur, bref, à l'ébranlement de leurs nerfs, bien plus souvent qu'à la vérité, à la jurisprudence, aux règles du droit, aux formes établies, au texte des lois. » (*De l'or.*, II, XLII, 178 ; p. 77-78)

Quant à Quantilien :

«Et, de fait, les arguments naissent, la plupart du temps, de la cause et la meilleure cause en fournit toujours un plus grand nombre, de sorte que si l'on gagne grâce à eux, on doit savoir que l'avocat a seulement fait ce qu'il devait. Mais faire violence à l'esprit des juges et le détourner précisément de la contemplation de la vérité, tel est le propre rôle de l'orateur. Cela le client ne l'enseigne pas, cela n'est pas contenu dans les dossiers du procès. [...] le juge pris par le sentiment cesse totalement de chercher la vérité » (*I. O.*, VI, 2, 4-5 ; p. 23-24), (Plantin, à paraître : 385).

À cet égard, Plantin indique que la construction des *preuves* et de leur action est « totalement dépendante d'une théorie classique du fonctionnement de l'esprit humain, qui oppose la raison à l'émotion, la vérité et la représentation à l'action et la volonté ».

3.2.1.1. Les *topoi*³² de la Rhétorique

Les *topoi*, ou autrement dit « des enthymèmes démonstratifs » (Rhét., p. 377) sont innombrables. Selon Plantin (à paraître : 474-475), il existe vingt-huit *topos*. Les *topos* se divisent en :

- Centralité des questions de la définition, de la relation causale, de la déduction et de la consécution, de l'analogie ;
- Famille de *topoi* qui exploite des structures logico-linguistiques ;
- Famille de *topoi* reposant sur des stéréotypes comportementaux, sur le caractère des humains et la motivation de leurs actions.

3.2.1.2. Topiques, à l'époque de Cicéron (av. J.-C.)

Comme nous le savons bien, la typologie est une science d'un système dans lequel on vise à réduire la complexité d'une réalité. Cicéron a focalisé son nouveau procédé de l'ouvrage des arguments sur les *Topiques*. Contrairement à Aristote qui propose un lien plutôt dialectique, cette topique de Cicéron est liée plutôt à la pratique judiciaire. S'adressant à la typologie de Cicéron, Plantin (ibid. : 475) traite ce fait en trois titres comme ci-dessous :

- i. « Des arguments *intrinsèques* », qui portent sur la question, sur les parties contraires de l'objet (lat. *in eo ipso de quo agitur*) et sur le sujet dont on discute (lat. *id de quo quæritur*) ;
- ii. « Des arguments tirés de la *mise en relation* », du point en question avec des sujets qui lui sont inconnus, mais avec lesquels il fait des relations judicieuses.

³² *Topos* (en grec *topoi*), autrement dit *la topique* désigne l'ensemble des lieux et leur théorie; c'est aussi le titre d'ouvrage d'Aristote consacré à cette théorie. Voir *lieu*. (Molinié, 1992:325)

- iii. « Des arguments pris en dehors de la question », surtout l'établissement de la vérité (le *témoignage*), par lesquels on peut observer les conditions de validité.

Brièvement, nous pouvons illustrer la typologie sur les faits ou les objets de cette époque ancienne par le tableau ci-dessous qui est construit selon cinq dimensions principales (ibid. : 476) :

Tableau 6

Définition : définition en intension (par catégorisation genre / espèce) et inférences logiquement liées, définition en extension (par description, énumération des parties) ; généralement, définition du sens des mots.
Relations causales : causes, types de causes, effets.
Similitudes et comparaisons
Contraires
Circonstances ou contexte

Malgré que cette liste de la structure d'arguments soit apparue au moyen âge grâce à Cassiodore, Isidore et surtout par Boèce, sa domination perdure encore de nos jours où elle acquière le statut de science expérimentale et mathématisée.

3.2.2. Typologies modernes

Plantin (ibid. : 479), explique les typologies modernes en ayant recours à certains types d'argument d'après l'*Essais sur l'entendement humain* de John Locke (1690), qui divise les arguments en quatre parties par lesquelles les hommes peuvent tenir dans une espèce de respect et on peut parler de l'empêchement de contredire :

- Argument d'autorité ou de modestie (lat. *ad verecundiam*³³) fondé sur la difficulté de contredire une autorité.
- Argument sur l'ignorance (lat. *ad ignorantiam*)

³³ Cet argument consiste à « citer les opinions des personnes qui par leur esprit, par leur savoir, par l'éminence de leur sang, par leur puissance, ou par quelque autre raison, se sont fait un nom et ont établi leur réputation sur l'estime commune avec une espèce d'autorité. (Plantin, à paraître : 315)

- Argument sur la cohérence des croyances de la personne (lat. *ad hominem*).
- Argument sur le fond ou sur les choses elles-mêmes (lat. *ad judicium*)

Cette typologie nous montre que ces arguments sont constatés principalement soient comme valides soient comme fallacieux, sauf le quatrième type, soit *ad judicium* contient « une véritable instruction, et nous avance dans le chemin de la connaissance. »

D'autre part, dans les *Nouveaux essais sur l'entendement humain* [1765], Gottfried Wilhelm Leibniz, contribue à cette typologie par ses comportements qui sont semblables à l'absolu des sophistes. Plantin (ibid. : 479) constate ces comportements dans son dictionnaire:

- Argument *ad verencundiam* : « il faut sans doute faire différence entre ce qui est bon à dire ce qui est vrai à croire. Cependant comme la plupart des vérités peuvent être soutenues hardiment, il y a quelques préjugés contre une opinion qu'il faut cacher. » (Leibniz, 1765 : 436-437) Cette différence renvoie à la question des conditions de disputabilité.
- Argument *ad ignorantiam* : « est bon dans les cas à présomption, où il est raisonnable de se tenir à une opinion jusqu'à ce que le contraire se prouve. » Présomption a ici le sens de « à charge de la preuve ».
- Argument *ad hominem* « a cet effet qu'il montre que l'une ou l'autre assertion est fausse, et que l'adversaire s'est trompé, de quelque manière qu'on le prenne »

Leibniz ajoute l'argument *ad vertiginem*, autrement dit un *mouvement de rotation*, *vertige*, qui porte sur la négation du principe de contradiction. Plantin (à paraître : 487) estime que ce type d'argument -*ad vertiginem*- « serait donc valide dans la mesure où l'impossibilité sur laquelle il se fonde est celle non pas d'une personne, mais de l'humanité en tant que telle » et il parle d'un « affaire à une forme d'argument sur les limites mêmes de notre possibilité de savoir ».

3.2.3. Typologies contemporaines

3.2.3.1. Perelman, Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'Argumentation*, 1958

Comme nous l'avons déjà évoqué, Perelman et Tyteca étudient la théorie d'argumentation en détail dans leur *Traité*. Ils y proposent à la fois différents typologies d'arguments. Nous allons mettre l'accent sur les *structures argumentatives* auxquelles ils s'intéressent dans la troisième partie de *Traité* en les découpant en cinq chapitres :

- i. Les arguments quasi-logiques
- ii. Les arguments basés sur la structure du réel
- iii. Les liaisons qui fondent la structure du réel
- iv. La dissociation des notions
- v. L'interaction des arguments

En tant que forme du raisonnement, **les arguments quasi-logiques** peuvent être considérés semblables au raisonnement scientifique qu'il est parfois difficile de distinguer de la démonstration. À cet égard, Perelman (2008 : 261) précise que « ...le développement de la logique formalisée a permis de séparer la démonstration des sciences et a sans doute contribué à leur réserver l'usage du calcul et de la mesure en montrant mieux les conditions exigées pour leur application ».

Quant aux **arguments basés sur la structure du réel**, ils font appel à des *liaisons de succession* comme le rapport de cause à effet et à des *liaisons de coexistence* comme le rapport entre la personne et ses actes (par exemple *l'argument d'autorité*).

Les liaisons qui fondent la structure du réel sont à la base d'une forme du cas particulier. Ici Perelman en fait une famille d'arguments faits par *l'exemple*, *l'illustration* et *le modèle* (comme une autorité pour la caution), *l'antimodèle* ou par *l'analogie* et *la métaphore*.

Plantin (à paraître : 176), traite le fait de *dissociation* en se référant aux études de Perelman et de Tyteca (1958 : 550-609) qui présentent **la dissociation des notions**, comme « la scission d'une notion élémentaire, opérée par l'argumentateur pour échapper à une contradiction ». On entend par dissociation, un échange d'idées

entre deux parties qui se contredisent afin de résoudre un différent. Plantin constate que pour Perelman et Tyteca, « la dissociation serait une technique argumentative qui n'est guère mentionnée par la rhétorique traditionnelle, car elle s'impose surtout à celui qui analyse la pensée philosophique, c'est-à-dire celle qui se veut systématique » (1977 : 139) Ce cas fait appel à la polyphonie et peut être produit en dialoguant par un contradicteur. Voici un exemple de dissociation :

X — *Mon vieux, c'est ça la démocratie !*

Y — *Il y a démocratie et démocratie.* (Plantin, à paraître : 176)

Dans sa forme langagière, la dissociation fait partie du raisonnement, visant à raisonner sur une idée, on peut faire varier la vérité en apparence. Comme l'affirme Plantin (ibid. : 177), Perelman pratique le raisonnement par dissociation :

« Le raisonnement par dissociation se caractérise, dès l'abord, par l'opposition entre l'apparence et la réalité. Celle-ci peut être appliquée à n'importe quelle notion, dès qu'on fait usage des adjectifs *apparent*, *illusoire* d'une part, *réel*, *véritable* de l'autre. Utiliser une expression telle que *paix apparente* ou *démocratie véritable*, c'est indiquer l'absence de paix véritable, la présence d'une démocratie apparente : un de ces adjectifs renvoie à l'autre. » (1977: 147)

L'interaction des arguments, est lié aux arguments qui interagissent dans les esprits de l'auditoire et suscitent nombres de questions théoriques. Plantin (ibid. : 481) estime que *l'interaction des arguments* correspond à « la structure argumentative textuelle ; y sont discutée des questions de *disposition* ».

De façon générale, il est notamment question ici des techniques utilisées. Plantin (ibid. : 482), les distingue sous deux formes de techniques :

La technique de dissociation est une stratégie spécifique qui, à la différence des autres, n'est pas fondée sur la structure < argument → conclusion > mais sur une redéfinition des termes.

La technique de liaison correspond aux types d'arguments. Elle introduit une très utile distinction « être basé sur » / « fonder », qui peut être utilisé de façon transversale pour caractériser les argumentations qui établissent/exploitent une structure particulière.

Tableau 7

Les types de liaison argument - conclusion

Niveau 2 de la typologie	Niveau 1 de la typologie
Arg. quasi-logiques	Contradiction et incompatibilité
	Identité et définition L'analytisme et la tautologie
	Règle de justice
	Réciprocité
	Transitivité
	Partie / Tout
	Comparaison
	Argumentation par le sacrifice
	Probabilités
Arg. basés sur la structure du réel	Liaisons de succession : le rapport de cause à effet. Argument pragmatique ; arg. du gaspillage ; arg. de la direction ; arg. du dépassement
	Liaisons de coexistence : la personne et ses actes
Les liaisons qui fondent la structure du réel	Le fondement par le cas particulier : Exemple, Illustration, Modèle et antimodèle
	Le raisonnement par analogie Analogie ; Métaphore

3.2.3.2. Toulmin, Rieke, Janik, *Introduction au raisonnement*, 1984

Toulmin, Rieke, Janik proposent des formes de raisonnement dans l'argumentation. Ces formes nous permettent de percevoir des arguments dans un cadre plus clair. Dans l'*Introduction au raisonnement*, Toulmin, Rieke et Janik les distinguent selon neuf types principaux, dont en voici le tableau de regroupement (in Plantin, à paraître : 482-483).

Tableau 8

Formes de raisonnement	par analogie, par généralisation, par le signe, par la cause, par l'autorité, par le dilemme, par la classification, par les contraires, par le degré
-------------------------------	--

3.2.3.3. Kienpointner, Alltagslogik Logique quotidienne, 1992

Kienpointner (1992 : 231-402) examine six typologies contemporaines, que reprend Plantin (à paraître : 483) dans le tableau ci-après:

Tableau 9

Schèmes arg. utilisant des lois de passage

schèmes classificatoires	Définition, genre-espèce, tout / partie
schèmes de comparaison	Équivalence, ressemblance, différence
schèmes d'opposition	Contradictoire, contraire, relatif, incompatible
schèmes causaux	cause / conséquence, effet, fond, moyen / fin
Schèmes établissant des lois de passages	arg. par l'exemple, inductive
Autres schèmes argumentatifs	arg. par l'exemple, illustrative argumentation par l'analogie argumentation par autorité

3.2.3.4. Douglas Walton, Chris Reed, Fabrizio Macagno *Argumentation schemes -Schèmes argumentatifs*, 2008

De son côté, Plantin (à paraître : 484-485) estime que cet ouvrage propose un aide-mémoire des différents types d'arguments, *A user's compendium of Schemes*, (2008 : 308-346). Chacune de ces formes admet des sous-types. Nous allons étudier ces arguments en les appliquant ultérieurement à notre corpus (voir 4^{ème} partie). Voici le tableau :

Tableau 10

<i>de celui qui est bien placée pour savoir</i>
<i>de la position, experte du témoin, de l'opinion populaire, de l'exemple, de l'analogie, de la composition, de la division, des oppositions, de l'alternative, de la classification verbale, de la définition à la classification, du vague de la classification verbale, de l'interaction des actes et de la personne, des valeurs du sacrifice, du groupe et de ses membres, du raisonnement pratique, du raisonnement pratique impliquant deux personnes, du gaspillage, des coûts irrécupérables, de l'ignorance, par l'ignorance épistémique, de la cause à l'effet, de la corrélation à la cause, du signe, schèmes argumentatifs abductifs, des données à l'hypothèse, des conséquences, argument pragmatique de l'alternative, de la menace, de la peur, du danger, du besoin, d'aide, de la détresse, de l'engagement, argument éthotique, ad hominem générique, incohérence pragmatique, des engagements contradictoires, ad hominem situationnel, du parti pris, de la personnalité biaisée, des étapes, pente glissante, précédent glissant, sorite, pente glissante verbale, pente glissante radicale, pour l'établissement d'une règle constitutive, des règles, pour un cas exceptionnel, du précédent, des circonstances spécifiques, de la perception, de la mémoire.</i>

A partir de ces types d'arguments, nous allons essayer d'appliquer à notre corpus les tableaux d'argument que Plantin propose dans le dictionnaire de l'argumentation (à paraître : 482).

3.3. L'Initiation aux stratégies

Ayant pour but d'arriver à un but précis, il convient d'appliquer un ensemble précis *d'actions planifiées et coordonnées*, autrement dit une stratégie. Plantin fait ainsi appel à deux types de stratégies ; l'une fondée sur l'antagonisme qui peut être vue comme un état d'oppositions, l'autre fondée sur la coopération qui peut être est plutôt basée sur un état/un but commun.

- i. **Les stratégies antagoniques**, comme l'indique Plantin (à paraître : 443) « se développent et s'opposent dans des champs d'actions non coopératives, comme la guerre, les échecs ou la concurrence commerciale ». Elles ont pour but de « s'assurer un avantage décisif sur un adversaire poursuivant des buts incompatibles ». Cette stratégie nous permet de cacher nos actions sur l'adversaire lorsqu'on le manipule. Dans cette stratégie, l'important est la fonction de **manipulation**.

Plantin (ibid. : 301) examine le fait de *manipulation* dans son nouveau dictionnaire en lui consacrant un chapitre. Il lie la manipulation à une *vision du pouvoir et de l'action*, en cherchant la réponse à la question « le pouvoir s'exerce-t-il par la force et par le mensonge, ou par la raison et l'argumentation ? » Il met l'accent « sur la nécessité du mensonge d'état Lénine³⁴ rejoint Churchill³⁵ et rencontre Rumsfeld » :

« Je dois avouer que ce qu'on appelle les milieux cultivés de l'Europe occidentale et d'Amérique sont incapables de comprendre ni la situation actuelle des forces, ni le rapport réel des forces. Ces milieux doivent être considérés comme sourds-muets » ; « dire la vérité est un préjugé bourgeois mesquin tandis que le mensonge est souvent justifié par les objectifs³⁶ »

D'ailleurs, Plantin (ibid. : 302) indique que « c'est Churchill qui a introduit ce thème » :

³⁴ Lénine (né en 1870, mort en 1924), dont le vrai nom est Vladimir Ilitch Oulianov, était un révolutionnaire et homme politique russe. De même, il fut le fondateur de l'Union soviétique, premier régime communiste de l'histoire.

³⁵ Winston Leonard Spencer-Churchill (né en 1874, mort en 1965), était un homme politique britannique qui a dirigé le Royaume-Uni pendant la Seconde Guerre mondiale, cet homme d'État en a était le Premier ministre de 1940 à 1945 et puis de 1951 à 1955.

³⁶ Cité par Plantin de Volkoff, V. (2004 : 35), *La désinformation, arme de guerre*. L'Âge d'Homme, Lausanne.

« En temps de guerre, la vérité est si précieuse qu'il faut toujours l'entourer d'un garde du corps de mensonges [*In wartime, truth is so precious that she should always be attended by a bodyguard of lies*] » « La vérité est irréfutable [*incontrovertible*], l'ignorance peut s'en moquer, la panique peut la détester, la méchanceté peut la détruire, mais elle est là³⁷. »

À partir du courant néo-conservateur américain, on a revu la notion du *noble mensonge* qui figure « *bodyguards of lies* » (Donald Rumsfeld, US Department of Defense Briefing, 25 sept. 2001), en tant que nécessité, composant d'une vérité *ni réelle ni réalisable* mais *stratégique*. De même, Plantin (à paraître : 302) suppose que « le mensonge et le masquage des intentions font, dans tous les cas, basculer de l'argumentation à la manipulation ».

Quant à la relation entre les deux notions « **l'argumentation et la manipulation** », elles peuvent être expliquées par des signes qui se rapprochent de la réalité. Au regard de la logique naturelle, ce qui permet de former la phase de la construction du sens du discours, autrement dit la phase où le locuteur détermine son usage méthodique est une étude des schématisations. C'est à dire : quand un locuteur manipule son interlocuteur, il construit le sens du discours produit. Dans ce cadre, le locuteur présente une signification qui n'est pas pratiquement la réalité, mais un rapport de la réalité. De son côté, Plantin (ibid. : 302) constate que :

« Toutes les perspectives constructivistes de la réalité dans le discours peuvent être dites « manipulatoires », au sens 1, sur le matériau discursif, d'où manipulatoires_2 sur les interlocuteurs. Cette vision manipulatrice_2 résulte d'une dramatisation du processus de signification, qui ne correspond pas au sens ordinaire du terme de manipulation, qui inclut le mensonge délibéré. »

- ii. **Les stratégies coopératives** sont construites par des partenaires qui visent un but commun dans une action collaborée alors même que chacun de ces partenaires vise à un avantage qui peut être différent pour chacun d'eux. Dans ce champ d'action, leurs intentions stratégiques sont si claires qu'elles permettent aux partenaires d'en voir le sens. Dans l'optique de Plantin (ibid. : 443), il s'agit ici « d'une "stratégie de recherche", pour désigner un plan d'action devant permettre de résoudre

³⁷ Cité sur le site de « http://quotations.about.com/cs/winstonchurchill/a/bls_churchill.htm » par Plantin.

un problème, ou de “stratégie pédagogique” à développer avec les élèves ».

D’autre part, Il importe de préciser que la tactique et la stratégie se séparent l’une de l’autre à propos de l’état d’utilisation. Par exemple dans le domaine militaire, on s’adresse à la stratégie avant le combat alors que la tactique est utilisée pendant le combat. Dernièrement, Plantin (ibid. : 443) ajoute qu’on parle de la tactique « pour désigner l'implémentation locale d'une stratégie globale ».

3.3.1. Les stratégies argumentatives

On peut penser que les stratégies argumentatives sont utilisées pour créer une apparence logique sur un objet ou sur une situation. Ici l’argumentateur vise à ébranler des contradicteurs, faire douter un adversaire ou faire basculer les indécis.

Si nous suivons encore ce que Plantin (ibid. : 444) dit à ce propos, nous voyons qu’une *stratégie argumentative* est définie comme « un ensemble d'actions et de choix discursifs et interactifs planifiés et coordonnés en vue d'étayer un point de vue ». Après tout, selon lui, une telle stratégie peut être vue comme coopérative dans deux cas possibles :

Dans le premier cas, les acteurs ont un but commun et ils collaborent sur le même rôle actanciel. Quant au deuxième, les acteurs ne s’intègrent pas aux mêmes rôles actanciels, par contre ils partagent la construction d’une solution. D’un autre côté, Plantin (ibid. : 444) ajoute qu’« une stratégie argumentative est *antagonique* si elle a pour but de faire triompher un point de vue contre celui d'un adversaire ».

3.3.1.1. Le type d’argument ou la stratégie argumentative ?

Il nous faut constater que la stratégie ne peut pas s’associer avec un type particulier d’argument. Tandis que le type d’argument peut être connu sur un bref passage d’un argumentaire, nous ne pouvons pas dire la même chose pour la stratégie argumentative, elle nécessite une construction d’« un corpus substantiel de ses productions se rattachant à une même question argumentative » (Plantin, à paraître : 444).

Comme nous savons bien, l’argumentateur développe une argumentation pour que l’opinion qu’il exprime, puisse arriver à l’interlocuteur et soit perçue comme

juste ou vraie. Pour présenter ses justifications, ses preuves, l'argumentateur décide un type d'argument qui va lui servir sur la voie de l'argumentation.

Plantin (ibid. : 468) nous précise les différents types d'argument « nommés selon leur forme ou leur contenu » :

- i. **Selon leur contenu spécifique** ; c'est un type appelé comme *l'argument du troisième homme* qui est « une objection faite par Aristote à la théorie platonicienne des formes intelligibles opposées aux individus, selon laquelle cette théorie implique une régression à l'infini ». Il y a un autre type d'argument appelé comme *l'argument contre les miracles*, qui « entre la probabilité que le mort ait été ressuscité et la probabilité que le témoin se trompe, la seconde est la plus forte ». On peut parler aussi de *l'argument ontologique*, étant l'un des types formés selon leur contenu spécifique, « prétend démontrer l'existence de Dieu à partir de la notion d'être parfait ». Nous pouvons dire que c'est un type d'argument qui est produit par la définition, comme « l'idée de perfection implique l'idée d'existence ».
- ii. **Selon leur forme et leur contenu** ; pour comprendre ces types d'arguments il nous faut revenir au chapitre premier de la troisième partie dans notre étude. En effet, ces types comportent les *typologies*. (v., ch. 3.2.) Il faut examiner aussi les usages du latin –les noms latins des arguments-. Par exemple :
 « Argument *ab, ex* + substantif latin = argument *tiré de, sur, faisant appel à...*, et argument *ad* + substantif latin = argument *visant....* » (ibid. : 21)
 De même, *ad, ad, ex* peuvent désigner certains arguments comme « argument *ab auctoritate* », ou « argument *ad auctoritatem* » « argument *ab absurdo* », ou « argument *ad absurdum* » ou « argument *ex absurdo* »
- iii. **Étiquettes orientées** ; nous pouvons percevoir ces types d'arguments comme ceux qui se basent sur la personne et comme un sous-groupe des arguments. Dans l'optique générale, l'étiquette qui désigne l'argumentation, précise une forme ou un contenu. Ici, Plantin (ibid. :

468) estime que « l'argument fait référence aux conséquences (*ad consequentiam*), à l'autorité (*ab auctoritate*), aux croyances de la personne (*ad hominem*), à l'émotion (*ad passionem*) ou à telle émotion particulière (*ad odium*) ». D'ailleurs, selon lui, dans une *seconde étape*, celle dite *normative*, on peut évaluer ces arguments et on peut parler de *l'intervention idéologique*.

Alors, pour mieux comprendre cette distinction, voyons quelques exemples de types d'arguments et des stratégies :

Quelques exemples de stratégies traités par Plantin ;

- Premièrement, l'argumentateur décide de sa réponse face à une **question**, donc ce choix de réponse peut être déjà considéré comme une stratégie. À ce propos, Plantin parle de **stase**³⁸ qui désigne une question portée sur une valeur pour lancer un défi aux adversaires et c'est la question dont la réponse est déjà connue par le locuteur. Pour éviter les confusions, Plantin met l'accent sur *la question argumentative*. Il indique que dans une délibération ou une action, il y a stase quand deux affirmations contradictoires sont produites exprimant un désaccord ouvert qui ne permet pas d'une collaboration commune. Dans ce cadre Plantin (ibid. : 441) s'adresse à Hermogène³⁹ qui distingue deux formations possibles des questions:

Les questions mal formées ; « qui ne peuvent donner lieu à débat argumentatif soit parce que la réponse est évidente, soit parce qu'elles sont indécidables, en somme les questions *indiscutables* »

Les questions bien formées ; qui sont acceptées comme *judiciaires* et à ce titre, on distingue quatre types :

Stase conjecturale ; le fait est-il avéré ? Si l'une des parties le conteste, alors, le fait est en l'état de conjecture.

³⁸ La notion de stase comme "question" correspond, dans le domaine rhétorique, à la notion aristotélicienne de "problème" dans le domaine dialectique (Aristote, *Top.*, I, 11, 104b-105a10 ; p. 25-28) (Plantin, à paraître : 441).

³⁹ C'est Plantin qui l'a cité d'Hermogène, A. R. ; Patillon, (1988).

Stase sur la définition ; *quelle est la qualification du fait ?* Par exemple, s'agit-il d'un meurtre ou d'un accident ?

Stase sur la qualité ; *dans quel contexte a-t-il eu lieu ?* Y a-t-il des circonstances atténuantes ou aggravantes ?

Stase sur la procédure ; *la procédure est-elle appropriée ?* Convient-il de saisir le tribunal ou le conseil de discipline ?

Nous pouvons dire que ce système de stase est lié à celui d'Aristote.

- Plantin (ibid. : 442) présente la stratégie **défensive** de réfutation se contente de réfuter les propositions de l'adversaire.
- Il propose, la stratégie de **contre-proposition** « ignore la proposition P de l'adversaire et argumente une proposition P' incompatible avec P ».
- D'autre part, on peut parler de la stratégie **d'objectivation**, qui « se concentre sur les objets sans mettre en cause les personnes ».
- Quant à la stratégie de **pourrissement**, « cherche à faire dégénérer le débat pour éviter que la question ne soit discutée ».
- Plantin présente les types d'arguments dont l'usage coordonné définit une stratégie de **temporisation** identifiée par Bentham et vise à remettre à plus tard le débat dans l'espoir qu'il n'aura jamais lieu : « les conditions ne sont pas encore remplies pour votre adhésion à l'Union Européenne ».
- Enfin, nous voyons comme exemple les stratégies de **conciliation** ou de **rupture** avec **l'opposant** qui « se caractérisent par l'acceptation/le refus des concessions, la souplesse/la radicalisation des propositions présentées comme compatibles/incompatibles ».

Les stratégies de *conciliation*, utilisant des *informations admises par l'auditoire*, comportent plutôt les résultats et ses *recommandations* comme dans la permanence des croyances, Plantin définit cette stratégie comme « réformiste ». Celles de *rupture* attaquent à l'auditoire visant à remplacer/changer ses représentations avec les nouvelles et Plantin définit cette stratégie comme « révolutionnaire ».

Voyons à présent, deux passages dans lesquels apparaissent ces deux stratégies, Plantin (ibid. : 445) :

Passage 1⁴⁰ :

« 21. Tous les Athéniens et les étrangers résidant (chez eux) ne passaient leur temps qu'à dire ou à écouter les dernières nouvelles. 22. Paul, debout au milieu de l'Aréopage, dit: "Athéniens, en tout je vous vois éminemment religieux. 23. Car, passant et regardant ce qui est de votre culte, j'ai trouvé même un autel avec cette inscription: "Au dieu inconnu." Ce que vous adorez sans le connaître, c'est ce que je vous annonce. »

Passage 2⁴¹ :

« 17. Ce n'est pas pour baptiser que le Christ m'a envoyé, c'est pour prêcher l'Evangile, non point par la sagesse du discours, afin que la croix du Christ ne soit pas rendue vaine. 18. En effet, la doctrine de la croix est une folie pour ceux qui périssent; mais pour nous qui sommes sauvés, elle est une force divine. 19. Car il est écrit: "Je détruirai la sagesse des sages, et j'anéantirai la science des savants." 20. Où est le sage? où est le docteur? Où est le disputeur de ce siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse du monde? 21. Car le monde, avec sa sagesse, n'ayant pas connu Dieu dans la sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication. 22. Les Juifs exigent des miracles, et les Grecs cherchent la sagesse; 23. Nous, nous prêchons un Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les Gentils. »

Clairement dans ces extraits, sont utilisées les informations admises par l'auditoire, en s'adressant à leurs croyances. Ainsi, on attaque l'auditoire et on rejette en bloc ses représentations pour en substituer de nouvelles.

⁴⁰ On a cité par Plantin d'*Actes des Apôtres*. 17, 21-23 (<http://bible.catholique.org/actes-des-apotres/3301-chapitre-17>).

⁴¹ On a cité par Plantin de *Première épître de Saint Paul aux Corinthiens*. 17-23 (<http://bible.catholique.org/1ere-epitre-de-saint-paul-apotre-aux/3361-chapitre-1>).

QUATRIÈME PARTIE

4. L'EUROPE ET LA TURQUIE VERS L'UNION EUROPÉENNE

4.1. Qu'est-ce que l'Europe? Les définitions variées de L'Europe

Nous entendons par ce mot de l'« Europe », en partant de sa propre définition, l'ensemble des régions, qui ont une triple influence dès la Renaissance ; en tant que premier, *la romanité* indique latin, le rôle important de droit, impérialisme ouvert et rapport essentiel aux textes et à l'écriture. Deuxièmement, *l'hellénisme* contient les sujets comme la philosophie, la raison, la science, l'humanisme, l'art, la république et la démocratie. La dernière influence est le christianisme qui comporte des valeurs morales de pardon et de son prochain, le missionarisme et le moral expansif.

Quand on recourt au « wikipedia » pour savoir ce qu'est l'Europe, nous allons retrouver des définitions variées comme géographiques, historiques ou politiques et on rencontre à sa célèbre définition « Vieux Continent », au contraire de celle de l'Amérique « Nouveau Monde ». Il n'existe pas de limite clairement définie à propos des limites terrestres de l'Europe. On peut supposer que les frontières orientales actuelles de l'Europe sont tout d'abord *politiques* par rapport à l'histoire surtout aux XVIIIe et XIXe siècles. D'un point de vue plus *scientifique*, si l'on se base l'Europe et la partie continentale de l'Asie sur la tectonique des plaques, on va voir qu'elles ne sont qu'un seul et même continent, dénommé Eurasie. Aussi, d'après Alexander Von Humboldt (soit l'un des plus connus géographes au monde), l'Europe peut être supposée comme une simple péninsule de l'Asie. Après avoir consulté wikipedia⁴² nous avons lu cette explication :

« Certaines anciennes puissances coloniales d'Europe occidentale ont conservé quelques territoires en dehors du continent dont les habitants sont européens, et intégrés à différents niveaux au sein de l'Union européenne, comme par exemple les départements et territoires d'outre-mer pour la France ».

Alors, voyons les pays qui ont leur territoire en Europe ou au moyen qui ont une relation culturelle avec elle⁴³ :

⁴² Page consultée : « <http://en.wikipedia.org/wiki/Europe> ».

⁴³ Selon les limites géographiques définies plus haut) sont au nombre de 50.

- **44 pays qui ont tout leur territoire en Europe sont ;** Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine et Vatican.
- **4 pays qui ont une partie en Europe et une partie en Asie sont ;** Azerbaïdjan, Géorgie, Russie et Turquie.
- **2 pays qui ont une relation culturelle avec l'Europe, quoiqu'ils se trouvent en Asie sont ;** Arménie et Chypre.

4.2. Qu'est-ce que l'Union Européenne?

L'Union Européenne d'aujourd'hui, est en fait un résultat d'une détermination des politiciens européens. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale en 1945, ils visent à prévenir de futurs conflits violents en Europe. Il faut tout reconstruire et créer les conditions d'une paix durable. Le but originel était de lier des pays entre eux soit par des accords industriels soit en renforçant la coopération économique. Le Ministre des Affaires étrangères de la France, Robert Schuman, le premier chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, Konrad Adenauer, Président du Conseil de l'Italie, Alcide de Gasperi et le Premier ministre du Royaume Uni, Winston Churchill ont assez contribué à la construction de l'Union Européenne, en persuadant leur public.

Voyons dans le chapitre ci-dessous la création de l'Union Européenne, date par date jusqu'à aujourd'hui :

4.2.1. Les étapes chronologique de l'Union Européenne

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, propose l'idée d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). C'est la première coopération européenne qui va mener vers la voie de l'Union Européenne. Aujourd'hui, les européens fêtent le 9 mai comme « Journée de l'Europe ». Voici ce que Schuman dit pour cette

construction de L'Europe : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait⁴⁴ ».

Le 18 avril 1951, à Paris, les six pays ; La Belgique, La République Fédérale d'Allemagne, La France, L'Italie, Le Luxembourg, Les Pays Bas- ont signé le traité de Paris qui vise à faciliter le rapprochement politique des Six par un marché commun du charbon et de l'acier et par un rejet des obstacles à la libre circulation de ces marchandises. Ce traité est entré en vigueur le 23 juillet 1952.

Le 25 mars 1957, les représentants des six pays membres de la CECA se réunissent et signent deux traités à Rome ; le premier institue une Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), le second une Communauté Economique Européenne (CEE).

Le 30 juillet 1962, on a donné un contrôle commun de la production alimentaire aux États membres et création de la Politique Agricole Commune (PAC). À partir de ce lancement, les prix agricoles sont uniformisés dans l'ensemble de la Communauté.

Le 20 juillet 1963, la CEE réalise son premier grand accord international d'assistance avec 18 anciennes colonies africaines. Depuis lors, la CEE a un partenariat spécial avec 78 pays des régions ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Pour en bénéficier, la première condition est le respect des droits de l'homme.

Le 8 avril 1965, à Bruxelles, signature du traité de fusion des exécutifs des trois communautés (CECA, CEE, CEEA), ce traité institue un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes composée de neuf membres.

Le 1^{er} juillet 1968, annulation des droits de douane intracommunautaires, un tarif extérieur commun entre en vigueur.

Le 24 avril 1972, mise en place d'une monnaie unique, en visant à une stabilité monétaire les États membres ont imposé des marges de fluctuation réduites entre les monnaies des Six (l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas).

⁴⁴ On a cité ce discours de « http://europa.eu/about-eu/eu-history/founding-fathers/pdf/robert_schuman_fr.pdf ».

Le 1^{er} janvier 1973, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark adhèrent aux États membres.

Les 10-11 mars 1975, la première réunion des chefs d'Etats et de gouvernements en Conseil européen, a été effectué à Dublin, afin de fixer les grandes orientations de la politique européenne.

Le 13 mars 1979, Début de fonctionnement du système monétaire européen (SME), qui vise à créer une zone de stabilité monétaire en Europe.

Les 7 au 10 juin 1979, première élection au suffrage universel direct du Parlement européen.

Le 1^{er} janvier 1981, la Grèce a été promut comme le dixième État membre de la CEE.

Le 1^{er} janvier 1985, Jacques Delors⁴⁵ devient président de la Commission Européenne.

Le 1^{er} janvier 1986, l'Espagne et le Portugal sont devenus membres de la CEE qui compte désormais douze membres.

Le 14 avril 1987, Notre pays, La Turquie fait sa demande officielle d'adhésion à la Communauté.

Le 19 juin 1990, signatures des accords de Schengen sur la libre circulation des personnes entre la France, le Benelux, et la RFA.

Le 7 février 1992, les douze États signent, à Maastricht, le traité sur l'Union européenne qui est l'une des étapes importantes pour la création d'une future monnaie unique, de sa politique étrangère et de la sécurité. Dès lors, « La Communauté Européenne » laisse sa place à « l'Union européenne ». Le 2 juin 1992, ce traité entre en vigueur.

Le 1^{er} janvier 1995, la Suède, l'Autriche et la Finlande adhèrent à l'U.E, qui compte désormais quinze membres. Les Norvégiens, consultés par référendum, refusent l'entrée dans l'Union.

⁴⁵ Il était ministre de l'Économie, des Finances et du Budget de 1981 à 1984, maire de Clichy-la-Garenne en 1983-1984 et fondateur du think tank « Notre Europe » dans le but de « penser l'unité européenne » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacques_Delors).

Le 26 mars 1995, entrée en vigueur des accords de Schengen sur la libre circulation des personnes et des marchandises entre sept Etats: Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.

Les 15-16 décembre 1995, le Conseil européen a admis le nom de la future monnaie unique et précisé les modalités de passage à l'Euro.

Les 16-17 juin 1997, le Conseil européen organise une réunion à Amsterdam, pour la modification du traité de Maastricht intégrant de nouveaux domaines dans le champ communautaire. Ce traité remanié entrera en vigueur le 1er mai 1999.

Le 13 décembre 1997, l'UE décide l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Lituanie, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, l'Estonie et Chypre et Malte.

Le 1^{er} janvier 1999, Lancement de l'Euro sur les marchés financiers dans onze pays membres: l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

Le 1^{er} janvier 2002, première circulation des pièces et des billets dans les pays de la zone euro.

Le 1^{er} avril 2003, signature de traité d'adhésion de dix nouveaux membres: Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovaquie.

Le 1^{er} mai 2004, l'Union compte désormais 25 pays membres.

Le 29 octobre 2004, à Rome, les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les ministres des affaires étrangères signent le traité de Constitution Européenne. La constitution devra être ratifiée avant la fin 2006 par les 25 Etats membres.

Le 16 Février 2005, Le protocole de Kyoto, traité international, visant à limiter le réchauffement de la planète et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, entre en vigueur. Les États Unis n'ont pas ratifié le Protocole.

Le 3 octobre 2005, des négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie sont ouvertes.

Le 16 décembre 2005, la Macédoine émet son souhait officiel de candidat à l'Union Européenne.

Le 1^{er} janvier 2007, la Bulgarie et la Roumanie adhèrent à l'Union Européenne; ce qui porte à 27 le nombre d'États membres, (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et les nouveaux : Bulgarie, Roumanie). En même temps, la Slovénie entre dans la zone euro.

Le 30 avril 2007, «ciel ouvert» sur l'ouverture du trafic aérien entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

Le 13 décembre 2007, signature du traité de Lisbonne. Parmi les principales réformes figurent la réduction du nombre de commissaires européens, la création d'un président stable du Conseil européen, le renforcement des pouvoirs du Parlement, la démocratie et la sécurité.

Le 21 décembre 2007, l'espace Schengen de libre circulation des personnes comprend désormais 24 pays. Sont intégrés l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovénie, la Slovaquie et Malte, qui se joignent aux 13 États déjà membres.

Le 1^{er} janvier 2008, Chypre et Malte adoptent l'Euro.

Septembre 2008, une crise financière majeure frappe l'économie mondiale. Les premiers symptômes apparaissent avec des prêts hypothécaires toxiques aux États-Unis. La contagion frappe le vieux continent et plusieurs banques européennes éprouvent des difficultés de trésorerie. Il était nécessaire de renforcer la coopération économique entre les pays de l'UE.

Le 12 décembre 2008, la Suisse est accueillie par l'UE, au sein de l'espace Schengen.

Le 1^{er} janvier 2009, La Slovaquie adopte l'Euro. La zone euro compte désormais 16 pays.

Le 7 mai 2009, premier sommet pour le lancement du Partenariat oriental, à Prague, en vue de resserrer les liens politiques et économiques avec six voisins

orientaux (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine).

Le 15 septembre 2009, le président de la Commission José Manuel Barroso est réélu à la majorité absolue pour cinq ans par le Parlement européen, malgré un bilan contesté.

Le 19 novembre 2009, les 27 pays membres désignent le Premier ministre Belge Herman Van Rompuy, pour devenir son premier président du Conseil européen, et la Britannique Catherine Ashton au poste de Haut représentant de l'UE aux Affaires étrangères.

Le 1^{er} décembre 2009, le traité de Lisbonne entre en vigueur.

Les 10-11 décembre 2009, le «programme de Stockholm», visant à renforcer la liberté, la justice et la sécurité dans l'UE pour la période 2010-2014, est adopté lors du sommet européen organisé à Bruxelles.

Le 17 juin 2010, les dirigeants de l'Union adoptent une stratégie décennale en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive Europe 2020. A cette même époque, ouverture des négociations d'adhésion avec l'Islande.

Le 1^{er} janvier 2011, L'Estonie adopte l'Euro, devenant ainsi le dix-septième pays membre de la zone euro. Trois nouvelles instances européennes de surveillance financière voient le jour: l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et pensions professionnelles et l'Autorité européenne des valeurs mobilières.

Le 24 juin 2011, les négociations d'adhésion avec la Croatie qui devaient être clôturées avant la fin du mois de juin 2011, ont été acceptées par le Conseil Européen. La Croatie devrait ainsi devenir le 28^e État membre de l'UE en 2013.

Le 30 juin 2011, Le Parlement grec prend des mesures de réduction des dépenses et adopte des réformes structurelles afin de diminuer la dette du pays et de rendre son économie plus compétitive. L'UE réaffirme sa solidarité et son soutien à la Grèce par l'octroi d'un prêt qui lui évite la faillite.

Le 23 septembre 2011, l'UE fait sa première apparition dans l'assemblée générale annuelle des Nations Unies. Herman Van Rompuy, en tant que président de

Conseil européen, y évoque la responsabilité incombant à la communauté internationale de soutenir la transition politique de la Libye.

Le 17 janvier 2012, les députés européens élisent le socialiste allemand Martin Schulz président du Parlement européen.

Le 22 janvier 2012, dans un referendum, les Croates disent « oui » pour l'adhésion de leur pays à l'UE, la date visée est le 1^{er} juillet 2013.

Le 1^{er} mars 2012, le statut de pays candidat de la Serbie reconnu par le Conseil européen. Herman Van Rompuy est réélu comme président de Conseil européen.

Le 4 octobre 2012, adoption d'une nouvelle législation relative aux droits des victimes de la criminalité.

Le 8 octobre 2012, le mécanisme européen de stabilité (MES) entre en vigueur. Il s'agit de la pièce maîtresse du «pare-feu» visant à garantir la stabilité financière de la zone euro.

4.3. L'U.E, comment fonctionne-t-elle ?

4.3.1. Institutions et organes de l'Union Européenne

4.3.1.1. Parlement européen

Les membres du parlement européen, autrement dit les députés européens, qui sont élus directement par les citoyens tous les cinq ans élisent à leur tour son président (Martin Schulz⁴⁶). Ce Parlement a le pouvoir législatif à l'instar du Conseil Européen. Nous pouvons résumer leurs rôles essentiels comme suit :

- i.** il examine et adopte les actes législatifs européens avec le Conseil,
- ii.** il exerce un contrôle sur les activités des autres institutions de l'UE, notamment la Commission, afin de garantir que celles-ci fonctionnent démocratiquement,
- iii.** il examine et adopte le budget de l'UE avec le Conseil.

⁴⁶ **Mandat:** janvier 2012 - juillet 2014.

4.3.1.2. Conseil européen

Le conseil européen se réunit deux fois par semestre, généralement à Bruxelles. Son président peut toutefois décider de convoquer une session extraordinaire si nécessaire.

Le Conseil européen rassemble les chefs d'État ou de gouvernement de tous les pays de l'UE, le président de la Commission et le président du Conseil européen (Herman Van Rompuy⁴⁷), c'est ce dernier qui préside les réunions. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité y participe également.

Ce conseil a un rôle essentiel dans la définition des priorités politiques de l'UE, mais il n'a pas le pouvoir de faire adopter des textes législatifs. Il a un double rôle :

- Il détermine les orientations générales et les priorités politiques de l'UE
- Il s'occupe de questions complexes ou délicates qui ne peuvent être résolues à un niveau inférieur de coopération intergouvernementale.

4.3.1.3 Conseil de l'Union Européenne

Conseil de l'Union Européenne, est l'institution où sont évoqués les intérêts des Etats membres qui se réunissent pour adopter des actes législatifs et coordonner les politiques. Ce conseil est chargé de la coordination générale des activités de l'Union Européenne et il est également l'une des deux branches de l'autorité budgétaire : par exemple, il arrête et modifie le budget européen avec le Parlement, ce dernier ayant un rôle ultime dans la procédure d'adoption du budget annuel.

Voyons brièvement ci-dessous, les rôles importants du Conseil de L'UE :

- Il adopte l'acte de législation de l'UE (règlements, directives, etc.),
- Il fait la coordination de grandes orientations des politiques économiques des États membres.
- Il coordonne la coopération entre les tribunaux et les forces de police des États membres.
- Il signe des accords internationaux, c'est-à-dire ; entre l'UE et d'autres pays.

⁴⁷ **Mandat:** juin 2012 - novembre 2014.

- Avec le Parlement Européen, il approuve le budget annuel de l'UE.
- Il définit la politique étrangère et de sécurité commune.

Seul le «Conseil Affaires étrangères» est doté d'un président permanent: le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Toutes les autres réunions du Conseil sont présidées par le ministre en charge issu du pays assurant la présidence tournante de l'UE.

Depuis le traité de Lisbonne, un million de citoyens peuvent également, par leur signature, inviter la Commission à présenter une proposition. C'est le droit d'initiative citoyenne. Par contre, les débats dans des domaines non législatifs, comme par exemple dans le domaine des affaires étrangères, ne sont pas publics. Mais les sessions du Conseil sont toujours suivies d'une conférence de presse et d'un communiqué qui explique les décisions prises.

Une majorité qualifiée est atteinte lorsque ces deux conditions sont remplies:

- une majorité des 27 membres donne son approbation (dans certains cas particuliers, une majorité des deux tiers sera nécessaire);
- un minimum de 255 voix est exprimé en faveur de la proposition, sur un total de 345 voix.

Le Conseil de l'UE prend généralement ses décisions à la majorité qualifiée. Voici le tableau où est regroupée la répartition des voix par état:

Tableau 11**La répartition des voix par État**

Les pays	Les voix
Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni	29
Espagne, Pologne	27
Roumanie	14
Pays-Bas	13
Belgique, République tchèque, Grèce, Hongrie, Portugal	12
Autriche, Bulgarie, Suède	10
Danemark, Irlande, Lituanie, Slovaquie, Finlande	7
Chypre, Estonie, Lettonie, Luxembourg, Slovénie	4
Malte	3
TOTAL	345

Chaque État membre peut demander la confirmation que les voix favorables représentent au moins 62 % de la population totale de l'Union (ce pourcentage sera de 65% à partir de 2014). Si ce critère n'est pas respecté, la décision n'est pas adoptée.

4.3.1.4. Commission Européenne

La Commission Européenne –instituée par le Traité de Rome de 1957- est l'une des principales institutions de l'Union européenne, avec le Conseil de l'Union

européenne et le Parlement européen. Son président actuel est le portugais José Manuel Durão Barroso⁴⁸ depuis novembre 2004. Son siège est situé à Bruxelles dans le bâtiment du Berlaymont. La Commission Européenne s'occupe des propositions législatives, d'ailleurs, elle a le pouvoir exécutif et législatif autant que le Conseil des ministres.

Sa fonction principale est de préparer et de mettre en œuvre les politiques communautaires, quatre rôles principaux sont dévolus à cette Commission:

- Fonction législative ; elle peut soumettre des propositions législatives nouvelles au Parlement et au Conseil;
- Fonction exécutive ; elle peut exécuter le budget de l'UE et peut octroyer des financements, mettant en œuvre les actes législatifs adoptés par le Parlement Européen et le Conseil;
- Fonction de contrôle de l'application du droit communautaire ; elle est responsable de l'application du droit européen (de concert avec la Cour de justice), étant la gardienne des traités par exemple, en cas d'inapplication ou de mauvaise application du droit communautaire par un État membre, elle peut saisir la CJUE (la Cour de justice de l'Union Européenne);
- Fonction de représentation ; elle représente l'Union européenne sur la scène internationale, par exemple en négociant des accords entre l'UE et d'autres pays.

4.3.1.5. La Cour de justice de l'Union Européenne

La Cour de justice est une institution qui interprète la législation européenne de manière à garantir une application uniforme du droit dans tous les pays de l'UE. Elle compte un juge par État membre.

La Cour rend des arrêts sur les affaires qui lui sont soumises. Y sont examinés les cinq types d'affaires les plus courantes:

- **Les demandes en renvoi préjudiciel** ; puisque l'interprétation du droit européen varie d'un pays à l'autre, la procédure de « renvoi préjudiciel » est

⁴⁸ **Mandat:** janvier 2010 - décembre 2014.

prévue pour éviter cette situation de risque. Lorsque des juridictions nationales demandent à la Cour de justice d'interpréter un point du droit européen;

- **les recours en manquement** ; si La Commission pense qu'un État membre ne s'acquitte pas des obligations imposées par la législation européenne, elle peut entamer cette procédure (recours en manquement). En revanche, un État membre peut également déclencher cette procédure à l'encontre d'un autre. La Cour examine les moyens et arguments invoqués et peut rendre un arrêt. Si la Cour estime que le pays n'a pas suivi ses recommandations, elle pourra lui infliger une amende.
- **les recours en annulation** ; lorsqu'un État membre, le Conseil, La Commission ou dans certains cas, le Parlement avisent une illégalité d'un acte législatif européen, ils ont le droit de demander à la Cour de l'annuler. De même, dans le cas où la Cour précise que l'acte litigieux n'a pas été admis correctement ou n'est pas correctement lié sur les traités, elle peut l'adopter comme nul ou non avenu.
- **les recours en carence** ; peuvent être introduits à l'encontre du Parlement européen, du Conseil et de la Commission de l'UE qui ne se conforme pas à l'obligation de prendre certaines décisions. Dans ce cas les États membres, les autres institutions de l'Union et dans certains cas des personnes physiques ou des entreprises peuvent saisir la Cour en obtenant la reconnaissance officielle de cette carence.
- **les recours en action directe** ; peuvent être introduits par des personnes physiques, des entreprises ou des organisations qui peuvent réclamer une compensation devant le Tribunal, contre certaines décisions ou actions de l'UE.

4.3.1.6. La Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne est responsable des finances de l'Union ayant une mission d'améliorer la gestion financière de l'UE et de rendre compte de l'utilisation de l'argent public. Son siège se trouve à Luxembourg.

Elle a pour but de contrôler toute personne ou institution gérant des fonds européens. Le rapport annuel sur l'exercice financier écoulé («procédure annuelle de décharge») est l'une des missions les plus importantes de la Cour. Par contre, elle n'a aucun pouvoir juridique, elle doit rendre un avis sur la législation financière européenne et sur les moyens qui servent l'Union à lutter contre la fraude.

La Cour comprend un membre par pays de l'UE, désigné par le Conseil pour un mandat renouvelable de six ans. Le Portugais Vítor Manuel da Silva Caldeira en est le président depuis 2008.

4.3.1.7. Le Comité économique et social européen (CESE)

Le Comité économique et sociale européen a pour but de donner aux groupes d'intérêt européens (syndicats, associations d'employeurs, fédérations agricoles) un avis formel sur les propositions législatives de l'UE.

Ses membres sont désignés par les gouvernements nationaux et nommés par le Conseil de l'Union européenne pour un mandat renouvelable de cinq ans. Les membres du CESE se forment de groupes d'employeurs, de travailleurs, du secteur agricole et d'associations de consommateurs, etc. Le nombre de ces membres attribué à chaque pays est fonction du nombre de ses habitants.

4.3.1.8. Le Comité des régions

C'est un organe consultatif qui contient les autorités régionales et locales au sein de l'UE. Il a un rôle sur la législation européenne, à propos de la valorisation des points de vue locaux et régionaux de la Commission. Avant de décider sur des thèmes intéressants les pouvoirs locaux et régionaux (par exemple, la politique de l'emploi, l'environnement, l'éducation ou la santé publique), La Commission, le Conseil et le Parlement doivent consulter le Comité des régions.

Les membres et leurs suppléants sont nommés par le Conseil, sur proposition des États membres, pour un mandat de cinq ans. Chaque État peut désigner ses membres comme il le souhaite tout en respectant un équilibre politique, géographique et local/régional du pays.

Le Comité a six « commissions » (commission de la politique de cohésion territoriale, commission de la politique économique et sociale, commission de l'éducation, de la jeunesse et de la recherche, commission de l'environnement, du

changement climatique et de l'énergie, commission de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures, commission des ressources naturelles).

Il y a quatre groupes politiques au CdR : le Parti populaire européen (PPE), le Parti socialiste européen (PSE), l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE), l'Union pour l'Europe des nations-Alliance européenne (UEN-AE).

Dernièrement, il importe de constater que depuis le traité de Lisbonne, le Comité ayant des autorités locales et régionales, gagne en force et en influence.

4.3.1.9. La Banque centrale européenne (BCE)

C'est la Banque centrale de l'UE et son siège se trouve à Francfort, en Allemagne. La BCE est totalement indépendante. Sa tâche est de gérer l'euro, ou la monnaie unique européenne, elle veille également à la stabilité des prix dans l'UE. Ainsi, elle est responsable de la politique économique et monétaire de l'UE.

On peut résumer ses principaux objectifs comme:

- Elle vise à maintenir la **stabilité des prix** (maîtriser l'inflation), notamment dans les pays qui utilisent l'euro,
- Elle a pour but de maintenir la **stabilité du système financier**, en assurant une surveillance appropriée des institutions et marchés financiers.
- Elle fixe aussi les taux directeurs au sein de la zone euro et contrôle la masse monétaire.

4.3.1.10. La Banque européenne d'investissement

Cette banque appartient aux 27 États membres de l'UE. Elle assure le financement des projets dans les pays de l'UE et aussi dans les pays candidats et partenaires.

Elle peut soutenir les politiques de développement et de coopération de l'UE dans les pays partenaires.

4.3.1.11. Le Fonds européen d'investissement (FEI)

Ce Fonds a pour but de fournir du capital risque aux petites et moyennes entreprises (PME). Il est de fait un des axes prioritaire et majoritaire de la Banque Européenne d'investissement avec le « groupe BEI ».

Il peut servir de caution auprès des institutions financières -des banques- pour couvrir leurs prêts aux PME. Le Fonds réalise ses actions non seulement dans les États membres de l'UE mais aussi en Croatie, en Turquie et dans trois pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

4.3.1.12. Le Médiateur européen

Il est responsable d'examiner les plaintes à l'encontre des institutions, organes et agences de l'UE. Le Médiateur peut ouvrir une enquête à la suite d'une plainte ou de sa propre initiative par exemple sur des pratiques inéquitables, la discrimination, l'abus de pouvoir, le défaut ou refus de délivrer des informations, les retards injustifiés ou sur les procédures incorrectes des institutions, des organes ou des agences de l'UE.

Il présente son rapport des actions au Parlement européen une fois par an. Le Médiateur actuel est P. Nikiforos Diamandouros, qui a été réélu en 2010 pour un mandat de cinq ans.

4.3.1.13. Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Le contrôleur européen de la protection des données est une autorité indépendante qui est responsable d'assurer à ce que les institutions et organes européens respectent le droit de la vie privée et la protection des données lorsqu'ils traitent des données à caractère personnel concernant une personne identifiable.

Le contrôleur fait de la coopération avec les responsables de la protection des données de chaque institution ou organe communautaire en s'appuyant sur une application correcte des règles relatives à propos de la protection de la vie privée. Depuis 2009, le contrôleur est M. Peter Hustinx depuis 2009 et son adjoint est M. Giovanni Buttarelli, leur mandat expirera en 2014.

4.3.1.14. Les services interinstitutionnels

Il y a les services interinstitutionnels au sein de l'UE. Premièrement, on peut parler de **l'école européenne d'administration** qui a pour but d'organiser des formations pour le personnel de l'UE dans certains domaines spécifiques. Il y a aussi **l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT⁴⁹)**, qui vise à gérer les menaces potentielles ou réelles pesant sur les systèmes informatiques des institutions européennes. Il importe de parler de **L'office des publications de l'UE** comme organe qui assure les publications des institutions européennes dont il est l'éditeur officiel, autrement dit, cet office est responsable de produire et distribuer toutes les écrits officiels de l'UE. Quant au service de **l'office européen de sélection du personnel**, a pour rôle d'organiser les concours de recrutement du personnel pour l'ensemble les institutions de l'Union. Il existe une série **d'agences spécialisées et d'organismes décentralisés** qui ont des tâches techniques, scientifiques et de gestion. Dernièrement, **le service européen pour l'action extérieure (SEAE)**, a pour mission d'assister le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, actuellement occupée par Catherine Ashton.

4.4. Le Processus d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne

Comme la plupart des citoyens turcs le savent, depuis plusieurs décennies, la Turquie vise à entrer dans l'Union Européenne. Autour de cette adhésion, de nombreux débats et négociations ont lieu entre l'Union Européenne et ce pays à propos des enjeux importants de cette entrée.

Il existe actuellement plusieurs arguments contre cette entrée du point de vue géographique, religieux, politique ou historique –surtout la rumeur du génocide arménien-. Par exemple sur le plan économique on a l'impression que la Turquie recherche un asile économique en U.E. On peut dire que les négociations concernant l'adhésion de la Turquie au sein de l'Union Européenne ont eu des obstacles dès le début. Au vu des déséquilibres démographiques, culturels, institutionnels largement évoqués, des pays comme l'Allemagne, le Danemark et la France ne sont pas favorables à l'entrée de la Turquie au sein de l'UE.

⁴⁹ On utilise l'abréviation « CERF » veut dire en anglais « *computer emergency response team* ».

Avant de passer à l'application de l'analyse argumentative de notre corpus, il nous faut commencer par un petit historique chronologique des négociations que la Turquie a entrepris sur la voie de l'Union Européenne, comme suit :

1963, Accord d'association ; instauration d'une union douanière entre la Communauté Économique Européenne (CEE) et la Turquie, ayant pour but de renforcer des relations économiques et commerciales.

1987, Première demande d'adhésion ; notre pays, la Turquie lance sa première demande d'adhésion.

1995, Union douanière ; la phase définitive de la réalisation d'une union douanière prévue entre en vigueur le 31 décembre. Cet accord contient la libre circulation des marchandises, la politique commerciale et une politique de préférences tarifaires communes.

1999, La Turquie acceptée comme « candidate » ; La Turquie obtient le statut de pays candidat sur la voie de l'Union Européenne lors du Conseil européen d'Helsinki.

2002, Un rendez-vous pour 2004 ; un rendez-vous est fixé par le Conseil européen de Copenhague. L'UE va ouvrir sans délai des négociations d'adhésion moyennant que la Turquie satisfasse aux critères politiques de Copenhague.

2003, Convention de l'avenir de l'Europe ; la Turquie, lors de Conseil de Thessalonique en juin, obtient d'assister comme observateur à la conférence intergouvernementale sur les institutions.

2004, L'Ouverture des négociations ; Le Conseil européen ouvre les négociations, à Bruxelles et fixe la date du début des négociations au 3 octobre 2005.

2005, Début effectif ; les négociations sont officiellement ouvertes à Luxembourg.

2006, Décision de fermer huit chapitres ; fermeture de huit chapitres de négociation par le Conseil, car, la Turquie réfute son obligation d'appliquer à Chypre le protocole dit d'Ankara.

CINQUIÈME PARTIE

5. LE DISCOURS JOURNALISTIQUE COMME DISCOURS ARGUMENTÉ : ÉTUDE DE CAS

5.1. Le discours et l'analyse du discours

En général le discours est défini comme un langage actionné par *le sujet parlant*. Ici on parle de l'existence d'un locuteur qui joue un rôle important au regard de l'utilisation de la langue. D'après *le Dictionnaire linguistique Larousse* (2002 : 150), le discours est défini comme « une unité égale ou supérieure à la phrase ». On constate que sa construction est fondée sur « une suite formant un message ayant un commencement et une clôture ». D'autre part, en rhétorique, on parle d'« une suite de développements oratoires destinés à persuader ou à émouvoir et structurés selon des règles précises ». Finalement, dans la linguistique moderne, ce terme de discours désigne « tout énoncé supérieur à la phrase, considéré du point de vue des règles d'enchaînement des suites de phrases ».

É. Benveniste estime que « le discours se caractérise par une énonciation, supposant un locuteur et un auditeur, et par la volonté du locuteur d'influencer son interlocuteur » (in Larousse, 2002 : 150).

Quant à l'analyse du discours, définit aussi comme « linguistique textuelle » par Z. S. Harris et traité également par M. Charolles et B. Combettes (1999) ou A. Reboul et J. Moeschler (1998 : 13) expriment tous la motivation de l'analyse du discours comme double : « Les phrases contiennent des éléments qui ne peuvent s'interpréter au niveau de la phrase elle-même et l'interprétation des phrases qui le composent » (in Charaudeau et Maingueneau, 2002 : 42). Notre étude se propose de faire une analyse du discours d'après le contexte soit social, soit idéologique.

Nous pouvons ainsi diviser l'analyse du discours chez Maingueneau en trois catégories:

- **L'analyse du discours comme étude du discours** ; lorsqu'on conçoit l'analyse du discours comme étude du discours, selon Van Dijk (1985 : 1-2), il importe de traiter « l'usage réel du langage par des locuteurs réels

dans des situations réelles » (cité par Charaudeau, Maingueneau, 2002 : 42). De son côté, Schiffrin (1994 : 339) propose d'étudier le discours par des « approches » diverses comme l'analyse de la conversation, ethnographie de la communication, sociolinguistique interactionnelle (J. Gumperz), etc.

- **L'analyse du discours comme étude de la conversation** ; il s'agit ici, d'une activité interactionnelle que l'on retrouve surtout dans les pays anglo-saxons. Ainsi S. C. Levinson (1983) a une tendance à opposer deux courants ; l'un est l'analyse du discours qui est fondée sur celle de la « linguistique hiérarchique des textes conversationnels », l'autre est l'analyse conversationnelle supposée « dans la mouvance de l'ethnométhodologie » (Charaudeau, Maingueneau, 2002 : 42).
- **L'analyse du discours comme point de vue spécifique sur le discours** ; D'après Maingueneau (ibid. : 43), l'analyse du discours n'a pour but « ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication » mais doit « penser le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés » (1991/1997 : 13). Dans cette optique, l'analyse du discours est traitée de manière privilégiée dans les *genres* du discours. Cela nous permet d'appliquer l'analyse du discours sur le même corpus que la sociolinguistique et l'analyse conversationnelle, mais *avec un point de vue différent*. Étant instable, l'analyse du discours peut aussi trouver sa place au sein de sciences humaines, comme la sociologie, l'anthropologie, la philosophie ou la psychologie. Selon J. -M. Adam (1999 : 40), il faut faire la distinction entre « analyse de/du discours », « une théorie générale de la discursivité » et « analyse des discours attentive à la diversité des pratiques discursives humaines » (cité par Maingueneau, 2002 : 43).

5.2. Le discours journalistique et l'argumentation

Le discours trouve son sens dans un contexte social précis. On peut dire que la construction du sens social a un lieu important dans le monde du discours médiatique, autrement dit, dans la presse.

D'après Patrick Charaudeau (2005 : 194), avec ses propres exigences de *visibilité*, de *lisibilité* et d'*intelligibilité*, la presse est « le domaine de l'écrit, ce qui veut dire que son champ d'activité discursif et sémiologique est celui de conceptualisation qui s'inscrit dans une situation d'échange monolocutive et s'organise sur un support spatial ».

Avec *l'exigence de visibilité*, Charaudeau (ibid. : 194) veut dire que la presse est obligée de « composer les pages de son journal de sorte que les nouvelles puissent être aisément repérables et saisies par le lecteur ». Il s'agit ici de la mise en page et de la titraille.

À propos de *l'exigence de lisibilité*, Charadeau (ibid. : 194) constate que la presse est obligée d'effectuer « un travail d'exposition le plus clair possible du compte rendu des événements qui se produisent dans l'espace public, à travers les modes discursifs de l' « événement rapporté » (faits et dits) » et il ajoute que la lisibilité se manifeste et prend toute sa valeur, particulièrement « dans le mode d'écriture des articles, ceux-ci devant être, par contrat, accessibles au plus grand nombre de lecteurs possibles à l'intérieur d'une cible pré-construite ».

Enfin, *l'exigence d'intelligibilité* que constitue le commentaire fait sur l'événement, est ce qui va nous concerner le plus à propos de l'argumentation. Dans cette phase, Charaudeau (ibid. : 195), nous montre que le journaliste « peut développer son analyse ou son argumentation en la pensant au préalable, en la rédigeant sur un certain espace de façon continue, en choisissant ses mots et au besoin, en la corrigeant ».

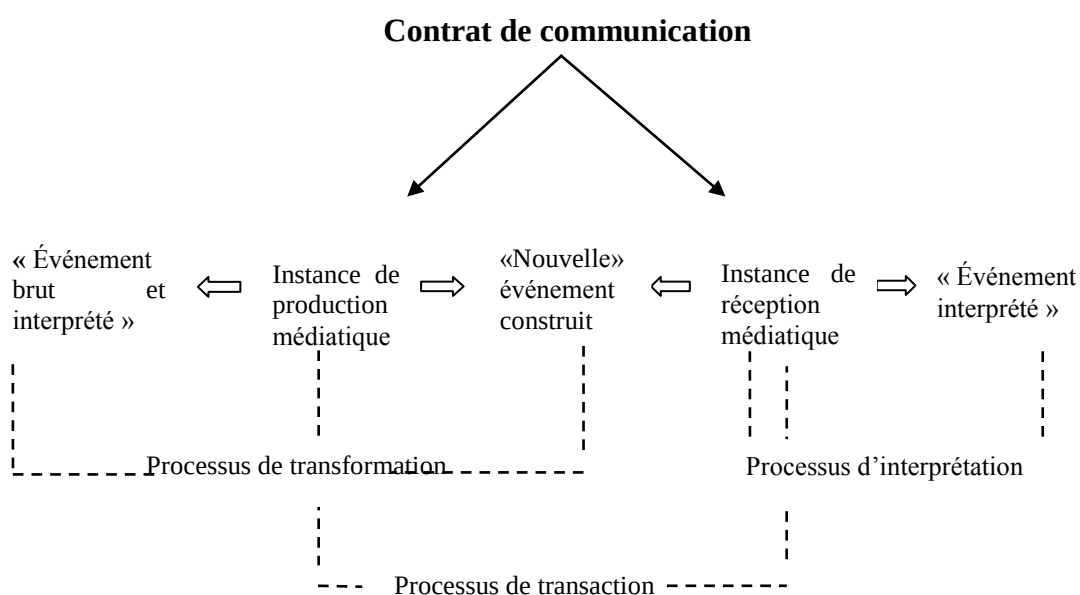
Comme nous le comprenons bien, la presse nécessite certaines phases de fabrication pour parvenir aux lecteurs qui vont par la suite *décoder* le message du journaliste. Charaudeau (ibid. : 93) constate que l'événement, l'écriture, la production de l'information et la lecture (« une succession de moments opératoires qui produisent un fort décalage entre le l'instant de surgissement de l'événement et le moment où le lecteur en prend connaissance ») ne coïncident jamais. Nous pouvons résumer ce cas comme suit (ibid. : 25) :

Schéma 6

La source d'information —————> Instance de transmission —————> Récepteur

Aujourd'hui en ayant une forte influence quotidienne sur le lecteur, le journal est l'un des plus puissants médias de masse. C'est la raison pour laquelle ce moyen établit une communication très efficace entre le lecteur et le journaliste. Charaudeau l'appelle « contrat de communication ». Il propose un schéma qui comprend les conditions de production de l'information. D'après lui, tout acte de communication s'opère dans un double processus de *transformation* et de *transaction*. Pour mieux comprendre ce contrat de communication, il établit le schéma ci-dessous, Charaudeau (ibid. : 94):

Schéma 7



Charaudeau suppose qu'il y a un espace appelé : « monde à décrire » où se trouve *l'événement brut*. Comme ce schéma nous l'illustre, un événement brut devient une nouvelle ou une actualité par l'intermédiaire d'un processus de transformation à savoir la production médiatique. Dans ce processus, le média (le journaliste) forme la « nouvelle ». Par exemple, le journaliste s'empare d'un accident comme événement brut, il l'interprète et ce dernier devient une nouvelle par le biais de la transformation médiatique afin d'être crédible et de pouvoir convaincre ses lecteurs. Charaudeau l'explique comme suit : « ce processus se trouve sous la dépendance du processus de transaction qui consiste à construire la nouvelle en fonction de la manière dont l'instance médiatique imagine l'instance réceptrice, laquelle réinterprète la nouvelle à sa manière. » (ibid. : 94) Tout ce processus se

réalise dans le contrat ci-dessus déterminant les conditions de mise en scène de l'information.

Le journalisme se construit sur d'autres régimes de discours par lesquels on organise la circulation et la transformation. Le journaliste se base sur le principe qui consiste à la production systématique de discours spécifiques comme les discours sociaux, journalistiques, politiques etc. Il forme son discours journalistique en l'intégrant dans différents genres de discours et de cette façon, il informe les lecteurs par des interrogations, implicites ou explicites, qu'il pose.

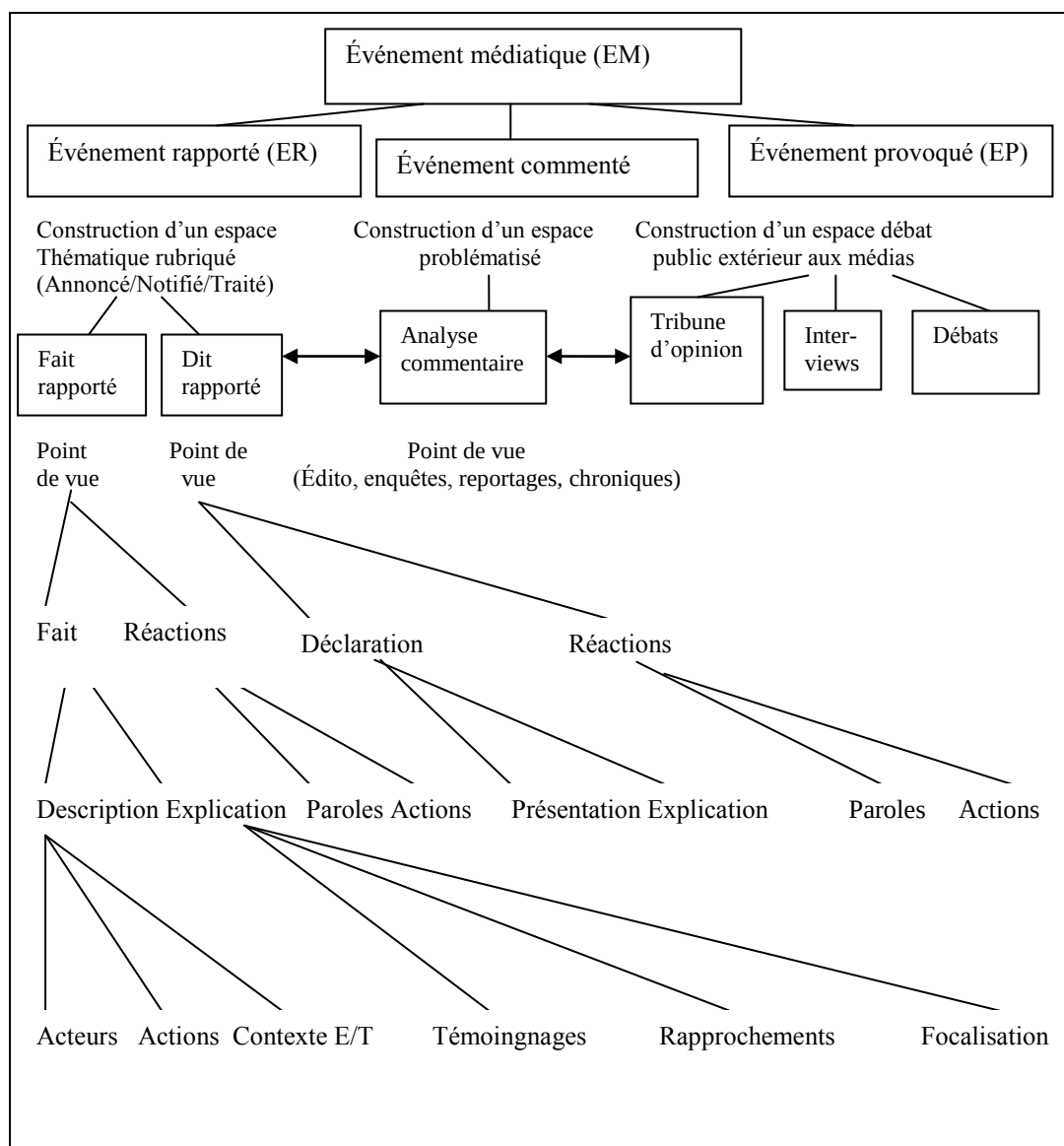
Charaudeau (ibid. : 121) examine les modes d'organisation du discours d'information en constatant trois types de critères qui forment l'événement médiatique : Le premier type est *l'actualité* qui contient *le principe de modification*, (« puisque l'information médiatique doit rendre compte de ce qui advient dans une temporalité coextensive à celle du sujet-informateur-informé »), le second est *l'attente* qui peut être supposée comme *principe de saillance* (« puisque l'information médiatique doit capter l'intérêt-attention du sujet cible »), pour le dernier, *la socialité* qui comporte *le principe de prégnance* (« puisque l'information médiatique doit traiter de ce qui surgit dans l'espace public »).

D'autre part, Charaudeau (ibid. : 121) parle des catégories qui permettent au journaliste d'agencer son discours. Il les définit comme *générales*, celles qui répondent aux questions du « comment décrire » (le descriptif), « comment raconter » (le narratif), et « comment expliquer ou persuader » (l'argumentatif). A contrario les catégories *particulières*, celles que nous allons présenter comme « modes discursifs », elles ont un rôle fonctionnel dans la communication médiatique.

On retrouvera dans le tableau ci-dessous l'univers de l'information (modes discursifs) avec toute sa production des événements médiatiques expliqué par Charaudeau (ibid. : 122) :

Tableau 12

Modes discursifs de l'événement médiatique



Comme clairement indiqué, on construit un espace de médiatisation pour **rapporter** un événement qui s'est passé dans l'espace public. Charaudeau l'appelle « événement rapporté » (ER), cet événement contient des faits et des actions avec les acteurs, il définit ce cas tel que « fait rapporté » (FR), quant aux paroles, à savoir les réactions verbales des acteurs s'appellent « dit rapporté » (DR). Lorsqu'on arrive à la phase de **commenter** les événements rapportés et de justifier ses propres points de vue sur le fait rapporté ou sur le dit rapporté, ici, l'« événement commenté » (EC)

sera mis en question. De même, ce tableau nous montre l'aide apporté par différents dispositifs comme les tribunes d'opinions (TO), les interviews (I) ou même les débats (D) pour rejoindre la délibération sociale, afin de **provoquer** la confrontation d'idées. Dans le tableau, ces trois éléments sont regroupés sous le titre d'« événement provoqué (EP).

La réponse à la question « est-ce que les journalistes prennent place au sein du champ de l'argumentation ? », est indéniablement « oui » quand on garde en tête qu'ils cherchent à convaincre en apportant des preuves officielles telles que définies par les gouvernants. Dans la perspective médiatique, nous allons essayer d'examiner les points de vue persistants de l'argumentation, dans le corpus journalistique contenant les discours politiques.

5.3. Le discours de l'argumentation en matière de l'adhésion de la Turquie de l'Union européenne : Étude d'articles choisis.

5.3.1. « L'Élysée prêt au débat sur l'adhésion de la Turquie ⁵⁰ » (par Charles Jaigu, Le Figaro, 07.04.2009)

« Quand ce n'est pas le plombier polonais, c'est la Turquie qui s'invite à la veille des scrutins européens. Face à la gauche «internationaliste» et à l'Amérique «multiculturaliste», Nicolas Sarkozy a régulièrement affiché son hostilité à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. «Si la Turquie était en Europe, ça se saurait !», avait-il lancé en janvier 2005, faisant la joie des électeurs de droite et causant l'irritation de Jacques Chirac, chaud partisan du processus d'adhésion au nom du «dialogue entre les civilisations».

Depuis son élection, Nicolas Sarkozy a mis de l'eau dans son vin. Il a rencontré le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan deux fois lors de l'Assemblée générale des Nations unies à New York et l'a assuré que la France ne s'opposerait pas à la négociation en cours tant qu'elle ne toucherait pas aux chapitres décisifs. Il lui a fallu aussi convaincre la Turquie que son projet d'Union méditerranéenne n'était pas une ruse pour la détourner de l'UE. Mission accomplie : Erdogan était le 13 juillet à Paris pour le lancement de l'Union pour la Méditerranée.

Délicate clause du référendum

Mais la passe la plus délicate fut la modification de l'obligation de recourir au référendum pour ratifier toute nouvelle adhésion à l'Union européenne. Cette clause, inscrite dans la Constitution par Jacques Chirac pour rassurer les adversaires de l'adhésion turque, était difficile à défendre vis-à-vis des autres nouveaux venus et jugée discriminante par Ankara. Un compromis a donc laborieusement été dégagé : «Le principe du référendum est maintenu, sauf si plus

⁵⁰ « http://ataturquie.asso.fr/static.php?op=informations_europeturquie_090407_3&nps=1 », la page consultée pour cet article.

des trois cinquièmes des parlementaires des deux Assemblées ratifient une adhésion lors d'un vote préalable», résume l'Élysée.

Le retour du débat sur l'adhésion turque ne nous dérange pas du tout, on est au clair, le président a encore réaffirmé dimanche sa position, en désaccord avec Barack Obama», fait savoir l'Élysée. Les adversaires de la réintégration pleine et entière de la France à l'Otan vont néanmoins s'employer à souligner que Nicolas Sarkozy va devoir désormais se faire le zélé serviteur des intérêts américains et faciliter l'entrée d'Ankara, à terme, dans l'Union européenne.

Le chef de l'État aura donc à cœur de montrer qu'il ne s'est pas laissé prendre dans les filets américains. Tout comme lors du G20, où il avait mis la pression sur les États-Unis, il devrait s'efforcer de convaincre qu'il est «l'ami», mais «l'ami debout», des États-Unis. »

5.3.1.1. Les connaissances culturelles et encyclopédiques dans l'analyse de l'article

- a. **L'histoire du « plombier polonais »⁵¹**; le plombier polonais est une expression popularisée en France au printemps 2005 lors du débat sur le projet de traité constitutionnel européen, qui a donné lieu à un projet de directive européenne, présenté par l'ex-commissaire Frits Bolkestein. Le 18 novembre 2008, la Commission européenne rend public un rapport sur les effets de la libre-circulation des travailleurs élargie aux nouveaux membres de l'Union européenne, qui ne conclut à aucun impact négatif significatif sur les salaires ou les emplois locaux, les finances publiques ou les systèmes de protection sociale des pays d'accueil. Ce rapport invalide la thèse d'une destruction de l'emploi et des modèles sociaux de l'Europe occidentale qui aurait été la conséquence d'une immigration massive en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne. Il devient le symbole des polémiques entourant la campagne électorale à propos du référendum français sur le traité constitutionnel européen.
- b. **L'élection présidentielle du parti UMP Le 13 janvier 2005**; Nicolas Sarkozy, devient président du parti fondé par Jacques Chirac et annonce qu'il va soumettre à l'ensemble des cadres du parti la question turque.

⁵¹ « http://fr.wikipedia.org/wiki/Plombier_polonais ».

- c. L'obligation de recourir à un référendum en vue d'autoriser l'adhésion des nouveaux Etats à l'UE, jeudi 27 janvier 2005⁵² ;** pour impliquer les Français dans la Constitution européenne, Jacques Chirac décide qu'un référendum sera organisé pour la ratification de celle-ci, à organiser au plus vite afin de remporter le scrutin. Désormais favorable à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne (son « vœu le plus cher»), il subit les critiques d'une partie de sa famille politique qui s'oppose à cette perspective, ce qui vient brouiller les cartes du référendum : le 17 décembre 2004, l'Union européenne décide d'ouvrir des négociations avec la Turquie.
- d. La visite de premier ministre turc R. Tayyip Erdoğan à Paris ;** le Premier ministre de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, vient en France pour une visite officielle de deux jours. Le précédent déplacement de Recep Tayyip Erdoğan à Paris remonte au 13 juillet 2008, à l'occasion du sommet de Paris pour le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UPM).
- e. La réintégration de la France à l'OTAN ;** le 17 mars 2009, le parlement français vote la réintégration du pays dans le commandement militaire intégré de l'organisation, réintégration avalisée au cours du sommet du soixantième anniversaire de l'OTAN qui s'est tenu à Strasbourg (France) puis à Kehl (Allemagne) en avril 2009.

5.3.1.2. L'analyse argumentative de l'article

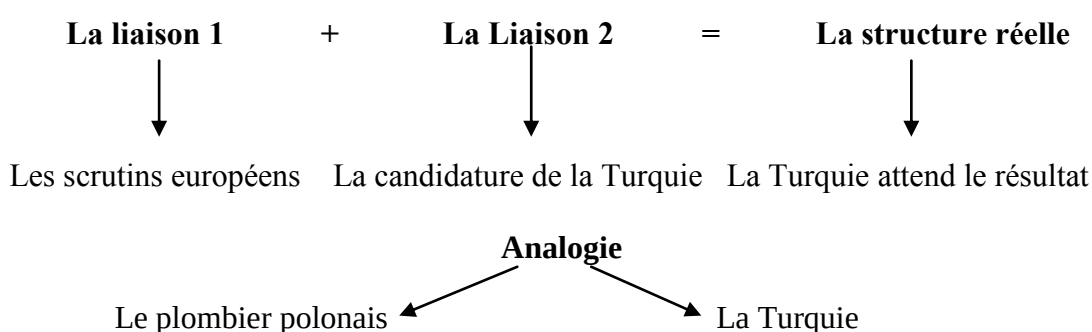
Nous commençons notre analyse par une expression qui contient un argument basé sur « les liaisons qui fondent la structure du réel » et que voici :

« Quand ce n'est pas le plombier polonais, c'est la Turquie qui s'invite à la veille des scrutins européens ».

Ici, le journaliste fonde implicitement son **argumentation sur l'opposition** entre la mise sur la table de la question de l'adhésion de la Turquie à l'UE, la veille

⁵²« <http://www.turquieeuropeenne.eu/les-deputes-ont-vote-l-obligation-de-recourir-a.html> »

d'un scrutin européen et les élections internes du parti au pouvoir en France hostile à cette adhésion (Election du président du parti UMP). Ce qui est en jeu dans cette expression du *plombier polonais*, est l'argumentation par l'**analogie/exemple** et le **fondement par le cas particulier** qui forme le modèle pour la candidature de la Turquie à l'Union Européenne. Comme nous venons de le constater dans le chapitre « 5.3.1.1. », le *plombier polonais* est lié au projet de traité constitutionnel européen (la situation réelle), qui comporte la possibilité d'immigration massive en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne. Alors, voyons la construction des arguments selon le schéma ci-dessous :



Le journaliste utilise les adjectifs tels que «*internationaliste*» qui qualifie la gauche, et «*multiculturaliste*» qui qualifie l'Amérique, comme stratégie d'**étiquette**. Dans cette optique, il s'agit de l'**intervention idéologique** sur un groupe ou un État.

Il forme un **raisonnement** qui présente des **arguments par la classification du groupe et de ses membres et par les contradictions dans le discours** de Sarkozy qui dit : « Si la Turquie était en Europe, ça se saurait ! ».

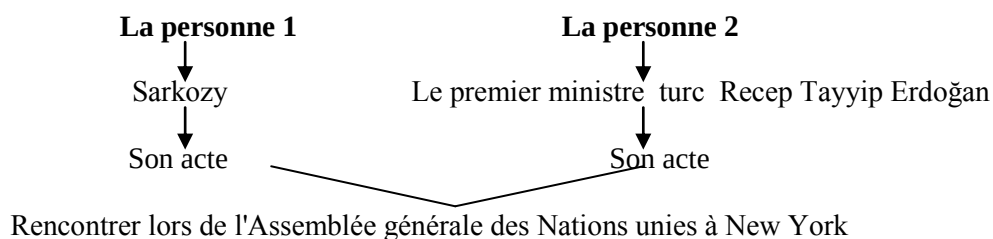
Si l'on examine ce discours, on va voir que Sarkozy fonde son argument sur le **syllogisme** implicite, autrement dit l'**enthymème**. La Turquie ne fait pas géographiquement parti de l'Europe, tout le monde le sait. On peut conclure ici que tous les pays membres de l'Union Européenne font partie du continent européen et que tout pays souhaitant adhérer à l'UE doit se trouver sur ce continent. Il convient alors de se poser les questions : « Que signifie exactement, être en Europe ? Est-ce géographiquement, politiquement, scientifiquement ou culturellement etc. ?, « Qui décide de quel pays est en Europe ? », « ici est-ce que le mot « Europe » indique un continent ou une union ? », de plus « est-ce que d'être en Europe peut être prouvé ? » ou bien « est-ce que tous les pays membres de l'UE sont en Europe ? »

Voici, l'enchaînement de l'argumentation de Sarkozy au regard de sa construction de logique.

« Depuis son élection, Nicolas Sarkozy a mis de l'eau dans son vin. Il a rencontré le premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan deux fois lors de l'Assemblée générale des Nations unies à New York et l'a assuré que la France ne s'opposerait pas à la négociation en cours tant qu'elle ne toucherait pas aux chapitres décisifs. Il lui a fallu aussi convaincre la Turquie que son projet d'Union méditerranéenne n'était pas une ruse pour la détourner de l'UE. Mission accomplie : Erdoğan était le 13 juillet à Paris pour le lancement de l'Union pour la Méditerranée. »

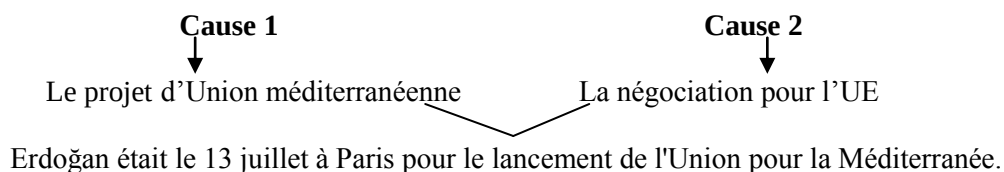
Dans cet extrait, le journaliste utilise **l'argument basé sur la structure du réel par la personne et ses actes**, il crée aussi un argument fondé **sur le cause à effet**.

Voyons ces types d'arguments dans notre corpus :



L'acte posé par Sarkozy et précisé ci-dessus, peut être classé parmi **les stratégies antagoniques**. Comme nous l'avons déjà expliqué au préalable, ce type de stratégie nous permet de cacher nos actions sur l'adversaire lorsqu'on le manipule et ces stratégies ont pour but de « s'assurer un avantage décisif sur un adversaire poursuivant des buts incompatibles », ajoute-t-il. Donc, on peut parler aussi de la **manipulation** dans cette stratégie, Sarkozy a voulu manipuler son adversaire en disant que « son projet d'Union méditerranéenne n'était pas une ruse pour la détourner de l'UE. ». Dans ce cas, on peut conclure que le premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan est convaincu par le projet d'Union méditerranéenne de Sarkozy.

Nous pouvons résumer l'autre argument comme suit :



« Depuis son élection, Nicolas Sarkozy a mis de l'eau dans son vin. » Dans cet exemple il est question d'une critique explicite de la part du journaliste. Il adapte son expression de « mettre de l'eau dans son vin », aux actes de Sarkozy qui agit pour l'intérêt de son projet d'Union pour la méditerranée.

Par le titre de « délicate clause du référendum », en utilisant **l'adjectif** « délicate » il met l'accent sur les difficultés des clauses du référendum, le journaliste vise à attirer l'attention du lecteur sur l'importance du référendum et sa complexité qui portera sur la ratification du traité constitutionnel européen. Par ailleurs, il explique un détail de cette clause : « Le principe du référendum est maintenu, sauf si plus des trois cinquièmes des parlementaires des deux Assemblées ratifient une adhésion lors d'un vote préalable » Voyons le paragraphe intitulé « délicate clause du référendum » :

« Mais la passe la plus délicate fut la modification de l'obligation de recourir au référendum pour ratifier toute nouvelle adhésion à l'Union européenne. Cette clause, inscrite dans la Constitution par Jacques Chirac pour rassurer les adversaires de l'adhésion turque, était difficile à défendre vis-à-vis des autres nouveaux venus et jugée discriminante par Ankara. Un compromis a donc laborieusement été dégagé : «Le principe du référendum est maintenu, sauf si plus des trois cinquièmes des parlementaires des deux Assemblées ratifient une adhésion lors d'un vote préalable», résume l'Élysée. »

Nous pouvons appliquer le modèle de Toulmin à ce discours (voir les pages 16-17) :

Mais **(1)** la passe la plus délicate fut la modification de l'obligation de recourir au référendum pour ratifier toute nouvelle adhésion à l'Union européenne. **(2)** Cette clause, inscrite dans la Constitution par Jacques Chirac pour rassurer les adversaires de l'adhésion turque, **(3)** était difficile à défendre vis-à-vis des autres nouveaux venus et jugée discriminante par Ankara. Un compromis a donc **(4)** laborieusement été dégagé : **(5)** Le principe du référendum est maintenu, sauf si **(6)** plus des trois cinquièmes des parlementaires des deux Assemblées ratifient une adhésion lors d'un vote préalable», résume l'Élysée.

Cette organisation discursive correspond à la structure conceptuelle et relationnelle ci-dessous :

(1) Donnée : La phrase « la passe la plus délicate fut la modification de l'obligation de recourir au référendum pour ratifier toute nouvelle adhésion à l'Union

européenne » correspond à la *donnée* (*data* en anglais) qui est définie comme l'*information* ou une *chose connue/réalisée*. Donc on peut tirer une conclusion de cette donnée.

(2) Loi de passage : C'est de garantir quelque chose. Dans notre exemple, l'idée que « cette clause, inscrite dans la Constitution par Jacques Chirac pour rassurer les adversaires de l'adhésion turque » montre un résultat, c'est-à-dire, l'autorisation en définissant la condition de l'état. Plantin (2005 : 21), estime que « un warrant est une autorisation, une validation telle que peut l'effectuer une loi ou un supérieur hiérarchique ; c'est *bon pour* ». D'après lui, on peut l'appeler aussi « *argument* ».

(3) Support : « était difficile à défendre vis-à-vis des autres nouveaux venus et jugée discriminante par Ankara ». *Étant donné les statuts et décrets suivants...* le support ou backing comme l'appelait Toulmin dans son modèle, terme repris par Plantin (ibid. : 21) « provient de *to back*, signifiant *renforcer, étayer, appuyer*, dans un sens qui peut être ou strictement matériel, ou intellectuel, *donner son aval, prendre en charge, assumer* (to endorse) ».

(4) Modalisateur : Dans notre exemple, l'expression « un compromis a donc laborieusement été dégagé », le modalisateur « laborieusement », signifie que d'après le journaliste, le compris n'a pu être trouvé que difficilement. Si l'on consulte le site « atilf.atilf.fr », l'adverbe « laborieusement » qualifie *un procès difficile* et indique l'action de *travailler durement*. De même, en anglais, *qualifier/to qualify* signifient une modification dans le sens. On entend par là, il n'y a pas de limitation, autrement dit les différences sont possibles.

(5) Conclusion : « Le principe du référendum est maintenu » signifie une *affirmation*, autrement dit en anglais *claim*. Ici il s'agit de garder le principe. D'ailleurs, « *to claim* relève de mettre en avant une prétention légitime, à un droit ou à une vérité ». (ibid. : 21)

(6) Restriction, réfutation : « sauf si plus des trois cinquièmes des parlementaires des deux Assemblées ratifient une adhésion lors d'un vote préalable », signifie la *réfutation* dans le schéma de Toulmin. Ici, il s'agit de l'opposition pour un état ou une contradiction en faisant l'argumentation.

Il importe de préciser que le journaliste finit sa phrase comme « résumé l'Élysée », ici, l'expression de *l'Élysée* est utilisée par **métonymie** pour désigner les *services de la présidence de la République française*. D'autre part, on peut dire que le journaliste garantit sa source (des services de la présidence de la République française, à savoir de l'Élysée) d'où il a obtenu l'information. Par cela il fonde son argumentation sur **l'argument d'autorité**.

L'extrait ci-dessous, va nous illustrer encore une fois **l'argument d'autorité** avec l'expression « fait savoir l'Élysée » :

«Le retour du débat sur l'adhésion turque ne nous dérange pas du tout, on est au clair, le président a encore réaffirmé dimanche sa position, en désaccord avec Barack Obama», fait savoir l'Élysée. Les adversaires de la réintégration pleine et entière de la France à l'Otan vont néanmoins s'employer à souligner que Nicolas Sarkozy va devoir désormais se faire le zélé serviteur des intérêts américains et faciliter l'entrée d'Ankara, à terme, dans l'Union européenne. »

Sarkozy, en disant « le retour du débat sur l'adhésion turque ne nous dérange pas du tout », effectue son argumentation par la **stratégie défensive de réfutation et se contente de réfuter les propositions de l'adversaire**, présentée par Plantin. Ici, Sarkozy présente sa non-opposition au retour du débat sur le dossier turc mais d'une manière défensive, contrairement à celle d'Obama favorable à une adhésion turque dans l'UE. Le journaliste affirme ce cas par son expression « en désaccord avec Barack Obama ».

Dans l'extrait que nous venons de citer, on parle aussi de ceux qui s'opposent à l'idée à ce que la France réintègre l'OTAN. Voyons ce que le journaliste nous déclare : « Les adversaires de la réintégration pleine et entière de la France à l'Otan vont néanmoins s'employer à souligner que Nicolas Sarkozy va devoir désormais se faire le zélé serviteur des intérêts américains et faciliter l'entrée d'Ankara, à terme, dans l'Union européenne ».

Par cette idée, nous pouvons tirer une stratégie **de la corrélation à la cause** ; « les adversaires de la réintégration pleine et entière de la France à l'OTAN » supposent que « Nicolas Sarkozy va devoir désormais se faire le zélé serviteur des intérêts américains et faciliter l'entrée d'Ankara, à terme, dans l'Union européenne ». Ici, la donnée de cause (« la réintégration pleine et entière ») est structurée par la

relation de l'acte future/possible de Sarkozy (« ... va devoir se faire le zélé serviteur des intérêts américains et faciliter l'entrée d'Ankara »).

Après avoir consulté le site « atilf.atilf.fr » pour savoir la signification de l'expression de « se faire zélé », nous y trouvons l'explication suivante: « avec une connotation *péjorative*. Qui fait du zèle ». Comme nous voyons, on peut exposer la **dissociation** même par des mots.

« Le chef de l'État aura donc à cœur de montrer qu'il ne s'est pas laissé prendre dans les filets américains. Tout comme lors du G20, où il avait mis la pression sur les États-Unis, il devrait s'efforcer de convaincre qu'il est « l'ami », mais « l'ami debout », des États-Unis. »

Il s'agit là d'un argument fondé **sur le cause à effet** ; l'effet se trouve dans l'expression « le chef de l'État aura donc à cœur de montrer qu'il ne s'est pas laissé prendre dans les filets américains » indique le but de Sarkozy face aux États-Unis, autrement dit, la réintégration de la France à l'OTAN et étant **la cause**, l'expression de « tout comme lors du G20, où il avait mis la pression sur les États-Unis il devrait s'efforcer de convaincre qu'il est « l'ami », mais « l'ami debout », des États-Unis » nous constate ce que Sarkozy devrait faire pour convaincre qu'il est *l'ami debout* des États-Unis, d'autre part, cette expression nous montre clairement ce qu'il s'est passé lors du G20, autrement dit, la pression de la France sur les États-Unis.

Dans cet extrait, il existe également **la preuve liée au logos qui forme l'exemple**. C'est la raison pour laquelle, l'expression « tout comme au G20, où il avait mis la pression sur Les États-Unis » nous informe sur l'événement qu'on a vécu auparavant. Cet exemple correspond à l'induction.

5.3.2. « La Turquie décrite comme un atout stratégique pour l'Europe⁵³ » (par Natalie Nougayrède, Le Monde, 09.09.2009)

« L'Europe, qui aspire à jouer un rôle de puissance, doit se ressaisir si elle ne veut pas gâcher les opportunités que lui offre la candidature de la Turquie. Celles-ci sont multiples : un relais d'influence auprès du monde musulman, une capacité renforcée de projection en politique étrangère vers des régions diverses comme le Moyen-Orient, le Caucase, l'Asie centrale, autant de zones où se jouent des enjeux stratégiques, notamment pour les approvisionnements en énergie.

L'Europe doit se ressaisir, car à force de laisser le dossier des négociations turques s'enliser, elle est en passe de perdre un partenaire précieux. C'est en

⁵³ « http://ataturquie.asso.fr/static.php?op=informations_europeturquie_090909&nps=1 » la page consultée pour cet article.

substance l'appel lancé, lundi 7 septembre, par un groupe de personnalités politiques européennes, dont le prix Nobel de la paix 2008 et ancien président finlandais Martti Ahtisaari, l'ancien premier ministre français Michel Rocard, et l'ancienne commissaire européenne Emma Bonino. (Bronislaw Geremek, l'ancien ministre polonais, mort en 2008, avait aussi participé à ce groupe de travail).

L'Europe a décidé, en décembre 2004, de lancer des négociations d'adhésion avec la Turquie. Un pays dont le rang de « candidat » à l'intégration avait été formellement reconnu en 1999 et qui postule au club depuis... 1963. Comment sauver le processus ? Dans son rapport publié lundi 7 septembre, la Commission indépendante sur la Turquie rappelle à quel point les choses semblent aujourd'hui encastrées, avec le blocage de la moitié des chapitres de négociation.

Le texte appelle à sortir du « cercle vicieux » apparu ces dernières années. En effet, à force de recevoir des messages de rejet ou de réticence vis-à-vis de sa candidature, la Turquie a fini par avoir le sentiment qu'elle ne serait jamais la bienvenue dans l'Union européenne, même si elle devait remplir un jour tous les critères d'adhésion. Cela a contribué au ralentissement des réformes dans ce pays, mettant fin à une période plus propice (2000-2005) où la perspective d'adhésion agissait comme un puissant moteur de transformation interne. La lenteur des réformes a alimenté en retour l'opposition de certains Européens à l'intégration turque... La boucle est ainsi bouclée.

Pour en sortir, affirme ce rapport, il est de la responsabilité de l'Europe de revenir... à ses propres engagements et à ses propres textes. C'est-à-dire rétablir sa crédibilité en réaffirmant ce qui avait été approuvé par tous les gouvernements en 2005 : « L'objectif commun des négociations est l'adhésion ». Ce qui d'ailleurs, note le rapport, ne préjuge en rien de leur aboutissement. Du moins le cap serait-il préservé.

« Une excuse populiste »

La Commission indépendante dresse un réquisitoire sévère contre les politiques qui tiennent des discours hostiles à la Turquie à des fins électorales. Elle critique (sans les nommer) Nicolas Sarkozy et la chancelière allemande, Angela Merkel, qui ont prôné un « partenariat privilégié » comme substitut à l'adhésion. C'est là « une excuse populiste », une formule vague dont personne n'a « réussi à expliquer » le contenu exact.

La Turquie s'est alignée en 2008 sur 109 des 124 déclarations communes de l'UE. Allié important, elle participe aux grandes missions européennes en Bosnie, au Kosovo et ses troupes sont présentes en Afghanistan. Sa politique régionale est décrite dans le rapport comme un atout de taille pour l'Europe si celle-ci veut réaliser ses ambitions extérieures. »

5.3.2.1. L'analyse argumentative de l'article

Dans cet article, la journaliste traite le sujet de l'adhésion de la Turquie à l'UE en explicitant son point de vue d'une manière subjective. Dans le paragraphe ci-dessous, elle va nous expliquer que l'adhésion turque serait un avantage pour l'Europe :

« L'Europe, qui aspire à jouer un rôle de puissance, doit se ressaisir si elle ne veut pas gâcher les opportunités que lui offre la candidature de la Turquie. Celles-ci sont multiples : un relais d'influence auprès du monde musulman, une capacité renforcée de projection en politique étrangère vers des régions diverses comme le Moyen-Orient, le Caucase, l'Asie centrale, autant de zones où se jouent des enjeux stratégiques, notamment pour les approvisionnements en énergie. »

La journaliste fonde son argumentation, premièrement **sur un schème causal correspondant au fond**, avec la première phrase : « L'Europe, qui aspire à jouer un rôle de puissance, doit se ressaisir si elle ne veut pas gâcher les opportunités que lui offre la candidature de la Turquie. »

L'Europe veut, **au fond**, accroître son rôle de puissance, mais **à force (la cause) de** gâcher les opportunités que lui offre la candidature de la Turquie, elle risque de ne pas pouvoir réaliser ce but.

Dans une autre partie reprise ci-dessous, on va découvrir des **arguments fondés sur les preuves liées au logos** qui forment **les indices, probables ou certains** :

« Celles-ci sont multiples : un relais d'influence auprès du monde musulman, une capacité renforcée de projection en politique étrangère vers des régions diverses comme le Moyen-Orient, le Caucase, l'Asie centrale, autant de zones où se jouent des enjeux stratégiques, notamment pour les approvisionnements en énergie. »

La journaliste multiplie les avantages probables de l'adhésion turque par les indices. Elle présume que la Turquie pourrait être un excellent intermédiaire entre le « Moyen Orient, le Caucase, l'Asie centrale » et l'Europe. Et dans cet argument, la Turquie est désignée par **une étiquette** qui fait **référence aux conséquences (ad consequentiam)**. Voici les étiquettes que la journaliste nous présente en faveur de la Turquie :

- « un relais d'influence auprès du monde musulman »,
- « une capacité renforcée de projection en politique étrangère vers des régions diverses comme le Moyen-Orient, le Caucase, l'Asie centrale »,
- « une capacité renforcée de projection en politique étrangère vers des zones où se jouent des enjeux stratégiques, notamment pour les approvisionnements en énergie ».

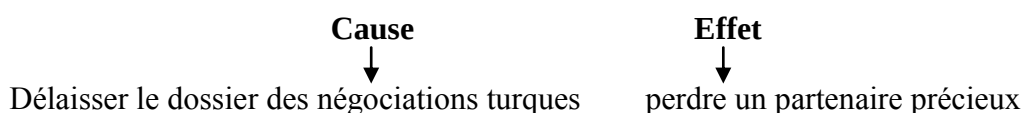
Tous les atouts ci-dessus de la Turquie pourraient rendre l'Europe beaucoup plus puissante mais surtout beaucoup plus influente vis à vis du Moyen Orient, du Caucase et de l'Asie centrale.

En effet, ici, nous pouvons dire qu'on fait appel à **l'argument *ad ignorantiam*** qui est défini par Plantin (voir la 3^{ème} partie...) comme « bon dans le cas de **présomption (charge de la preuve)** ». La présomption garantit l'argumentation par la preuve raisonnable jusqu'à ce qu'une autre soit prouvée.

« L'Europe doit se ressaisir, car à force de laisser le dossier des négociations turques s'enliser, elle est en passe de perdre un partenaire précieux. C'est en substance l'appel lancé, lundi 7 septembre, par un groupe de personnalités politiques européennes, dont le prix Nobel de la paix 2008 et ancien président finlandais Martti Ahtissaari, l'ancien premier ministre français Michel Rocard, et l'ancienne commissaire européenne Emma Bonino. (Bronislaw Geremek, l'ancien ministre polonais, mort en 2008, avait aussi participé à ce groupe de travail). »

Dans l'extrait ci-dessus, la journaliste porte un jugement négatif sur l'Europe en critiquant ce que l'Europe a fait sur le dossier des négociations turques et elle utilise également l'adjectif qualificatif *précieux* (« qui a une très grande valeur » d'après « atilf.atilf.fr ») pour désigner la Turquie, c'est à dire que d'un point de vue géopolitique, la Turquie est un atout important.

La journaliste fonde son argumentation sur **la relation de cause à effet** :



Dans cet extrait, apparaît aussi **l'argument d'autorité**, la journaliste constate que les personnes qui ont présenté la Turquie comme *partenaire précieux* sont « un groupe de personnalités politiques européennes, dont le prix Nobel de la paix 2008 et ancien président finlandais Martti Ahtissaari, l'ancien premier ministre français Michel Rocard, et l'ancienne commissaire européenne Emma Bonino. (Bronislaw Geremek, l'ancien ministre polonais, mort en 2008, avait aussi participé à ce groupe de travail) ». En tant qu'autorités, ces personnalités influentes, possèdent une certaine notoriété sur le public, et par l'entremise de ce type d'argument, l'argumentation de la journaliste devient plus efficace au regard des lecteurs dans le but de les convaincre.

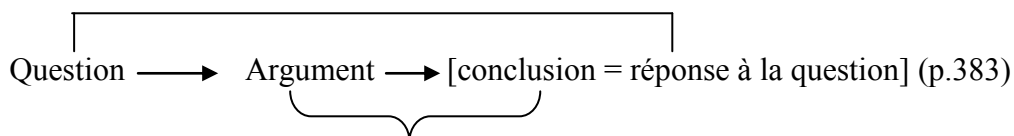
« L'Europe a décidé, en décembre 2004, de lancer des négociations d'adhésion avec la Turquie. Un pays dont le rang de « candidat » à l'intégration avait été formellement reconnu en 1999 et qui postule au club depuis... 1963. Comment sauver le processus ? Dans son rapport publié lundi 7 septembre, la Commission indépendante sur la Turquie rappelle à quel point les choses semblent aujourd'hui encaimées, avec le blocage de la moitié des chapitres de négociation. »

Dans l'extrait ci-dessus, en utilisant l'argumentation fondée sur **les preuves liées au logos**, Nougayrède nous présente **un exemple** qui correspond à **l'induction**. Dans ce cadre, elle nous rappelle qu'« un pays dont le rang de « candidat » à l'intégration avait été formellement reconnu en 1999 et qui postule au club depuis... 1963 ».

En mettant trois points après le mot « depuis... », Autrement dit, en faisant de **l'ironie**, elle sous-entend que le processus de l'adhésion de la Turquie à l'UE traîne en longueur à savoir de 1963 à aujourd'hui.

De même, la journaliste fonde son argumentation **sur la question**, en disant (à l'UE) « comment sauver le processus ? », d'après Plantin « l'existence d'une question est à l'origine de paradoxes de l'argumentation » :

Schéma 8



Dans cette argumentation, la réponse se trouve dans la question posée. C'est la raison pour laquelle, elle établit préalablement que certains pays ne veulent pas sauver ce processus. La journaliste nous fait constater que les choses qui « semblent aujourd'hui encaimées avec le blocage de la moitié des chapitres de négociation ». En tant qu'**argument d'autorité**, elle nous montre également « son rapport publié lundi 7 septembre, la Commission indépendante sur la Turquie ».

« Le texte appelle à sortir du « cercle vicieux » apparu ces dernières années. En effet, à force de recevoir des messages de rejet ou de réticence vis-à-vis de sa candidature, la Turquie a fini par avoir le sentiment qu'elle ne serait jamais la bienvenue dans l'Union européenne, même si elle devait remplir un jour tous les critères d'adhésion. Cela a contribué au ralentissement des réformes dans ce pays, mettant fin à une période plus propice (2000-2005) où la perspective d'adhésion agissait comme un puissant moteur de transformation interne. La lenteur des

réformes a alimenté en retour l'opposition de certains Européens à l'intégration turque... La boucle est ainsi bouclée. »

Cet extrait, établit la relation entre la Turquie et l'Europe de ces dernières années. La journaliste évalue cette relation comme « cercle vicieux », autrement dit, elle fait appel à l'argument fondé sur **l'étiquette**.

Dans ce cercle vicieux, il existe un enchaînement causal. Donc, on peut dire qu'ici, il s'agit d'une argumentation fondée **sur la relation de cause à effet**. Étant donné que les faits causaux sont imbriqués l'un dans l'autre, il vaut mieux les énumérer comme suit :

Cause 1 : « recevoir des messages de rejet »

Cause 2 : « réticence vis-à-vis de sa candidature »

Effet de cause 1 et de cause 2 : « La Turquie a fini par avoir le sentiment qu'elle ne serait jamais la bienvenue dans l'Union européenne, même si elle devait remplir un jour tous les critères d'adhésion. Cela a contribué au ralentissement des réformes dans ce pays. »

Cause 3 : « Cela a contribué au ralentissement des réformes dans ce pays, mettant fin à une période plus propice (2000-2005) où la perspective d'adhésion agissait comme un puissant moteur de transformation interne. »

Effet de cause 3 : « La lenteur des réformes a alimenté en retour l'opposition de certains Européens à l'intégration turque... »

Comme on le voit dans la fin de la phrase ci-dessus, en mettant trois points, la journaliste sous-entend que le processus de l'adhésion de la Turquie traîne depuis longtemps comme pour certains Européens retissant à l'adhésion turque, elle fonde son argumentation sur **l'ironie** en l'évaluant par une formule telle « la boucle est ainsi bouclée ». Quand on consulte « linternaute.fr » (dictionnaire de français sur internet), cet expression signifie « de finir et de faire quelque chose en se retrouvant au même point de départ ». Cela veut dire que la Turquie revienne au point de départ, comme si elle n'avait rien fait sur la voie de l'adhésion à l'UE.

5.3.3. « Il faut tendre la main à la Turquie » (par Bernard Guetta, Libération, 14.10.2009)

« Que faudra-t-il encore ? Que faudra-t-il maintenant à Nicolas Sarkozy, à Angela Merkel et à tant d'autres Européens pour ne plus s'opposer à l'éventualité d'une adhésion de la Turquie à l'Union ? L'un de leurs arguments forts était qu'on ne pouvait pas y admettre un pays qui persistait à ne pas reconnaître que l'Empire ottoman, dont il est l'héritier, avait bel et bien commis contre sa population arménienne le premier des trois génocides du XXe siècle. L'Europe, disaient-ils, ne peut pas prêter la main à un tel négationnisme. Elle ne le peut ni vis-à-vis d'elle-même ni vis-à-vis des Arméniens, ajoutaient-ils à juste titre, mais le fait est que l'Arménie vient de normaliser ses relations avec la Turquie.

Elle l'a fait bien que les Turcs n'aient pas encore prononcé le mot de génocide mais seulement accepté, samedi, la création d'une Commission internationale d'historiens chargée de débattre de l'ampleur et des circonstances de ces massacres dont l'horreur hante, depuis 1915, tous les Arméniens du monde. Contesté à Erevan et, surtout, dans la diaspora arménienne, ce pas a été difficile à franchir pour l'Arménie qui avait toutes les raisons de considérer que la réalité de cette abomination était plus qu'établie. Elle s'y est pourtant résolue parce qu'elle a su voir qu'il y avait de vraies raisons à la si grande difficulté que la Turquie éprouve à l'admettre. A le faire, les Turcs s'obligeraient à revisiter la complexité de leur histoire, chose qu'aucune nation ne fait aisément, à porter un nouveau regard sur le problème kurde et à admettre, au bout du compte, que la Turquie est un Etat multinational alors que sa hantise est de subir l'éclatement subi par l'empire dont elle est issue.

L'Arménie a su voir la raison de l'autre. Elle a su tabler à la fois sur la dynamique créée par les intellectuels turcs qui ont appelé leur pays à regarder son histoire en face et sur la nécessité dans laquelle la Turquie serait d'oser le faire avant de pouvoir entrer dans l'Union. L'Arménie a parié sur une dynamique de paix.

Ces deux pays ont choisi l'intelligence politique et les petits pas diplomatiques pour se sortir d'une impasse qui leur coûtait autant à l'un qu'à l'autre et Nicolas Sarkozy et Angela Merkel en resteraient à ce rejet du seul pays laïc du monde musulman ? D'une puissance en plein essor économique et régional dont les regards sont tournés vers Paris, Londres et Berlin depuis près de deux siècles ? D'une démocratie imparfaite mais toujours plus solide et dont la force a su transformer un mouvement islamiste en un parti de gouvernement, profondément conservateur certes, bigot même, mais légaliste et proeuropéen ?

Il n'y avait pas que l'Arménie, dira-t-on et c'est vrai. Bien au-delà d'une peur de l'Islam, il y a la crainte qu'une adhésion de la Turquie ne paralyse l'Union mais en quoi cette crainte, si répandue, serait-elle fondée ? Serait-ce que la Turquie pourrait disposer, un jour, du plus grand nombre de députés au Parlement de Strasbourg ? C'est oublier que les députés européens ne siègent pas en groupes nationaux mais politiques et que la Turquie est tout aussi pluraliste que chacun des Vingt-Sept. Serait-ce alors que le souverainisme de ce pays serait plus grand que celui des autres pays membres ?

Poser la question, c'est y répondre. La Turquie n'est ni plus ni moins souverainiste que la France ou l'Allemagne. Elle l'est nettement moins que la Grande-Bretagne et, contrairement à ce qui se dit tant, il n'est pas vrai que son adhésion tuerait définitivement tout espoir d'Europe politique, d'une Europe puissance, acteur de la scène internationale. La Turquie appuierait tout autant que la France l'idée d'une défense européenne. Elle aspire autant qu'elle à un rôle international que seule sa projection dans l'Union lui permettrait et sa diplomatie

régionale, surtout, est extraordinairement parallèle à celle des grandes capitales européennes. Comme l'Europe, mais avec plus de succès qu'elle, la Turquie est une force de médiation au Proche-Orient. Elle l'est entre les Israéliens et les Palestiniens, entre Israël et la Syrie, entre les grandes puissances et l'Iran.

Membre de l'Alliance atlantique et très écoutée par toutes les capitales de la région, elle pourrait être le lien entre l'Union et le Proche-Orient comme l'Espagne l'est avec l'Amérique latine ou la France avec le Maghreb et l'Afrique noire. L'Union n'aurait qu'intérêt à s'élargir à ce pays, à y entrer sitôt que la Turquie aura rempli les conditions d'adhésion qui lui sont posées. Il est temps que Nicolas Sarkozy et Angela Merkel sortent d'un refus que rien ne justifie plus. »

5.3.3.1. Les événements à rappeler avant l'analyse de l'article

- a. **Les trois génocides du XX. Sc.**⁵⁴ ; premièrement **le génocide arménien**, commis par l'Empire ottoman. Le caractère génocidaire des massacres du peuple arménien en 1915-1916 a été reconnu dans un rapport de l'ONU sur la question de la prévention et de la répression du crime de génocide établi par la Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités – lors de la 38^e session du Conseil économique et social de l'ONU. Ce rapport, connu du nom de son rapporteur Benjamin Whitaker⁵⁵, a été approuvé par la Commission des droits de l'homme de l'ONU le 29 août 1985. Deuxièmement **le génocide des Juifs** ; commis par les nazis en Allemagne, en Pologne et en France (en Alsace au Struthof), qui a été reconnu par la cour de Nuremberg créée par le Royaume-Uni, la France, l'URSS et les États-Unis en 1945, en même temps que l'on créait l'ONU. On peut dire que ce génocide a servi de référence pour définir ce qu'est un crime de génocide. Enfin, **le génocide des Tutsis au Rwanda**, commis par les milices hutues extrémistes créées par le régime Habyarimana, a été reconnu par l'ONU, dans le rapport de sa Commission des droits de l'homme le 28 juin 1994, puis lors de la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda (résolution 955 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 8 novembre 1994. Cette résolution confirme la résolution 935 de la même année).

⁵⁴ La page consultée pour cet événement est « <http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9nocide> ».

⁵⁵ Politicien anglais.

b. La normalisation des relations entre L'Arménie et La Turquie, 10.10.2009⁵⁶ ; les protocoles de normalisation des relations entre l'Arménie et la Turquie et notamment la réouverture des frontières communes ont été signé, le 10 octobre 2009 à Zurich, par les ministres des Affaires étrangères - Edvard Nalbandian et Ahmet Davutoğlu- (rapporté par le site d'information arménien « panarmenian.org ») *en présence de certains ministres des affaires étrangères parmi eux le français Bernard Kouchner et son homologue américain Hillary Clinton, et ce malgré les nombreuses protestations qui se sont levées contre ces protocoles de normalisation, tant du côté arménien que turc.*

5.3.3.2. L'analyse argumentative de l'article, étude de cas

Le journaliste, fonde son argumentation premièrement sur **la question**, autrement dit, **la stase**. « Que faudra-t-il encore ? Que faudra-t-il maintenant à Nicolas Sarkozy, à Angela Merkel et à tant d'autres Européens pour ne plus s'opposer à l'éventualité d'une adhésion de la Turquie à l'Union ? » Il pose ces questions aux Européens sur le processus de l'adhésion de la Turquie à l'UE. À propos de la question, nous pouvons dire qu'elle est une « *question rhétorique* », d'après Plantin (à paraître : 441), qui « est bien distinct du sens courant, qui désigne une question dont le locuteur connaît la réponse et sait que ses interlocuteurs la connait, et dont la valeur est celle d'un défi porté aux contradicteurs potentiels. Pour éviter les confusions, on peut parler de *question argumentative*. »

À propos des interrogations, on voit la présence d'une forme de **topique d'une question** comme la définit Plantin (ibid. : 455) « l'ensemble des arguments attachés à une question » et « l'ensemble des arguments localement exploités par un locuteur particulier, dans une discussion particulière ».

Sur la base de ce que nous avons expliqué précédemment, on voit l'agacement du journaliste contre le refus et l'entêtement de Sarkozy et de Merkel, en utilisant « encore » et « maintenant ». Donc, il s'agit aussi **d'arguments quasi logiques liés à la contradiction**.

⁵⁶ Tiré de la page « <http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2009/10/12/la-voie-de-la-normalisation-pavee-de-serieux-obstacles> ».

« Que faudra-t-il encore ? Que faudra-t-il maintenant à Nicolas Sarkozy, à Angela Merkel et à tant d'autres Européens pour ne plus s'opposer à l'éventualité d'une adhésion de la Turquie à l'Union ? L'un de leurs arguments forts était qu'on ne pouvait pas y admettre un pays qui persistait à ne pas reconnaître que l'Empire ottoman, dont il est l'héritier, avait bel et bien commis contre sa population arménienne le premier des trois génocides du XXe siècle. L'Europe, disaient-ils, ne peut pas prêter la main à un tel négationnisme. Elle ne le peut ni vis-à-vis d'elle-même ni vis-à-vis des Arméniens, ajoutaient-ils à juste titre, mais le fait est que l'Arménie vient de normaliser ses relations avec la Turquie. »

Dans ce paragraphe, le journaliste use des alignements, une première fois au tout début en utilisant deux fois la même forme de question « Que faudra-t-il », et une seconde fois en associant plus d'une fois la préposition « à ». Ici nous pouvons parler de la typologie des arguments de Plantin (à paraître : 455) qui s'appelle **topique inférentielle (associative)**, définie comme une collection d'associations d'énoncés qu'il est difficile de définir autrement qu'en extension, par énumération. »

En mentionnant « l'Empire Ottoman dont il est l'héritier », le journaliste utilise une argumentation fondée **sur la structure du réel**, se référant à l'histoire de la Turquie. D'autre part, on voit une argumentation fondée sur **la métonymie** d'un tout vers une partie, comme suit « L'Europe, disaient-ils, ne peut pas prêter la main à un tel négationnisme » :

L'Europe → Tout, Les pays membres → partie de l'Europe

Avec la phrase : « Elle ne le peut ni vis-à-vis d'elle-même ni vis-à-vis des Arméniens, ajoutaient-ils à juste titre, mais le fait est que l'Arménie vient de normaliser ses relations avec la Turquie », Bernard Guetta fait appel à **l'argumentation ad hominem** et à **l'argumentation sur l'exemple** qui contient le **récit inductif** procédant à partir d'une anecdote. Le journaliste nous fait constater ce qu'il s'est passé entre la Turquie et l'Arménie, « en termes aristotéliens, on dira que le procédé tient de l'induction, de l'exemple fondé sur un fait passé réel ainsi que de la fable » (Plantin, à paraître : 216)

De son côté, Locke (1690 : 573) avait défini ce type d'argumentation comme une technique de discussion qui consiste à « presser un homme par les conséquences qui découlent de ses propres principes, ou de ce qu'il accorde lui-même ». Par cette définition de Locke, Leibniz (1765 : 437) précise que « l'argument *ad hominem* a cet effet qu'il montre que l'une ou l'autre assertion est fausse, et que l'adversaire s'est

trompé, de quelque manière qu'on le prenne » Dernièrement, voyons ce que Plantin (à paraître : 28) constate sur l'argumentation *ad hominem* est : « un jeu développant et réarticulant les actes, les croyances ou les paroles de l'interlocuteur afin de le jeter dans l'embarras et de l'amener à réviser son discours et ses positions. »

Dans notre exemple, le journaliste, en la réprimandant, attaque l'Europe qui insiste sur son opposition contre la Turquie et d'autre part il apprécie l'Arménie qui vient de normaliser ses relations avec la Turquie. D'ailleurs, dans tout le paragraphe ci-dessous, il renforce son appréciation sur l'Arménie :

« Elle l'a fait bien que les Turcs n'aient pas encore prononcé le mot de génocide mais seulement accepté, samedi, la création d'une Commission internationale d'historiens chargée de débattre de l'ampleur et des circonstances de ces massacres dont l'horreur hante, depuis 1915, tous les Arméniens du monde. Contesté à Erevan et, surtout, dans la diaspora arménienne, ce pas a été difficile à franchir pour l'Arménie qui avait toutes les raisons de considérer que la réalité de cette abomination était plus qu'établie. Elle s'y est pourtant résolue parce qu'elle a su voir qu'il y avait de vraies raisons à la si grande difficulté que la Turquie éprouve à l'admettre. A le faire, les Turcs s'obligeraient à revisiter la complexité de leur histoire, chose qu'aucune nation ne fait aisément, à porter un nouveau regard sur le problème kurde et à admettre, au bout du compte, que la Turquie est un Etat multinational alors que sa hantise est de subir l'éclatement subi par l'empire dont elle est issue. »

Il rappelle à l'Europe, d'abord, que le génocide n'est pas encore établi, que la Commission Internationale d'historiens n'a pas encore tranché sur ce sujet et que la Turquie n'a fait qu'accepter ce mot et ne l'a pas encore prononcé. Ici, nous pouvons parler de **l'argumentation d'autorité**, à savoir, « la Commission Internationale d'historiens » qui est chargé de débattre sur le sujet et Guetta se base sur cet argument d'autorité pour répondre à l'Europe qui utilise « le génocide » pour mettre des bâtons dans les roues de l'adhésion de la Turquie à l'UE et lui dire que « le génocide » n'est pas encore prouvé. Dans ce cas, ce qui n'est pas prouvé par une autorité reconnue ne peut pas être approuvé comme une nature des choses, autrement dit, le journaliste fait appel à l'argumentation **sur des natures des choses**.

Il faut noter également que le journaliste explique la compréhension de l'Arménie à l'égard de la non-reconnaissance du mot génocide de la part de la Turquie et sa grande réticence à aborder le sujet, en nous faisant remarquer la difficulté de l'admettre, il fait une **comparaison** entre les pays qui ont déjà

difficilement reconnu le génocide qu'ils ont commis alors que la Turquie est juste en plein débat et en pleine réflexion sur ce sujet délicat.

« Contesté à Erevan et, surtout, dans la diaspora arménienne, ce pas a été difficile à franchir pour l'Arménie qui avait toutes les raisons de considérer que la réalité de cette abomination était plus qu'établie. Elle s'y est pourtant résolue parce qu'elle a su voir qu'il y avait de vraies raisons à la si grande difficulté que la Turquie éprouve à l'admettre. A le faire, les Turcs s'obligeraient à revisiter la complexité de leur histoire, chose qu'aucune nation ne fait aisément, à porter un nouveau regard sur le problème kurde et à admettre, au bout du compte, que la Turquie est un Etat multinational alors que sa hantise est de subir l'éclatement subi par l'empire dont elle est issue. »

Le journaliste nous présente l'un des **connecteurs logiques**, correspondant à une **opposition**, à savoir « pourtant », il a recours à ce dernier pour nous expliquer que malgré la réticence de l'Arménie vis-à-vis du refus turc d'admettre le « génocide arménien », elle s'est malgré tout inclinée devant la réponse de la Turquie, histoire de ne pas compliquer encore les choses et de laisser la porte des négociations et des réconciliations ouverte. D'autre part, en utilisant la stratégie d'**étiquette**, il définit la Turquie comme « un État multinational ».

Dans la partie ci-dessus, il fait appel aux émotions, c'est-à-dire ; utilise **des arguments pathémiques** qui désignent, selon Plantin (à paraître : 349), « l'ensemble des arguments, ou des moyens de pression discursive, liés au pathos, qui s'opposent aux arguments "logiques" (liés au logos), et aux arguments éthotiques (liés à l'éthos) ». Ce type d'arguments nous rappelle **le pathos** qui est un type de preuve dans la rhétorique classique et qui est « un terme couvrant un ensemble d'émotions socio-langagières que l'orateur exploite pour orienter son auditoire vers les conclusions et l'action qu'il préconise ». Comme nous l'avons déjà abordé dans le tableau 2, qui récapitule les lieux pathétiques, on peut créer des réactions chez les auditeurs par des passions, et des sentiments. Ces sentiments provoquent **l'indignation**, car Guetta trouve injuste que l'Europe présente le « génocide arménien » comme un fait ou une réalité prouvée alors que nous sommes en plein débat là-dessus et il provoque aussi **la confiance**, car les deux pays nous envoient des signes d'apaisements et de réconciliations preuve que les choses avancent bien.

« L'Arménie a su voir la raison de l'autre. Elle a su tabler à la fois sur la dynamique créée par les intellectuels turcs qui ont appelé leur pays à regarder son

histoire en face et sur la nécessité dans laquelle la Turquie serait d'oser le faire avant de pouvoir entrer dans l'Union. L'Arménie a parié sur une dynamique de paix. »

Dans le troisième paragraphe cité ci-dessus, le journaliste renforce son argumentation par une association d'actes que l'Arménie a effectué, à savoir, **la topique inférentielle** ; « ...a su voir... a su table... ». De même, il s'appuie sur **un argument d'autorité** qui comprend des intellectuels turcs appelant leur propre pays à revisiter sa propre histoire.

« Ces deux pays ont choisi l'intelligence politique et les petits pas diplomatiques pour se sortir d'une impasse qui leur coûtait autant à l'un qu'à l'autre et Nicolas Sarkozy et Angela Merkel en resteraient à ce rejet du seul pays laïc du monde musulman ? D'une puissance en plein essor économique et régional dont les regards sont tournés vers Paris, Londres et Berlin depuis près de deux siècles ? D'une démocratie imparfaite mais toujours plus solide et dont la force a su transformer un mouvement islamiste en un parti de gouvernement, profondément conservateur certes, bigot même, mais légaliste et proeuropéen ? »

Dans cet extrait, Bernard Guetta présente un point de vue différent et qui pose plusieurs questions à l'Europe, précisément à Sarkozy et Merkel, parmi elles « ...en resteraient à ce sujet du seul pays laïc du monde musulman ? », fort de ses interrogations, le journaliste fonde **une argumentation sur les questions**, à fin d'interpeller ses interlocuteurs sur l'aberration du refus auquel se heurte la Turquie.

Bernard Guetta ne s'arrête pas là dans son argumentation, il utilise même une **périphrase** qui ne nous laisse pas indifférents, à savoir, « seul pays laïc du monde musulman » en parlant de la Turquie.

D'autre part, il définit la Turquie comme « un pays laïc, une puissance en plein essor économique, une démocratie imparfaite, solide » alors qu'il définit le gouvernement turc comme « conservateur, bigot, légaliste et pro-européen ». Cette forte utilisation **des étiquettes** dans ses argumentations viennent renforcer les atouts de la Turquie pour adhérer à l'UE.

À la fin de son article, il attire notre attention par un **connecteur d'opposition**, « mais » pour nous faire comprendre que la Turquie a beaucoup progressé et qu'elle mérite sa place parmi les vingt-sept pays membres de l'UE.

« Il n'y avait pas que l'Arménie, dira-t-on et c'est vrai. Bien au-delà d'une peur de l'Islam, il y a la crainte qu'une adhésion de la Turquie ne paralyse l'Union mais en quoi cette crainte, si répandue, serait-elle fondée ? Serait-ce que la Turquie

pourrait disposer, un jour, du plus grand nombre de députés au Parlement de Strasbourg ? C'est oublier que les députés européens ne siègent pas en groupes nationaux mais politiques et que la Turquie est tout aussi pluraliste que chacun des Vingt-Sept. Serait-ce alors que le souverainisme de ce pays serait plus grand que celui des autres pays membres ?

Poser la question, c'est y répondre. La Turquie n'est ni plus ni moins souverainiste que la France ou l'Allemagne. Elle l'est nettement moins que la Grande-Bretagne et, contrairement à ce qui se dit tant, il n'est pas vrai que son adhésion tuerait définitivement tout espoir d'Europe politique, d'une Europe puissance, acteur de la scène internationale. La Turquie appuierait tout autant que la France l'idée d'une défense européenne. Elle aspire autant qu'elle à un rôle international que seule sa projection dans l'Union lui permettrait et sa diplomatie régionale, surtout, est extraordinairement parallèle à celle des grandes capitales européennes. Comme l'Europe, mais avec plus de succès qu'elle, la Turquie est une force de médiation au Proche-Orient. Elle l'est entre les Israéliens et les Palestiniens, entre Israël et la Syrie, entre les grandes puissances et l'Iran. »

Dans l'extrait ci-dessus, nous pouvons parler de **l'argumentation à la chaîne ou en série**⁵⁷ et également appelée **argumentation subordonnée** qui est définie par Plantin (à paraître : 434) comme « une argumentation où les conclusions sont utilisées comme arguments pour une nouvelle conclusion, jusqu'à une conclusion ultime », et ajoute-t-il « chacune des argumentations composant l'argumentation en série peut être simple, convergente ou liée ».

Adaptons ce type d'arguments qui sont fondés parfois implicitement dans notre exemple, sur le schéma créé par Plantin comme suit :

Arg. 1 —→ **Concl. 1** / **Arg. 2** —→ **Concl. 2** / **Arg. 3** ... —→ **Conclusion**

Arg. 1 : Parce que la Turquie est un pays musulman,

Concl. 1 : L'Europe avec son identité judéo-chrétienne la craint,

Arg. 2 : Parce que la Turquie possède le deuxième plus grand nombre d'habitants en Europe,

Concl. 2 : La Turquie pourrait disposer, un jour, du plus grand nombre de députés au Parlement de Strasbourg et reclasser la France au troisième rang,

Arg. 3 : L'Europe craint que la Turquie soit souverainiste et accepte peu de faire des concessions,

⁵⁷ L'argumentation à la chaîne ou en série est traitée par Beardsley 1975 ; cité in Wreen ISSA-4, p. 886), ce qui est appelée comme argumentation *subordonnée* est traitée par van Eemeren & Grootendorst (1992), nous l'avons cité du *Dictionnaire* de Plantin.

Conclusion : La Turquie n'est pas si souverainiste que l'Europe prétend, car elle « appuierait tout autant que la France l'idée d'une défense européenne » et qu'elle pourrait adopter la politique européenne pour être l'intermédiaire entre « l'Union et la Proche-Orient » par conséquent elle remplirait les conditions d'adhésion à l'UE.

Il importe de noter également qu'il s'agit de **l'argumentation par la définition**, au début du deuxième paragraphe dans notre extrait, le journaliste définit ce que « poser la question » veut dire, soit « c'est y répondre ».

En disant « la Turquie appuierait tout autant que la France l'idée d'une défense européenne », Guetta se base sur l'argumentation de **présomption**.

Nous voyons encore une fois une association faite par le journaliste, au regard de la position géopolitique de la Turquie qui se trouve « ...entre les Israéliens et les Palestiniens, entre Israël et la Syrie, entre les grandes puissances et l'Iran », une telle association est liée à **la topique inférentielle** dans l'argumentation.

« Membre de l'Alliance atlantique et très écoutée par toutes les capitales de la région, elle pourrait être le lien entre l'Union et le Proche-Orient comme l'Espagne l'est avec l'Amérique latine ou la France avec le Maghreb et l'Afrique noire. L'Union n'aurait qu'intérêt à s'élargir à ce pays, à y entrer sitôt que la Turquie aura rempli les conditions d'adhésion qui lui sont posées. Il est temps que Nicolas Sarkozy et Angela Merkel sortent d'un refus que rien ne justifie plus. »

Le journaliste, débute la fin de son article par **une périphrase** « membre de l'Alliance atlantique », et en présentant la Turquie comme un pays qui « pourrait être le lien entre l'Union et le Proche-Orient comme l'Espagne l'est avec l'Amérique latine ou la France avec le Maghreb et l'Afrique noire », il fonde son argumentation sur **la présomption** à l'égard du futur intérêt de l'Europe et **sur la comparaison** entre l'Espagne et la France à propos de leurs liens régionaux et internationaux.

SIXIÈME PARTIE

6. ARGUMENTATION EN FLE

6.1. Argumentation et FLE

L'argumentation, c'est un ensemble de preuves tendant à une même conclusion. Cette définition nous montre à quel point nous avons besoin de convaincre notre interlocuteur ou notre lecteur. Une utilisation intelligente de la langue française, contient un bon nombre d'outils argumentatifs qui permettent non seulement de persuader celui à qui on s'adresse mais aussi nous permettent d'enrichir le contenu de cette langue pourtant déjà riche, afin d'éviter de tomber dans la simplicité des mots et des arguments qui risquent de ne pas toucher le récepteur.

Dans le cadre scolaire, l'argumentation peut servir aux étudiants en FLE, à perfectionner leur français, à créer leur propre discours argumenté ou à appréhender le discours d'autrui. Ils pourraient ainsi mieux analyser et juger des productions écrites ou orales en classe de FLE. D'après Cuq et Gruca (2011 : 54) :

« Il est important du point de vue méthodologique⁵⁸ de distinguer, au sein de processus d'appropriation, l'apprentissage et l'enseignement d'une part et l'acquisition d'autre part. »

De l'aspect de la compréhension abstraite et du point de vue de la sensibilisation des notions de plan de la culture, l'étude d'un texte argumentatif pourrait être l'une des méthodes utiles pour le processus de l'apprentissage de l'aspect sociolinguistique.

De son côté, Bernard Meyer (2004 : 5) estime que l'argumentation dans l'enseignement :

« En tant qu'activité scolaire, elle est parfois perçue comme déconnectée de la réalité et peu de lycéens, donc ultérieurement d'adultes, ne songeraient à transférer dans leur vie quotidienne (par exemple pour écrire une lettre) leur savoir-faire ainsi acquis. Cette remarque est amplifiée par la quasi-absence d'utilisation de la dissertation dans la vie quotidienne ou professionnelle. »

En plus d'être un outil de connaissance et surtout une source de plaisir, la lecture peut répondre également à divers besoins des lecteurs. Par exemple, la lecture

⁵⁸ « Cette distinction est moins nette du point de vue psycholinguistique... » (Cuq, Gruca (2011 : 54)

de la presse nous permet de savoir ce qui se passe dans le monde ou de découvrir un pays, une culture ou tout simplement ce qui se passe autour de soi.

Toujours d'après Meyer, l'enseignement et l'enseignant qui se sert de l'argumentation, offre aux étudiants, un ensemble d'avantages qui leur fournissent un meilleur *fonctionnement de leurs propres aptitudes à l'écriture*, de *connaître plusieurs types de plans* et de *manipuler différents moyens de convaincre*, alors que les étudiants qui n'ont pas accès à ces connaissances et à leur avantages, confondent *volontiers dissertation et bavardage*.

6.2. Comment le discours argumentatif de la presse peut-il enrichir l'enseignement du FLE ?

Étant donné que l'argumentation est observée dans la vie sociale où existent plusieurs activités langagières, le discours médiatique pourrait être un bon moyen pour établir un lien entre les individus.

Souvent ce lien est établi par des intermédiaires qui au fil du temps ont tissé un lien de confiance avec les citoyens. Ces intermédiaires comme nous l'avons bien dit précédemment sont les Médias, ici il faut noter que ces derniers varient entre ce qu'on appelle l'audiovisuel à savoir la télé et la radio, mais comprend aussi internet qui se répand de plus en plus surtout chez la nouvelle génération, mais ce qui nous intéresse le plus dans notre étude c'est la bonne vieille presse écrite, sur laquelle nous allons nous pencher pour mieux expliquer comment le rédacteur d'un article à savoir le locuteur peut étaler des informations destinées à des interlocuteurs possédant des point de vues différents et réussir à les séduire, voire de les convaincre.

Les convaincre ? Mais comment ? Avec quels outils ?

La réponse se trouve déjà dans le titre, c'est l'argumentation. Cet outil nous accompagnera tout au long de notre démarche explicative, afin de mieux comprendre comment en essayant de convaincre nos étudiants avec des arguments, nous pouvons implicitement enrichir et améliorer l'utilisation de la langue française et par conséquent inculquer aux apprenants les mécanismes qu'ils peuvent utiliser à leurs tours pour s'exprimer et convaincre dans un Français vocabulairement et grammaticalement riche et pour ça on peut procéder de plusieurs façons :

- Les articles de presses usant de la narration ou de l'argumentation dans leurs contenus, donnent la possibilité à ses lecteurs d'approfondir les différentes techniques de raconter, d'analyser un discours.
- Le fait de creuser, de chercher des idées, les étudiants apprennent comment débiter un sujet, en liant les mots et surtout les mots clés entre eux afin de donner un sens correct à leurs phrases.
- L'argumentation lue dans les articles de presse, aide l'apprenant à créer une réflexion cohérente chez lui et un raisonnement logique.
- Les étudiants qui se penchent sur des articles argumentatifs, en s'interrogeant « qui parle ? ou qui écrit ? qui pense ? et comment sont-ils produits ? » peuvent trouver ce qui est implicite dans le discours et comment les arguments sont fondés différemment en fonction des différentes cultures.

Jean-Pierre Cuq et Isabelle Gruca (2011 : 49) expliquent la notion de pédagogie comme suit :

« Action pratique constituée par l'ensemble des conduites de l'enseignant et des enseignés dans la classe. Le terme de pédagogie peut alors se définir comme le choix et la mise en œuvre d'une méthode, de procédés et de techniques en fonction d'une situation d'enseignement. »

Si nous nous appuyons sur tout ce que nous avons expliqué au préalable, nous sommes en mesure de vous présenter une fiche pédagogique au sous-chapitre ci-dessous.

6.3. Proposition d'une fiche pédagogique

L'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne est un sujet idéal pour exploiter la théorie de l'argumentation qui peut être appliquée à l'enseignement du français. En tant que document authentique et comme corpus riche en argumentation, le discours journalistique, qui aborde le sujet de l'adhésion de la Turquie à l'UE sera la base de notre fiche pédagogique. Nous allons appuyer l'argumentation sur les articles journalistiques par différentes activités soit grammaticale, soit communicative ou linguistique.

Pour chaque partie de travail en classe, nous avons prévu une durée de quatre-vingt-dix minutes.

Voici une fiche pédagogique que nous proposons :

6.3.1. Plan de la leçon

Champs disciplinaire : FLE

Les cours visés : cours de pragmatique, cours de critique ou de dissertation et cours de types de discours

Niveau : C1, étudiants universitaires

Nombre d'élèves : 15 ou 20

Durée : 90 min.

Objectifs communicatifs : savoir analyser un article de presse, savoir exprimer sa propre pensée et faire des commentaires sur un sujet actuel.

Objectifs linguistiques : savoir utiliser les connecteurs logiques et savoir créer des arguments d'une manière implicite ou explicite en bien construisant des phrases et utilisant des différentes formes de question.

Objectifs sociolinguistiques : savoir appréhender les différents types d'argumentation et pouvoir les comparer avec ceux de leur propre culture.

Compétences et performances :

- Lire : lire et analyser un discours -un article de presse-
- Savoir : savoir commenter sur le sujet actuel et de pouvoir critiquer les points de vue d'autrui ou discuter avec eux sur le sujet en question
- Expliquer : relever les remarques d'un article paru dans un journal français et trouver les différences et les similitudes des deux cultures en se reposant sur la manière d'argumenter de chacune d'elle.
- Commenter : commenter sur les arguments des autres participants et présenter sa propre pensée en argumentant

Matériel de support de cours : L'article de presse traitant de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne

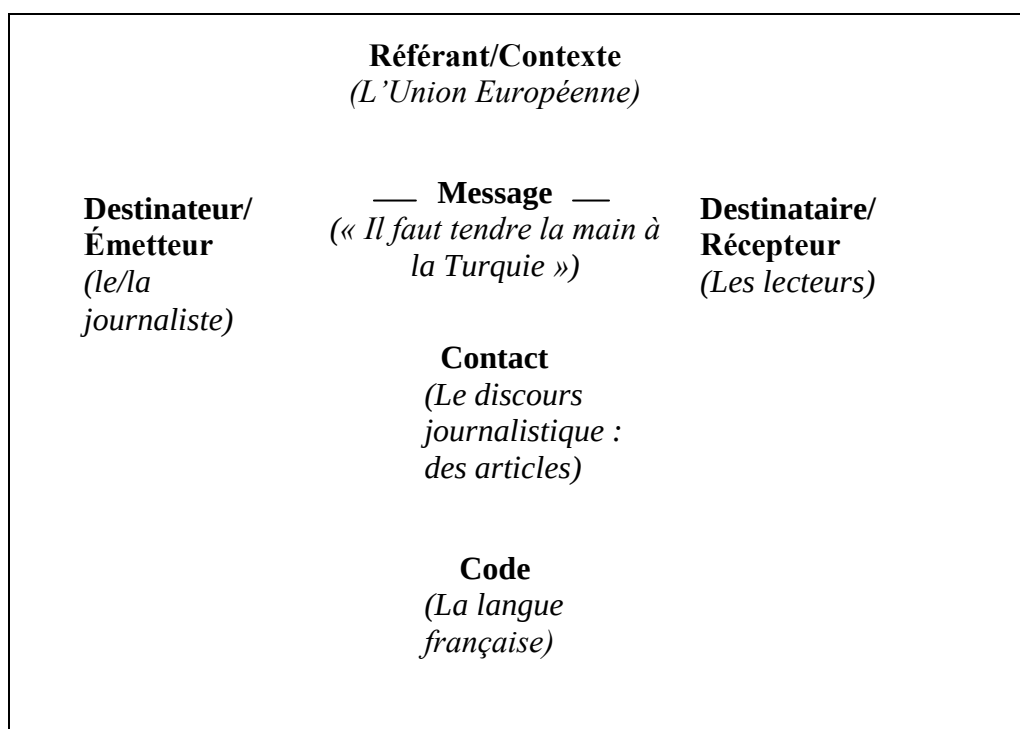
Déroulement du cours :

Activité 1 (cours visé : types de discours ou pragmatique, durée prévue : 30 minutes) : Analyse du discours

Analyser l'ensemble de l'article :

- Que pensez-vous de l'article ? Quelle est votre impression globale ? (choquant, percutant, dégoûtant, obscène, efficace, convaincant, ...)
- Quel type de discours utilise le journaliste ? (descriptif, argumentatif, narratif, explicatif etc.)
- Que pensez-vous de l'adhésion de la Turquie ? Et de l'opposition de certains des Européens ?
- Qui est l'émetteur ?
- Qui est le destinataire ?
- Quel est le thème traité ?
- Quelle est la thèse défendue ?
- Faites une synthèse de l'article en appliquant à son contenu le schéma de Jakobson⁵⁹ :

Schéma 9



⁵⁹ Page consultée pour le schéma de Jakobson « http://www.sfu.ca/fren270/semiologie/page2_2.html »

Activité 2 (cours visé : la critique, durée prévue : 30 minutes) : Production orale et écrite

Analyser la manière de la réfutation de l'émetteur, trouver l'antithèse

- Quelle est l'antithèse ? (attention ! elle peut être présentée d'une manière implicite)
- Relevez les expressions de la thèse défendue par le journaliste (avec l'aide des connecteurs logiques qui signifient l'opposition) et celle défendue par les européens
- Que pouvez-vous dire sur l'utilisation des questions et des modalisateurs ?
- Si vous étiez le journaliste sur quels types d'arguments auriez-vous construit votre thèse ou votre idée ?

Activité 3 (cours visé : la dissertation, durée prévue : 30 minutes)
Reproduction écrite de l'article :

Demander aux étudiants de reformuler l'article en utilisant d'autres formes :

- Trouvez les connecteurs d'opposition qui se trouvent dans l'article
- Changez les connecteurs d'opposition contre ceux d'affirmation et tout en les utilisant créez un nouvel article en faveur de l'adhésion de la part des Européens
- Rédigez un article argumentatif en précisant les côtés favorables et défavorables au sujet de l'adhésion de la Turquie à l'UE.

Le corpus choisi pour les activités :

« Il faut tendre la main à la Turquie » (par Bernard Guetta, Libération, 14.10.2009)

« Que faudra-t-il encore ? Que faudra-t-il maintenant à Nicolas Sarkozy, à Angela Merkel et à tant d'autres Européens pour ne plus s'opposer à l'éventualité d'une adhésion de la Turquie à l'Union ? L'un de leurs arguments forts était qu'on ne pouvait pas y admettre un pays qui persistait à ne pas reconnaître que l'Empire ottoman, dont il est l'héritier, avait bel et bien commis contre sa population arménienne le premier des trois génocides du XXe siècle. L'Europe, disaient-ils, ne peut pas prêter la main à un tel négationnisme. Elle ne le peut ni vis-à-vis d'elle-même ni vis-à-vis des Arméniens, ajoutaient-ils à juste titre, mais le fait est que l'Arménie vient de normaliser ses relations avec la Turquie.

Elle l'a fait bien que les Turcs n'aient pas encore prononcé le mot de génocide mais seulement accepté, samedi, la création d'une Commission internationale d'historiens chargée de débattre de l'ampleur et des circonstances de ces massacres dont l'horreur hante, depuis 1915, tous les Arméniens du monde. Contesté à Erevan et, surtout, dans la diaspora arménienne, ce pas a été difficile à franchir pour l'Arménie qui avait toutes les raisons de considérer que la réalité de cette abomination était plus qu'établie. Elle s'y est pourtant résolue parce qu'elle a su voir qu'il y avait de vraies raisons à la si grande difficulté que la Turquie éprouve à l'admettre. A le faire, les Turcs s'obligeraient à revisiter la complexité de leur histoire, chose qu'aucune nation ne fait aisément, à porter un nouveau regard sur le problème kurde et à admettre, au bout du compte, que la Turquie est un Etat multinational alors que sa hantise est de subir l'éclatement subi par l'empire dont elle est issue.

L'Arménie a su voir la raison de l'autre. Elle a su tabler à la fois sur la dynamique créée par les intellectuels turcs qui ont appelé leur pays à regarder son histoire en face et sur la nécessité dans laquelle la Turquie serait d'oser le faire avant de pouvoir entrer dans l'Union. L'Arménie a parié sur une dynamique de paix.

Ces deux pays ont choisi l'intelligence politique et les petits pas diplomatiques pour se sortir d'une impasse qui leur coûtait autant à l'un qu'à l'autre et Nicolas Sarkozy et Angela Merkel en resteraient à ce rejet du seul pays laïc du monde musulman ? D'une puissance en plein essor économique et régional dont les regards sont tournés vers Paris, Londres et Berlin depuis près de deux siècles ? D'une démocratie imparfaite mais toujours plus solide et dont la force a su transformer un mouvement islamiste en un parti de gouvernement, profondément conservateur certes, bigot même, mais légaliste et proeuropéen ?

Il n'y avait pas que l'Arménie, dira-t-on et c'est vrai. Bien au-delà d'une peur de l'Islam, il y a la crainte qu'une adhésion de la Turquie ne paralyse l'Union mais en quoi cette crainte, si répandue, serait-elle fondée ? Serait-ce que la Turquie pourrait disposer, un jour, du plus grand nombre de députés au Parlement de Strasbourg ? C'est oublier que les députés européens ne siègent pas en groupes nationaux mais politiques et que la Turquie est tout aussi pluraliste que chacun des Vingt-Sept. Serait-ce alors que le souverainisme de ce pays serait plus grand que celui des autres pays membres ?

Poser la question, c'est y répondre. La Turquie n'est ni plus ni moins souverainiste que la France ou l'Allemagne. Elle l'est nettement moins que la Grande-Bretagne et, contrairement à ce qui se dit tant, il n'est pas vrai que son adhésion tuerait définitivement tout espoir d'Europe politique, d'une Europe puissance, acteur de la scène internationale. La Turquie appuierait tout autant que la France l'idée d'une défense européenne. Elle aspire autant qu'elle à un rôle international que seule sa projection dans l'Union lui permettrait et sa diplomatie régionale, surtout, est extraordinairement parallèle à celle des grandes capitales européennes. Comme l'Europe, mais avec plus de succès qu'elle, la Turquie est une force de médiation au Proche-Orient. Elle l'est entre les Israéliens et les Palestiniens, entre Israël et la Syrie, entre les grandes puissances et l'Iran.

Membre de l'Alliance atlantique et très écoutée par toutes les capitales de la région, elle pourrait être le lien entre l'Union et le Proche-Orient comme l'Espagne l'est avec l'Amérique latine ou la France avec le Maghreb et l'Afrique noire. L'Union n'aurait qu'intérêt à s'élargir à ce pays, à y entrer sitôt que la Turquie aura

rempli les conditions d'adhésion qui lui sont posées. Il est temps que Nicolas Sarkozy et Angela Merkel sortent d'un refus que rien ne justifie plus. »

SEPTIÈME PARTIE

7. CONCLUSION

L'apprentissage d'une langue étrangère ne consiste pas à faire rentrer dans les têtes des apprenants les règles grammaticales ou la littérature de cette langue. C'est un processus bien plus compliqué qui fait aussi rentrer en jeu, les compétences cognitives et langagières. Sinon, l'enseignement du français se résumerait en un apprentissage des œuvres de Molière, ce qui est loin d'être le cas.

C'est pour cette raison que nous avons choisi d'adopter comme corpus le discours journalistique qui permet aux apprenants d'améliorer leurs capacités de comprendre, d'évaluer, de juger et même de se positionner par rapport à l'idée exposée dans l'article en question.

Par cette étude, nous avons montré la nécessité d'une application différente et plus actuelle dans l'enseignement du FLE et particulièrement dans les cours comme la pragmatique, la critique ou la dissertation etc.. Des documents, tels que les journaux, traitant de l'actualité, peuvent véhiculer des faits de la société française. Et grâce à cela, les apprenants peuvent s'intégrer à la culture dont ils apprennent la langue et ainsi pratiquer leur acquis pédagogiques dans la vie réelle. D'ailleurs, nous nous sommes rendu compte que l'argumentation pourrait être un outil suffisamment efficace pour que l'approche de l'enseignement de la langue étrangère ne soit plus conçue comme une discipline normative.

Le but étant de trouver une réponse aux questions « Peut-on utiliser un fait national et aussi actuel (comme l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne), ou peut-on utiliser les médias (en tant que quatrième pouvoir) pour l'enseignement du français en s'appuyant sur les différentes tendances et approches dans l'argumentation? ». Nous sommes partis du postulat que les savoirs seront mieux mémoriser par les étudiants en utilisant des références culturelles partagées de façon systématique pour que les mots et les expressions soient rattachés à un réseau de sens. Au niveau communicatif et sociolinguistique nous avons visé ce genre de discours réaliste (journalistique ou politique), afin que les étudiants puissent facilement situer et vérifier les informations reçues et non pas tout prendre pour

argent comptant, ce qui aura aussi pour effet de leur permettre de développer un esprit critique dans l'espace social où ils vivent.

Dans la première partie, nous avons débuté notre étude, en traitant de la théorie de l'argumentation depuis l'antiquité jusqu'à nos jours et nous l'avons éclairci à partir de son processus de développement. L'objectif de la deuxième partie a été de revisiter cette théorie et d'approfondir notre étude en nous reposant sur les études de Plantin. La troisième partie a été consacrée au positionnement politique de l'Europe et au processus pour amener la Turquie dans la voie de l'adhésion à l'Union Européenne. Elle fut aussi l'occasion d'expliquer les institutions, les différents organes garants de l'Europe puis nous avons énuméré chronologiquement quelques événements importants dans le processus d'adhésion. L'application de la théorie de l'argumentation dans notre corpus, forme la cinquième partie de l'étude. Ici, nous avons pu constater les stratégies argumentatives dans le discours journalistique. Enfin, dans la sixième et dernière partie, nous avons concrétisé l'essentiel de tout notre travail en proposant une fiche pédagogique appliqué à l'enseignement du français.

Après avoir expliqué et démontré l'importance de l'utilisation des documents authentiques dans une classe de Français langue étrangère. Il est certain que les apprenants sont encouragés par certaines méthodes modernes et ainsi peuvent-ils appliquer leur savoir plus aisément à la fois dans leur vie professionnelle et sociale. De plus, grâce aux stratégies argumentatives développées dans notre étude, ils vont avoir la possibilité d'exprimer plus aisément et en français leurs idées que celles-ci soient convergentes ou divergentes.

Nous espérons que ce travail va être la prémisse de nouvelles approches et de nouvelles méthodes dans l'enseignement du français et qui visent à un apprentissage qui se nourrit des autres disciplines telles que la rhétorique, l'approche interactive, la logique et l'argumentation.

Glossaire

Agencement : état de ce qui est agencé ; arrangement, disposition.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/agencement>)

Allégorie : description ou récit consistant en la personnification d'un être abstrait (la justice, la guerre etc.) dans une suite de métaphore, en général à valeur didactique (parabole, proverbe, fable). (Dubois, et al., 2002 : 24)

Allitération : c'est la répétition d'un son ou d'un groupe de sons à l'initiale de plusieurs syllabes ou de plusieurs mots d'un même énoncé, l'allitération est utilisée comme procédé de style dans la prose poétique ou en poésie. (ibid. : 24)

Alter ego : nom masculin invariable (mots latins signifiant *un autre moi-même*). (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/alter%20ego>)

Amalgame : en linguistique fonctionnelle, il y a amalgame quand deux ou plusieurs morphèmes sont fondus de manière tellement indissoluble que si l'on retrouve les divers signifiés de chacun sur le plan du contenu, on observe qu'un seul segment sur le plan de la forme. (Doury, et al., 2002 : 31)

Anacoluthie : rupture dans la construction d'une phrase, l'anacoluthie est formée de deux parties de phrase qui sont syntaxiquement correctes, mais dont la séquence donne une phrase syntaxiquement anormale ou déviante. (ibid. :32)

Analogie : le terme d'analogie a désigné, chez les grammairiens grecs, le caractère de la régularité prêté à la langue. (ibid. 32)

Anaphore : en rhétorique, l'anaphore est la répétition d'un mot, (ou d'un groupe de mots) au début d'énoncés successifs , ce procédé visant à renforcer le terme ainsi répété. (ibid. : 36)

Antanaclose : c'est la figure de rhétorique qui consiste en la reprise d'un mot avec un sens différent. (ibid. : 38)

Antithèse : c'est un mode d'expression consistant à opposer dans le même énoncé deux mots ou groupe de mots, de sens opposés. (ibid. : 40)

Aphasie : les Aphasies sont des perturbations de la communication verbale sans déficit intellectuel grave ; elles peuvent porter sur l'expression et/ou sur la réception des signes verbaux, oraux ou écrit. (ibid. : 41)

Apostrophe : en grammaire, on dit qu'un mot est mis en apostrophe quand il sert à désigner par son nom ou son titre la personne à qui on s'adresse au cours de la conversation. En rhétorique, l'apostrophe est une figure par laquelle on s'adresse à des personnes absentes ou à des êtres abstraits. (ibid. : 44)

Arguments fallacieux : Littéraire. Qui cherche à tromper, à nuire ; perfide :

Arguments fallacieux.

(http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fallacieux_fallacieuse/32755)

Assonance : c'est la réplétion, à la finale d'un mot ou d'un groupe rythmique, de la voyelle accentuée qu'on avait déjà rencontrée à la finale d'un mot ou d'un groupe rythmique. (Doury et al., 2002 : 56)

Asyndète : d'une manière générale, c'est l'absence de liaison formelle entre deux unités linguistiques organisées ensemble. (ibid. : 56)

Auditeur : celui qui reçoit des énoncés produits par un locuteur est appelé auditeur. (ibid. : 59)

Auditoire : Ensemble des personnes réunies pour l'audition de quelque chose, de quelqu'un ; public, assistance

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/auditoire>)

Chiasme : en rhétorique, c'est une inversion de l'ordre des parties symétriques de deux phrases, formant antithèse ou constituant un parallèle. (Doury et al., 2002 : 83)

Comparaison : c'est une opération qui consiste, en grammaire comparée, à étudier parallèlement deux langues en dégagant les différences, ou surtout les correspondances qui en relèvent souvent la parenté. La rhétorique distingue la comparaison de la métaphore par un caractère formel : la comparaison ou mise en parallèle de deux termes d'un énoncé, est toujours introduite par un troisième terme introducteur. (ibid. : 98)

Corpus : la grammaire descriptive d'une langue s'établit à partir d'un ensemble d'énoncés qu'on soumet à l'analyse et qui constitue le corpus de la recherche. (Doury, et al., 2002 : 123)

Démagogie : Action de flatter les aspirations à la facilité et les passions des masses populaires pour obtenir ou conserver le pouvoir ou pour accroître sa popularité (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/demagogie>)

Dialectique : en rhétorique, la dialectique est la partie argumentative du discours. (Doury, et al., 2002 : 144)

Ellipse : dans certaines situations de communications ou dans certains énoncés, des éléments d'une phrase donnée peuvent ne pas être exprimés, sans que pour cela les destinataires cessent de comprendre. (ibid. : 174)

Éloquence : ensemble des règles de la rhétorique présidant à la construction des discours. (ibid. : 174)

Émulation : Sentiment qui pousse à faire aussi bien ou mieux qu'un ou plusieurs autres dans diverses activités ; rivalité conçue comme une incitation au travail. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9mulation>)

Enthymème : c'est un syllogisme dont il manque une des prémisses. (Doury, et al., 2002 : 182)

Etayage : Soutenir quelque chose par des arguments, des preuves, le fonder, l'établir ou en être la base, la preuve : *Thèse étayée sur des arguments solides*. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9tayer/31335>)

Ethos : Ensemble des caractères communs à un groupe d'individus appartenant à une même société. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ethos>)

Euphémisme : toute manière atténuée ou adoucie d'exprimer certains faits ou certaines idées dont la crudité peut blesser. (Doury, et al., 2002 : 189)

Explicite : on qualifie d'explicite une grammaire dont les règles décrites d'une manière précise et rigoureuse, peuvent être formalisées. (ibid. : 191)

Gradation : est une figure de rhétorique qui consiste à présenter une suite d'idée ou de sentiments dans un ordre tel que ce qui suit dise toujours un peu plus ou un peu moins que ce qui précède. (ibid. : 125)

Hyperbate : Figure de rhétorique consistant à renverser l'ordre habituel des mots (par exemple *Là coule un clair ruisseau*). (ibid. : 235)

Hyperbole : Comportement acquis, caractéristique d'un groupe social, quelle que soit son étendue, et transmissible au point de sembler inné. (ibid. : 235)

Hypotypose : en rhétorique est une figure qui consiste à une description vivante et précise de la chose dont on veut donner l'idée, sorte de tableau vivant. (ibid. : 237)

Impartialité : Qualité, caractère de quelqu'un qui n'a aucun parti pris ou de ce qui est juste, équitable : *Juger avec impartialité*.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Impartialit%C3%A9>)

Implicite : Qui, sans être énoncé formellement, découle naturellement de quelque chose : *Une condition implicite*.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Implicite>)

Indignation : Sentiment de colère ou de révolte que provoque quelqu'un ou quelque chose : *Les journalistes ont crié leur indignation devant le sort réservé à leur consœur*. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Indignation>)

Inférence : Opération par laquelle on passe d'une assertion considérée comme vraie à une autre assertion au moyen d'un système de règles qui rend cette deuxième assertion également vraie.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Inf%C3%A9rence>)

Interlocuteur : le sujet parlant qui reçoit des énoncés produits par un locuteur ou qui y répond. (Doury, et al., 2002 : 253)

Intrinsèque : en rhétorique, les arguments sont dits *intrinsèques* lorsqu'ils sont tirés du fond même du sujet, comme la définition ou l'énumération. (ibid. : 257)

Ironie : C'est une figure consistant à dire le contraire de ce qu'on veut dire pour railler, et non pour tromper. (ibid. : 258)

Litote : Figure de rhétorique consistant à se servir d'une expression qui affaiblit la pensée, afin de faire entendre plus qu'on ne dit : dans le Cid de Corneille, les mots « va, je ne te hais point », que Chimène dit à Rodrigue, forment une *litote*. (ibid. : 288)

Locuteur : Sujet parlant qui produit des énoncés, par opposition à celui qui les reçoit et y répond. (ibid. : 289)

Logos : Rationalité suprême, conçue comme gouvernant le monde dans certaines philosophies. Terme employé dans le Prologue de l'Évangile de saint Jean pour désigner le Verbe éternel incarné.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/logos>)

Métaphore : C'est une figure de rhétorique qui consiste dans l'emploi d'un mot concret pour exprimer une notion abstraite, en l'absence de tout élément introduisant formellement une comparaison ; par extension, la métaphore est l'emploi de tout terme auquel on en substitue un autre qui lui est assimilé après la suppression des mots introduisant la comparaison(...). (Doury, et al., 2002 : 302)

Métonymie : Phénomène par lequel un concept est désigné par un terme désignant un autre concept qui lui est relié par une relation nécessaire. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/M%C3%A9tonymie%20>)

Modalisateur : Procédé permettant au locuteur de manifester la manière dont il envisage son propre énoncé.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/modalisateur>)

Obligeance : Disposition à rendre service : *Un homme d'une extrême obligeance*. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Obligeance%20>)

Oxymore : une figure de rhétorique qui, dans une alliance de mots, consiste à réunir deux mots apparemment contradictoires ou incompatibles, par exemple, *un silence éloquent*. (Doury, et al., 2002 : 339)

Parallélisme : Dans la poésie orientale, forme de style consistant dans le partage de la pensée, suivant un certain rythme, en membres de phrases parallèles. (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Parall%C3%A9lisme>)

Paralogisme : Raisonnement faux dans sa forme.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Paralogisme>)

Paronomase : C'est une figure de rhétorique qui consiste à rapprocher des mots qui présentent soit une similarité phonique, soit une parenté étymologique ou formelle.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Paronomase%20%3A>)

Pathos : Littéraire. Style emphatique, d'un pathétisme affecté.

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pathos>)

Périphrase : Figure de rhétorique qui substitue au terme propre et unique une suite de mots qui le définit ou le paraphrase de manière imagée (par exemple la *Ville Lumière* pour désigner « Paris »). (Doury, et al., 2002 : 354)

Prétérition : une figure de rhétorique qui consiste à feindre de ne pas vouloir dire ce que néanmoins on dit clairement et même avec force ; c'est une « vocation par absence. (ibid. : 379)

Prosopopée : en rhétorique est une figure consistant à prêter la parole à un absent ou à un être moral. (ibid. : 388)

Syllepse : Figure de rhétorique qui consiste à employer un mot à la fois dans son sens propre et dans son sens figuré. (Par exemple *Vêtu de probité candide et de lin blanc* [Hugo].) (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Syllepse>)

Synecdoque : Variété de la métonymie qui consiste à élargir ou à restreindre le contenu sémantique d'un mot

(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/Synecdoque>)

Taxinomie : une taxinomie classe les éléments d'un domaine, il s'agit d'une nomenclature ordonnée généralement formées de noms, d'adjectifs et de noms composés. (Doury, et al., 2002 : 477)

Topique/Topoï : on appelle topique le sujet du discours défini comme « ce dont on dit quelque chose » ce qui est donné comme thème par la question de l'interlocuteur ou par la situation (...). (ibid. : 485)

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, J.-M., (2008). **La Linguistique Textuelle: Introduction à L'Analyse Textuelle des Discours**, Paris, Armand Colin.
- AMOSSY, R., (2006). **L'Argumentation Dans Le Discours**, Paris, Armand Colin.
- AMOSSY, R., ADAM, J.-M., DASCAL, M., Eggs, E., HADDAD, G., MAINGUENEAU, D., STERNBERG, M. et VIALA, A., (1999). **Images de soi dans le discours**, Paris, Delachaux et Niestlé S., A.
- ANSCOMBRE, J.-C. et DUCROT, O., (1995). **L'Argumentation dans la langue**, Bruxelles, Mardaga.
- ARISTOTE, -introduction de MEYER, M., (1991). **Rhétorique**, Bruxelles, Livre de poche. LGF.
- AUSTIN, J.-L. (1970). **Quand Dire C'est Faire**, Paris, Seuil.
- Avrupa Birliği Türkiye Delegasyonu, (2010). **Medya Gözüyle AB Genişlemeleri**, Denizli : Sanayi Odası, Avrupa Birliği Türkiye Delegasyonu.
- BONNAFOUS, S. et CHIRON, P., DUCARD, D., LÉVY, C. et al. (2003). **Argumentation et Discours Politique: Antiquité Grecque et Latine, Révolution Française Monde Contemporain**, Rennes, Res Publica.
- BRETON, P., (2005). **L'argumentation dans la communication**, Paris, Editions La Découverte.
- BURGER, M., BONHOMME, M., CHARAUDEAU, P., E. CLAYMAN S., EHRENSBERGER-DOW, M, FITZGERALD, R., et al. (2008). **L'Analyse linguistique des discours médiatiques, Entre sciences du langage et sciences de la communication**, Paris, Les Éditions Nota bene.
- CHARAUDEAU, P. (2005). **Le Discours Politique: Les Masques du Pouvoir**, Paris, Vuibert.
- CHARAUDEAU, P. (2005). **Les Médias et L'Information: L'Impossible Transparence du Discours**, Bruxelles, De Boeck.

CHARAUDEAU, P. et MAINGUENEAU, D., (2002). **Dictionnaire d'analyse du discours**, Paris, Éditions du seuil.

CUQ, J.-P. et GRUCA, I., (2011). **Cours de didactique du français langue étrangère et seconde**, Grenoble, PUG.

Delegation of the European Union to Turkey, (2011). **EU Negotiation Process For Turkey**, Denizli : Sanayi Odası, European Union.

DOURY, M. et MOIRAND S. (2004). **L'Argumentation aujourd'hui, Positions théoriques en confrontation**, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

DUBOIS, J., GIACOMO, M., GUESPIN, L., MARCELLESI, C., J.B. et MÉVEL, J.-P., (2001). **Dictionnaire de Linguistique**, Paris, Larousse.

DUCROT, O. et al., (1980). **Les mots du discours**, Paris, Les éditions de minuit.

DUCROT, O. et SCHAEFFER, J.-M., (1972-1995). **Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage**, Paris, Seuil.

European Communities, Türkiye Sanayi Odası. (2005). **How The European Union Works**, Denizli : Sanayi Odası, European Communities.

European Communities, Türkiye Sanayi Odası. (2010). **The European Commission 2010-14**, Denizli : Sanayi Odası, European Communities.

FONTAINE. P., Avrupa Komisyonu Basın ve İletişim Genel Müdürlüğü, (2010). **AB Nedir ?** Denizli : Sanayi Odası, Avrupa Toplulukları.

GARRIC, N. et CALAS, F. (2007). **Introduction à La Pragmatique**, Paris, Hachette, HU.

GOUVARD, J.M. (1998). **La Pragmatique: Outils Pour L'Analyse Littéraire**, Paris, Armand Colin.

GUILBERT, T., (2008). **Le Discours Idéologique: Ou La Force de L'Évidence**, Paris, L'Harmattan.

KERBRAT-ORECCHIONI, C., (1996). **La Conversation**, Paris, Seuil.

LOCHARD, G. et BOYER, H., (1998). **La Communication Médiatique**, Paris, Seuil.

- MAINGUENEAU, D., (2006). **Analyser Les Textes de Communication**, Paris, Armand Colin.
- MAINGUENEAU, D., (2009). **Les termes clés de l'analyse du discours**, Paris, Seuil.
- MEYER, B., (2004). **Maîtriser l'argumentation**, Paris, Armand Colin.
- MEYER, M. (2008). **Principia Rhétorica: Une Théorie Générale de L'Argumentation**, Paris, Fayard.
- MOIRAND, S. (2007). **Les Discours de la Presse Quotidienne: Observer, Analyser, Comprendre**, Paris, PUF.
- MOLINIÉ, G. (1992). **Dictionnaire de rhétorique**, Paris, LGF.
- MOURIQUAND, J., (1997). **L'Écriture journalistique**, Paris, PUF.
- PERELMAN, C. TYTECA, L.-O., MEYER, M., (2008). **Traité de L'Argumentation: La nouvelle Rhétorique**, Bruxelles, UB Lire Fondamentaux.
- PEYTARD, J. et MOIRAND, S. (1992). **Discours et Enseignement du Français**, Paris, Hachette.
- PLANTIN, C. (2011). **Les Bonnes raisons des émotions – Principes et méthode pour l'étude du discours émotionné**, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang.
- PLANTIN, C., (1996). **L'Argumentation**, Paris, Seuil.
- PLANTIN, C., (2005). **L'Argumentation**, Paris, PUF, Que sais-je.
- PLANTIN, C., (à paraître), **Dictionnaire de l'Argumentation**
- RIBEIRO, H.-J., (2009). **Rhetoric and Argumentation in the Beginning of the XX Century**, Coimbra, Julho, FCT.
- RINN, M., DELARUE, F., ZOBERMAN, P. et CHARAUDEAU, P. Collectif (2008). **Émotions et Discours: L'Usage des Passions Dans La Langue**, Rennes, PU.
- ROBRIEUX, J.-J., (2000) **Rhétorique et argumentation**, Paris, Armand Colin.
- SARFATI, G.-E., (2005). **Éléments D'Analyse du Discours**, Paris, Armand Colin.

TABET, E., (2003). **Convaincre, persuader, délibérer**, Paris, PUF.

VION, R., (2000). **Les Sujets et Leurs Discours: Énonciation et Interaction**, Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises.

SITOGRAPHIE

Pour notre corpus, soit les articles de journaux français (le monde, le figaro et libération), on a consulté la page du site « ataturque.asso.fr », [En ligne] http://ataturque.asso.fr/static.php?op=informations_europeturquie&nps=1 (11 Ocak 2012).

Pour toutes les informations sur l'Europe, on a consulté la page du site officiel de l'UE « <http://europa.eu/> », [En ligne] http://europa.eu/about-eu/eu-history/index_fr.htm (26 Ocak 2012).

Sur le sujet du génocide arménien, on a consulté la page du site officiel du monde, « lemonde.fr », [En ligne] http://www.lemonde.fr/europe/article/2009/10/10/la-signature-de-l-accord-turquie-armenie-retardee_1252358_3214.html (18 Nisan 2012).

Ruth Amossy et **Roselyne** Koren, « Rhétorique et argumentation : approches croisées *Current Approaches to Rhetoric and Argumentation* », 2, 2009. [En ligne] <http://aad.revues.org/561> (29 Kasım 2012).

Tableau d'équivalence des connecteurs logiques selon le type de relation a été tiré de la page du site « bibliotheques.uqam.ca » [En ligne] http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere/fichiers_communs/module7/connecteurs.html (04 Aralık 2012).

Walter Lippmann, The Project Gutenberg EBook of Public Opinion, [En ligne] <http://www.gutenberg.org/cache/epub/6456/pg6456.html> (12 Aralık 2012).

Pour la quatrième partie, qui concerne l'Europe, la page consulté est celle du site « vie publique.fr » [En ligne] <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/ue-citoyennete/construction-europeenne/quelles-sont-grandes-dates-construction-union-europeenne.html> (17 Aralık 2012).

Pour la totalité du dossier formel de l'Elysée, on a consulté la page du site officiel « elysee.fr », [En ligne] http://www.elysee.fr/president/root/bank_objects/080713-ParisDeclaration_commune_du_sommet_de_Paris_pour_UPM.pdf<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/otan/relations-france-otan.shtml> (23 Aralık 2012).

Pour les relations entre l'Europe et la Turquie, on a consulté la page du site « turquieeuropeenne.eu », [En ligne] <http://www.turquieeuropeenne.eu/les-deputes-ont-vote-l-obligation-de-recourir-a.html> (03 Ocak 2013).

Roselyne Koren, « Ruth Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Nathan Université, 2000, 247 p. », *Mots. Les langages du politique*, [En ligne] <http://mots.revues.org/7263> (06 Ocak 2013).

(Carr, Thomas M. Jr., « *François Lamy And The Rhetoric Of Attention Of Malebranche* » (1981). French Language and Literature Papers. Paper 18. [En ligne] <http://digitalcommons.unl.edu/modlangfrench/18/> (15 Ocak 2013).

Marc Bonhomme, « De l'argumentativité des figures de rhétorique *The Argumentativity of Figures* », 2, 2009. [En ligne] <http://aad.revues.org/495> (11 Şubat 2013).

Pour quelques définitions, on a consulté le site [En ligne] <http://www.larousse.fr/>. (Ocak 2012- Şubat 2013)